

2021-2026
Procès-verbal n° 41 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 23 février 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Jean-Noël Gex, vice-président

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 70/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (10): Mmes et MM. Béa Cheda, Sophie Delaloye, Johan Dick, Jérémie Fonjallaz, Sonja Gerber, Camille Goy, Immaculée Mosoba, Elena-Lavinia Niederhäuser, Pierre-Alain Perritaz et François Yerly-Brault.

Absent-e-s: -

Scrutateur-ric-e-s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Elisa Nobs, José Uldry, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

Le vice-président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme et MM. les membres du Conseil communal, cher-ère-s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 40^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur-euse-s, ainsi que les représentant-e-s de la presse.

Je constate que la convocation du 26 janvier 2026, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire, conformément au RCG.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Nous aimerions retirer le point n° 5, à savoir le rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 176. C'était un petit peu ambitieux lorsque nous avons présenté l'ordre du jour. Cela dit, cet objet sera présenté demain au Conseil communal, donc avec assurance, il sera proposé à la séance suivante.

Vote sur la proposition de modification de l'ordre du jour

La proposition du Conseil communal de retirer le point n° 5 de l'ordre du jour, tel que présenté sur la convocation, est acceptée par 54 voix contre 0 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du retrait: 54 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre le retrait: 0

Se sont abstenus: 2 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR)

Le vice-président. Il n'y a pas d'autres remarques quant à l'ordre du jour. Il est ainsi adopté avec cette modification.

1. Communications du vice-président;
2. Approbation du procès-verbal n° 40 de la séance du Conseil général du 19 janvier 2026;
3. Adoption du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution – message n° 61;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, directeur de la Police locale et de la Mobilité
4. Bilan de législature 2021-2026 - rapport;
- ~~5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 176 (2016-2021) de Mme et MM. Christoph Allenspach (PS), Lise Marie Graden (PS) et Elias Moussa (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une reprise par la Ville du silo à malt et du bâtiment A de blueFACTORY en droit de superficie;~~
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 170 (2021-2026) de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Hervé Bourrier (PS), Sophie Delaloye (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Véronique Grady (PLR), Immaculée Mosoba (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Charles de Reyff (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 173 (2021-2026) de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert-e-s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de développer des infrastructures cyclotouristiques afin de valoriser la ville de Fribourg;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 177 (2021-2026) de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé "Bilan et perspective de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement";
8. Décision quant à la transmission des postulats:

- n° 227 de Mmes Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Elisa Nobs (CG) intitulé: "Pour la gratuité de l'emprunt des livres et des jeux à MEMO";
- n° 228 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS) intitulé: "Etudier la création d'une commission du Conseil communal de la mobilité ou de compléter la commission de la mobilité douce déjà existante avec des membres du Conseil général";
- n° 229 de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Sécurité dans les parkings: places proches des sorties et renforcement des dispositifs de prévention";
- n° 230 de Mmes et MM. Chloé Zainal (Vert·e·s), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Nadège Piller (PS) et Nicolas Feyer (Le Centre/PVL) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en place une stratégie communale du numérique responsable, sobre et souverain";
- n° 231 de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Bettina Noll (Vert·e·s) intitulé: "Testons le "superblock", super-îlot de chaleur humaine pour dynamiser la vie de quartier";
- n° 232 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) intitulé: "Etudier la possibilité de renforcer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg en la complétant d'indicateurs quantifiables issus de la théorie du Doughnut";
- n° 233 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Océane Gex (PLR) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Etudier le phénomène de "non-recours" aux prestations sociales et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'accès à ces prestations";
- n° 234 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS) et José Uldry (UDC) intitulé: "Pour un accès direct du quartier d'Alt et du Jura à la gare de Fribourg";
- n° 235 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Océane Gex (PLR) et David Papaux (UDC) intitulé: "Mise en place d'un projet pilote pour optimiser les places de livraison au bénéfice des commerçants, artisans et restaurateurs de la ville de Fribourg";
- n° 236 de MM. Léo Tinguely (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Prévenir les expulsions de logement: pour une détection précoce et une intervention ciblée";
- n° 237 de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Harald Kust (Vert·e·s) intitulé: "Mesures pour une véritable ville cyclable et piétonne";

9. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 412 de M. Nicolas Violi (PS) relative aux contrôles de sécurité effectués par la Commune dans les établissements publics et particulièrement les bars en sous-sol de la ville;
 - n° 413 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg;

- n° 414 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique;
 - n° 415 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la situation financière de Groupe E Celsius SA;
 - n° 416 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Florian Müller (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative à la rénovation des immeubles de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg (Cité-Bellevue) et à ses conséquences pour les locataires;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.
-

1. Communications du vice-président

Le vice-président.

- A. En raison du retrait de Mme Camille Goy pour cause de congé de maternité, je dirigerai les dernières séances de notre Conseil de cette législature en ma qualité de vice-président. Toutefois, Camille a eu le plaisir de nous annoncer la naissance d'Elise le jeudi 19 février 2026. Tout le monde se porte bien et est heureux de cette arrivée. (Applaudissements). J'ai préparé une petite carte que je vous demanderai de signer.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir (cf. supra).
- C. Conformément à l'article 55 du RCG, je vous rappelle les temps de parole suivants:
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions.
 - 5 minutes pour les prises de position des groupes sur le bilan de législature et 2 minutes pour les interventions personnelles.
 - 2 minutes pour toute autre intervention.
- D. Concernant le déroulement des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures. Au vu de l'ordre du jour, nous ne siégerons qu'un seul soir.
- E. En cette période électorale, je ne tolérerai aucune attaque personnelle et je compte sur vous pour respecter vos adversaires politiques et votre mandat de parlementaire.
-

2. Approbation du procès-verbal n° 40 de la séance du Conseil général du 19 janvier 2026

Le vice-président. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? À l'affirmative, je vous demande d'indiquer la page du procès-verbal concerné.

La parole n'est pas demandée, ledit procès-verbal est ainsi approuvé avec nos plus sincères remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi qu'à son équipe.

3. Adoption du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution – message n° 61

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 février 2026, la Commission financière a examiné le message n° 61 concernant l'adoption du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution. Notre Commission remercie M. le directeur de la Police locale et de la Mobilité pour la présentation de ce message et les échanges cette fois très brefs.

M. P.-O. Nobs a rappelé que cette révision découle de la modification du cadre légal cantonal, notamment de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent, entrée en vigueur à la suite des adaptations décidées par le Grand Conseil en 2020. La Commune applique déjà les nouveaux montants prescrits par le droit cantonal; le projet vise ainsi essentiellement à adapter le règlement communal au droit supérieur et à actualiser les catégories d'appareils soumis à taxation.

Sur le plan financier, la Commission a pris acte d'une diminution des recettes liées à ces taxes, passant de CHF 33'100.- en 2019 à CHF 13'150.- en 2024, soit un manque à gagner annuel d'environ CHF 19'950.-. Il a été relevé que cette baisse s'explique tant par la modification du cadre légal que par la diminution du nombre d'appareils en exploitation.

Plusieurs membres se sont interrogés sur la pertinence du maintien de cette perception au regard du faible rendement financier et des coûts administratifs liés aux contrôles. Il a été précisé que ces contrôles s'inscrivent dans les missions ordinaires de la Police locale et qu'ils présentent également un intérêt général en matière de surveillance des établissements.

Des éclaircissements ont également été apportés concernant certaines catégories mentionnées dans le règlement (notamment les appareils de nettoyage, les saunas et solariums), qui relèvent de la notion d'appareils automatiques au sens large et sont regroupés dans un même texte pour des raisons de cohérence réglementaire.

Au terme de l'examen de détail, la Commission financière a préavisé favorablement, à l'unanimité des 9 membres présents, l'adoption du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Par le présent message, le Conseil communal soumet au Conseil général le projet de règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution.

Cette révision découle principalement de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle législation fédérale et cantonale en matière de jeux d'argent. Celle-ci a profondément modifié la répartition des compétences entre les autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que les possibilités d'imposition des différents types d'appareils et d'activités de divertissement.

Les adaptations légales entraînent notamment les conséquences suivantes:

- Les appareils à sous, relevant désormais des jeux d'adresse de grande envergure, sont placés sous la compétence fédérale. Les communes ne conservent qu'une compétence résiduelle leur permettant de percevoir une taxe communale limitée à CHF 100.- par appareil et par année, en complément de la taxe cantonale.
- Les jeux de distraction ne permettant pas de gains, tels que flippers, jeux vidéo, billards ne peuvent plus être soumis à un régime fiscal communal, leur exploitation restant toutefois soumise à autorisation.
- Les petites loteries et lotos, régis par la législation sur les jeux d'argent et affectés à l'utilité publique, ne peuvent plus être intégrés dans les activités soumises à l'impôt communal.

Au regard de ces évolutions, le règlement communal actuellement en vigueur depuis 2007 devait être adapté. Le Conseil communal a saisi cette opportunité pour proposer une révision complète du dispositif en s'alignant pour l'essentiel sur le règlement-type cantonal et en appliquant les montants maximaux prévus par la législation supérieure.

Le projet qui vous est soumis ce soir vise ainsi à garantir la conformité du droit communal avec le cadre légal actuel, à s'assurer de la sécurité juridique des exploitants concernés et à maintenir une application claire et cohérente des taxes communales.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à entrer en matière sur le présent règlement et à l'approuver.

Je terminerai en remerciant la présidente de la Commission financière pour son rapport qui a parfaitement relaté nos débats.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du petit message sur la révision du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution qui est soumis au vote du Conseil général dans son avant-dernière séance de la législature. Il se détermine comme suit:

S'agissant de l'adaptation du règlement communal du 25 juin 2007 à la législation fédérale et cantonale, nous nous étonnons que le Conseil communal ait mis plus de cinq ans pour élaborer le nouveau règlement, alors que cela aurait dû être fait pour le 1^{er} janvier 2021 et que le Service des communes (SCom) avait mis à jour son règlement-type en novembre 2020.

Même si l'autorité communale applique les montants maximaux fixés par la nouvelle loi sur les jeux d'argent, entrée en vigueur à la même date, soit le 1^{er} janvier 2021, du point de vue de la sécurité du droit, ce n'est pas idéal.

Pour ce qui est du contenu du nouveau règlement, qui se limite à neuf articles, nous formulons deux amendements pour être cohérents avec le règlement-type du SCom qui nous a servi de guide:

- a) le premier amendement sera à l'article 4: dans la phrase, il manque le mot "maximal", et au premier point, le terme "jeux d'adresse" doit être précisé.
- b) pour le deuxième amendement, nous proposons d'ajouter un article 6 intitulé "Annonce" pour rappeler que la violation du devoir d'annonce prévu à l'article 5

alinéa 1 du règlement donne lieu à la perception d'une amende selon l'article 84
alinéa 2 LCo.

Les deux amendements seront présentés plus en détail lors de la discussion de détail.

Sous réserve de ce qui précède, le groupe libéral-radical votera l'entrée en matière du règlement.

Rapport du groupe Centre Gauche

Page Maurice (CG). Notre groupe n'a que très peu de commentaires à ce stade puisqu'il s'agit simplement d'une adaptation réglementaire. Une petite remarque néanmoins que je fais au passage, ces dispositions sont malgré tout une petite fleur, certes pas un bouquet, seulement une petite fleur que l'on fait aux commerçants de la ville.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Nous avons bien conscience qu'il s'agit ici pour l'essentiel d'une mise en conformité du droit communal avec l'évolution mentionnée précédemment. Il faut l'avouer, ce n'est pas le texte le plus glamour de la législature, quelque part entre flippers, distributeurs automatiques de boissons et solariums. Le groupe Le Centre/PVL souhaite formuler deux observations.

La première concerne le maintien même de ce prélèvement. Cela a été discuté également en séance de Commission financière. La révision montre noire sur blanc que le périmètre de l'impôt s'est fortement réduit, plusieurs catégories ont disparu du champ de la taxation, les montants ont été revus à la baisse pour d'autres et le rendement global attendu devient relativement limité. Autrement dit, on conserve un impôt très spécifique sur un nombre d'objets plus restreints pour un produit fiscal qui n'est plus très significatif à l'échelle du budget communal. Cela pose une vraie question de proportionnalité et de priorité. Est-ce qu'il est encore pertinent de maintenir un impôt aussi ciblé avec tout ce que cela implique en termes de suivi administratif pour un rendement devenu marginal? En séance de Commission, on nous a parlé du bien-fondé des contrôles de ces établissements, mais le personnel communal pourrait prioriser d'autres missions plus essentielles.

Notre deuxième réserve, probablement la plus importante, porte sur les incidences financières présentées dans le message. Le Conseil communal chiffre la perte de recettes, et il le fait clairement, à environ CHF 19'950.- par année par rapport aux anciens droits. Très bien, c'est utile et c'est transparent.

En revanche, ce qui manque, c'est l'autre moitié de l'équation. Quel est l'impact sur les charges administratives? Le règlement révisé supprime des catégories, simplifie certains aspects, abandonne certaines dispositions. Toutefois, combien d'heures de contrôle en moins, combien de tâches de suivi de taxation, de contestation ou de coordination en moins, quel allègement concret pour les Services concernés?

Parce que nous voulons juger sérieusement de la pertinence de maintenir cet impôt, nous devons raisonner en rendements nets, pas seulement en recettes brutes. Le groupe Le Centre/PVL considère donc que cette révision est compréhensible sur le plan juridique et qu'elle permet à la Ville de se mettre à jour, mais nous regrettons l'absence d'une analyse plus complète intégrant aussi les autres coûts. Nous invitons le Conseil communal, dans un prochain bilan ou dans le cadre d'une évaluation future, à présenter les éléments susmentionnés et devrions soutenir l'adoption de ce message. Il faudrait que la question suivante soit toujours au cœur des préoccupations: est-ce que le système est utile, proportionné et efficient?

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste prend acte de cette mise en conformité du droit communal qui laisse au final à la Ville des marges de manœuvre très limitées. Nous souhaitons néanmoins souligner trois éléments:

1. Nous prenons acte de la diminution sensible des recettes communales qui en découlent. Même modestes, ces recettes participaient au financement de services utiles à l'ensemble de la population. Cette situation rappelle l'importance de défendre, à tous les niveaux institutionnels, les capacités financières des communes, bien mises à mal au cours de ces dernières années.
2. Nous saluons la clarification du règlement. La distinction correcte entre les catégories d'appareils, la suppression de dispositions obsolètes et l'harmonisation avec le droit supérieur renforcent la transparence et l'égalité de traitement entre les exploitants. Un petit coup de pouce pour les commerçants, comme l'a dit précédemment mon collègue Maurice Page.
3. Nous restons attentifs aux enjeux sociaux liés aux jeux d'argent. Au-delà la question des rentrées financières, il est essentiel de poursuivre les efforts de prévention et de protection contre les risques d'addiction, en collaboration avec les instances cantonales, et de veiller à ce que ces activités demeurent strictement encadrées et, lorsque cela est possible, contribuent à l'utilité publique.

En conclusion, le groupe socialiste soutiendra cette révision imposée par le droit supérieur, tout en proposant un amendement à l'article 4, montant de l'impôt par appareil, qui vous sera présenté par mon camarade François Miche.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Le message n° 61 qui nous est ici présenté, et qui a retenu toute l'attention de notre groupe, réside dans une simple adaptation découlant des modifications législatives fédérales et cantonales sur les jeux d'argent.

A cet égard, la loi fédérale sur les jeux d'argent a été révisée. Le canton a également adapté son cadre légal. Ces réformes vont globalement dans le sens d'une diminution, voire d'une suppression de certaines taxes. C'est dès lors une évolution que nous saluons bien évidemment.

Néanmoins, nous nous sommes quand même posé la question de savoir s'il n'aurait pas été plus judicieux de procéder à l'abrogation pure et simple de ce règlement, ce qui aurait eu pour effet de supprimer ces taxes.

En effet, le produit de ces taxes reste marginal pour les finances communales. En revanche, comme cela a été relevé par ma préopinante, l'administration qu'elle implique, les contrôles, la gestion, la facturation, représentent un coût non négligeable. Par ailleurs, surtout pour des cafetiers, des restaurateurs et des petits exploitants, cela constitue une charge supplémentaire, financière et administrative.

Ces acteurs économiques sont en effet déjà fortement touchés financièrement par les mesures communales, en particulier par des mesures prises en matière de circulation et par le paiement d'autres taxes et émoluments divers et variés. L'appel au don récent du Café Populaire devrait

tous nous interpellent. Notre tissu économique de proximité est fragile, et ce même pour une institution centenaire.

Dans ce contexte, maintenir des taxes dont l'impact budgétaire est limité mais dont la portée symbolique et administrative pèse sur ces commerces peut légitimement faire l'objet de questionnements.

Comme précédemment dit, le présent message vise une mise en conformité avec le droit supérieur et aura pour effet de soulager certains acteurs économiques de notre ville. C'est déjà mieux que rien ou, comme cela a été dit précédemment, on fait une fleur ou on donne un coup de pouce à nos commerces.

Dans cet esprit, et parce que toute diminution de taxe va selon nous dans la bonne direction, le groupe UDC soutiendra ce message.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Bourgarel Gilles (Vert·e·s). Notre groupe a pris connaissance de ce règlement et l'a étudié de manière approfondie. Nous regrettons l'absence totale de marge de manœuvre. Si la suppression de l'impôt sur les jeux d'adresse, jeux de quilles et jeux d'enfants est légitime, la baisse ou le maintien d'autres taxes au niveau actuel est plus discutable. Notre groupe est régulièrement intervenu au sujet des distributeurs de boissons et de nourriture pour y bannir les aliments malsains et les boissons à trop forte teneur en sucre. Alors, comment justifier le même impôt aux distributeurs de cigarettes? Ces derniers devraient être nettement plus imposés que les autres distributeurs pour d'évidentes raisons sanitaires. Nous déplorons aussi que le Grand Conseil soutienne ces baisses de revenus, certes minimes, pour les collectivités publiques et dans le même temps propose un plan d'économie drastique qui va également avoir des conséquences négatives sur les finances communales.

C'est donc sans enthousiasme que le groupe des Vert·e·s accepte l'adaptation de ce règlement à la législation supérieure.

Enfin, nous nous permettons de rendre attentive notre assemblée à cette thématique, car l'automatisation, notamment avec l'IA, se généralise avec les risques de pertes d'emplois. On le voit de manière concrète avec les caisses automatiques des grands magasins (qui ne sont pas taxées comme distributeurs de marchandises). Si ces automates permettent de déléguer aux machines des tâches pénibles et peu valorisées, leur généralisation à d'autres domaines d'activités provoquera à terme des pertes d'emplois. Faudra-t-il dès lors faire payer des cotisations à ces automates pour financer l'assurance chômage et l'AVS? Il est temps d'y réfléchir afin que, pour une fois, nos législateurs ne doivent pas toujours attraper un train de retard.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. D'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à remercier les groupes qui, malgré certaines remarques, d'une manière générale, se sont prononcés en faveur de l'acceptation de cette réforme réglementaire. Je me permettrai peut-être quelques petites précisions.

M. J.-P. Wolhauser, vous avez raison, sauf qu'en 2021, il y avait le covid, qui a nécessité quatre paquets de mesures d'exonération de taxes par la Commune de Fribourg qui notamment incluaient ce type d'appareil. Alors c'est vrai qu'on aurait pu le faire en 2022.

J'en profite directement pour répondre à Mme I. Sob, qui parlait aussi un peu de ce type de problématique. Je dirais tout simplement que le Conseil communal, avec les moyens qu'il a, n'a pas attendu qu'il y ait une campagne électorale pour prioriser ses efforts. Vu les montants en

jeu, dans la mesure où ils étaient de toute façon rendus obligatoires à la baisse par le nouveau droit cantonal, eh bien ça ne changeait finalement pas grand-chose de passer les règlements les plus urgents avant celui-ci qui était, on peut le dire, je crois que vous l'avez tou-te-s reconnu, pas de première urgence. Donc oui, on l'apprend une fois de plus ce soir, le Conseil communal priorise.

Merci au groupe CG et aux autres partis qui ont vu l'avantage financier pour les commerçant-e-s de cette ville. Oui, c'est une diminution qui fait toujours du bien.

Pour ce qui est de l'aspect de la perception de l'impôt, et j'entends Mme I. Sob, bien sûr que toute perception implique des frais d'administration, du travail. Ce qu'il faut quand même voir, c'est que ça fait partie des missions coutumières de la Police locale que de visiter des établissements publics. Vous le savez tou-te-s, il se passe des choses en ville, les sergents de ville sont les ambassadeurs du Conseil communal, ils dialoguent avec les restaurateurs, avec les commerçants, avec la population. D'aller une fois par année, en même temps qu'une autre mission, regarder si l'automate est toujours à sa place, franchement ça ne coûte rien de plus, en tout cas au niveau des contrôles. Comme je l'ai dit à la Commission financière, c'est toujours positif que des membres assermentés de l'autorité publique fréquentent des établissements publics parce que peut-être qu'ils y sont allés pour voir un autocollant sur un distributeur, mais ils peuvent peut-être faire d'autres observations. Est-ce que l'on sert de l'alcool à des mineurs? Enfin voilà, il y a plein d'observations qu'un agent de la Police locale peut faire et peut faire remonter. Cela fait partie des missions traditionnelles de la Police et de l'autorité publique, ça ne suscite donc pas ou ça ne provoque pas des coûts particuliers.

J'en reste toujours à cette problématique des coûts, c'est vrai, qui rejoindra très probablement l'amendement du groupe libéral-radical. C'est vrai qu'il n'y a pas d'amende. Pourquoi? Parce que de pratique constante, il n'y a pas eu d'amende. C'est pour ça que l'on n'a d'ailleurs pas de chapitre ou d'article lié aux amendes, puisque l'on fait un simple petit rappel aux commerçants. "Dites, au fait, vous avez oublié de payer votre facture.", puis en général, vu les montants, il n'y a pas besoin d'aller plus loin qu'un petit dialogue, on va dire administratif et commercial, une relation commerciale. Moi, j'étais commerçant, je n'avais pas besoin d'avoir un règlement qui donnait des amendes pour que mes clients paient mes prestations.

Voilà ce que je pouvais dire et je remercie le Conseil général de valider ce règlement.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 61.

Article 1

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Comme annoncé dans le rapport d'introduction, nous avons des adjonctions à titre formel à présenter à l'article 4, c'est-à-dire la phrase, "Le montant maximal perçu ...". Il s'agit bien de montant maximal, ça nous paraît important.

Ensuite aux jeux d'adresse, il faut préciser qu'il s'agit des "Jeux d'adresse de grande envergure" qui sont taxés ou imposés, c'est plutôt un impôt à CHF 100.-.

Miche François (PS). Il s'agit de l'amendement pour l'exemption concernant les distributeurs automatiques de produits de santé publique et de prévention.

Nous proposons d'ajouter après le tableau de l'article 4 un nouvel alinéa rédigé comme suit:

"Sont exonérés de l'impôt les distributeurs automatiques dont la fonction principale est la mise à disposition de produits de santé publique et de prévention des risques, tels que, de manière non exhaustive, les préservatifs, les tests de grossesse et le matériel stérile d'injection (seringues)."

Pourquoi cet amendement?

Le présent amendement poursuit un objectif de cohérence avec les politiques fédérales, cantonales et communales de santé publique. Les distributeurs automatiques de préservatifs, tests de grossesse ou seringues stériles ne relèvent pas d'une logique commerciale ordinaire, mais d'une mission de réduction des risques et d'accès à la prévention. Leur taxation enverrait un signal contradictoire et pourrait entraver l'accès à ces produits essentiels, en particulier pour les personnes vulnérables.

Sur le plan juridique, l'exemption proposée reste dans les limites fixées par l'article 23 de la loi sur les impôts communaux, qui n'impose pas une taxation uniforme de tous les distributeurs. La Commune dispose d'une marge d'appréciation pour définir ces catégories spécifiques, voire des exonérations, dès lors qu'elles sont justifiées par un intérêt public prépondérant.

Financièrement, l'impact de cette mesure serait marginal: mais il permettrait de pas entraver les différentes institutions actives au quotidien dans le domaine de la prévention, et dont je salue l'énorme tâche accomplie avec brio.

Enfin, cet amendement s'inscrit dans la continuité des recommandations de la Commission fédérale pour la prévention du VIH/sida et d'autres instances de santé publique, qui encouragent les collectivités à lever les obstacles financiers à l'accès aux outils de prévention.

Bref, j'aimerais que l'on pense aux personnes les plus vulnérables et je ne voudrais pas qu'on les taxe et qu'on les grève encore plus. C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir réserver un accueil favorable à cette proposition.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière n'a pas statué sur ces différents amendements.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. De manière générale, le Conseil communal ne peut pas se rallier à tous ces amendements pour la simple raison qu'il n'a pas pu en discuter et qu'il ne m'appartient pas de préjuger de l'avis de mes autres collègues. Par principe, je me dois donc de rejeter tous les amendements. Néanmoins, je me permets de les commenter un après l'autre.

Le montant "maximal", pourquoi le Conseil communal n'a pas intégré le montant maximal? Simplement parce qu'il a inscrit le montant que la loi cantonale lui permettait de prélever et il n'avait pas dans la rédaction de cet article prévu une gradation potentielle entre CHF 1.- et CHF 100.-, et pour cette raison on a simplement écrit que le montant est de CHF 100.-. Logistiquement parlant, à mon avis, le mot maximal n'a donc pas de sens.

Pour ce qui est de jeux "de grande envergure", la précision a certainement du sens et le Conseil communal laissera le Conseil général, dans sa sagesse, en disposer lors du vote ou non sur ces deux amendements.

Concernant l'amendement de M. François Miche, ce que je peux vous dire, pour avoir questionné la Police locale, c'est qu'aussi loin qu'on s'en souvienne à la Police locale, de manière coutumière depuis 1981, à savoir le début de la pandémie de sida avec l'apparition des premiers distributeurs de préservatifs, il n'a jamais été perçu dans l'histoire de la Ville de Fribourg des taxes sur les appareils qui distribuent des préservatifs ou des produits de santé publique. Néanmoins, l'amendement ne semble pas contraire au droit supérieur. Je ne peux pas m'y rallier et le Conseil communal laisse le Conseil général dans sa sagesse en disposer.

Le vice-président. Nous sommes donc saisis de trois propositions d'amendement.

M. J.-P. Wolhauser, maintenez-vous formellement vos deux amendements?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Oui, nous maintenons nos deux amendements.

Vote 1

Proposition d'amendement du groupe libéral-radical visant à modifier l'article 4 de la manière suivante: "Le montant maximal perçu par appareil est le suivant:".

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe libéral): 35 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert·e·s), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Sapia Léo (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical): 25 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jolissaint Robin (PS), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 9 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jungo Adeline (PS), Miche François (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Zahnd Laura (Vert·e·s)

C'est par 35 voix contre 25 et 9 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe libéral-radical.

Vote 2

Proposition d'amendement du groupe libéral-radical visant à modifier l'article 4 de la manière suivante: "Jeux d'adresse de grande envergure 100 francs".

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe libéral-radical): 29 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Fernandes Sofia (CG), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG), Kust Harald (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woefray Laurent (PS)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical): 23 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 18 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

C'est par 29 voix contre 23 et 18 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe libéral-radical.

Le vice-président. Nous passons au troisième amendement. M. F. Miche maintenez-vous formellement votre amendement?

Miche François (PS). Oui, nous maintenons notre amendement.

Vote 3

Proposition d'amendement du groupe socialiste visant à introduire un deuxième alinéa à l'article 4, ayant la teneur suivante: "Sont exonérés de l'impôt les distributeurs automatiques dont la fonction principale est la mise à disposition de produits de santé publique et de prévention des risques, tels que, de manière non exhaustive, les préservatifs, les tests de grossesse et le matériel stérile d'injection (seringues)".

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe socialiste): 10 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Mendez Monica (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe socialiste): 50 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woefray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 10 Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Sapia Léo (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

C'est par 50 voix contre 10 et 10 abstentions que le Conseil général adopte l'amendement du groupe socialiste.

Le vice-président. Nous allons maintenant passer au vote sur l'ensemble de l'article 4. Pour cet article, il n'y a en fait pas de modification si ce n'est l'ajout de l'amendement présenté par le groupe socialiste.

Vote 4

C'est par 60 voix contre 6 et 4 abstentions que le Conseil général adopte cet article 4, tel qu'amendé par le groupe socialiste.

Ont voté Oui: 60 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 6 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 4 Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Article 5

Le vice-président. Je passe la parole à M. J.-P. Wolhauser, qui souhaite déposer un amendement au nom de son groupe visant à ajouter ce qui suit:

"Amende Art. 5a ¹ La violation du droit d'annonce prévue à l'article 5 alinéa 1 donne lieu à la perception d'une amende de CHF 20.- à CHF 1'000.- (art. 84 al. 2 LCo), sans préjudice de l'impôt dû.

² Le Conseil communal prononce l'amende en la forme de l'ordonnance pénale. La procédure est régie par l'article 86 LCo."

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Compte tenu des explications de M. le directeur de la Police locale, nous retirons notre amendement.

Je pense que ce n'est pas nécessaire, en soi c'est possible de le faire, c'est bien possible, c'est une disposition qui est dans la loi sur les communes qui prévoit une amende entre CHF 20.- et CHF 1'000.-, mais il faut naturellement des contrôles, c'est toujours la même chose. On a vu en début d'année dans le canton du Valais comment ça se passait. Il faut des contrôles, de temps en temps, des machines qui apparaissent, des nouvelles machines qui n'ont pas été autorisées. Par conséquent, il faut quand même un contrôle de la Police locale.

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Article 7

Pas d'observations. Adopté.

Article 8

Pas d'observations. Adopté.

Article 9

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 69 voix contre 1 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les impôts communaux du 10 mai 1963 (LCo; RSF 632.1);
- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 61 du 15 décembre 2025;
- le rapport de la Commission financière,

adopte les dispositions suivantes:

Chapitre premier: Généralités

Objet

Art. 1 ¹ Le présent règlement fixe les principes applicables à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et les appareils automatiques de distribution.

² Les taxes et émoluments dus en raison de l'octroi d'une patente ou de l'utilisation du domaine public demeurent réservés.

Assujettissement

Art. 2 Le présent règlement s'applique à tous les appareils automatiques de jeux d'adresse, de service et de distribution sis sur le territoire communal, dans des lieux publics ouverts au public et exploités dans un but commercial.

Chapitre 2: Perception

Principes	<p>Art. 3¹ L'impôt est perçu par année et par appareil.</p> <p>² Il est calculé <i>pro rata temporis</i>. En cas de fraction de mois, le mois entier compte.</p>						
Montant	<p>Art. 4¹ Le montant perçu par appareil est le suivant:</p> <table><tr><td>Jeux d'adresse</td><td>100 francs</td></tr><tr><td>Systèmes automatiques de service tels que solariums, saunas, appareils vidéos ou de musique</td><td>200 francs</td></tr><tr><td>Distributeurs automatiques de marchandises telles que boissons, nourriture, cigarettes, photos, carburant ou nettoyage.</td><td>50 francs</td></tr></table> <p>² Sont exonérés de l'impôt les distributeurs automatiques dont la fonction principale est la mise à disposition de produits de santé publique et de prévention des risques, tels que, de manière non exhaustive, les préservatifs, les tests de grossesse et le matériel d'injection (seringues).</p>	Jeux d'adresse	100 francs	Systèmes automatiques de service tels que solariums, saunas, appareils vidéos ou de musique	200 francs	Distributeurs automatiques de marchandises telles que boissons, nourriture, cigarettes, photos, carburant ou nettoyage.	50 francs
Jeux d'adresse	100 francs						
Systèmes automatiques de service tels que solariums, saunas, appareils vidéos ou de musique	200 francs						
Distributeurs automatiques de marchandises telles que boissons, nourriture, cigarettes, photos, carburant ou nettoyage.	50 francs						
Procédure	<p>Art. 5¹ L'installation de nouveaux appareils, ainsi que les modifications concernant des appareils déjà en service, doivent être annoncées immédiatement et par écrit à l'administration communale par la personne qui les détient.</p> <p>² L'administration communale procède à la taxation.</p> <p>Chapitre 3: Exécution et voies de droit</p>						
Exécution	<p>Art. 6¹ Le Conseil communal est compétent pour appliquer le présent règlement.</p> <p>² Il peut déléguer au Service en charge des finances la compétence de rendre des décisions.</p> <p>³ Il peut déléguer au Service en charge de la Police locale la compétence d'effectuer des contrôles.</p>						
Voies de droit	<p>Art. 7¹ Toute décision prise en application du présent règlement par un Service subordonné au Conseil communal peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès sa notification.</p> <p>² Toute décision prise par le Conseil communal peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal dans les 30 jours dès sa notification.</p> <p>Chapitre 4: Dispositions finales</p>						
Abrogation et entrée en vigueur	<p>Art. 8¹ Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution du 25 juin 2007 est abrogé.</p> <p>² Le présent règlement entre en vigueur le</p>						

Référendum **Art. 9** Le présent règlement peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 LCo.

Adopté par le Conseil général de la Ville de Fribourg, le 23 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Le secrétaire de Ville adjoint

Camille GOY

Mathieu MARIDOR"

Ont voté Oui: 69 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Nazheskin Andrey (UDC)

Se sont abstenus: 0

4. Bilan de législature 2021-2026 - rapport

Steiert Thierry, syndic. Alors que la législature 2021-2026 touche à sa fin, le Conseil communal vous présente son bilan, qui a été élaboré conformément à la méthode choisie pour ce programme de législature. En effet, en 2021, le Conseil communal avait décidé d'élaborer le programme de législature en définissant six objectifs et 29 mesures, toutes placées sous le signe de la durabilité et de la concertation. Pour ce faire, nous avons choisi une présentation nouvelle, qui se distingue des éditions précédentes en utilisant des pictogrammes et des barres d'état, et en améliorant ainsi la lisibilité du document.

Durant ces cinq années, le programme de législature a constitué le fil rouge de nos actions et réalisations, et nous sommes donc heureux de pouvoir partager avec vous le bilan de ce travail.

Les six objectifs que nous avons définis visaient:

1. Un service public de qualité.
2. L'intégration et la diversité.
3. L'exemplarité en matière environnementale et énergétique.
4. Le développement urbain harmonieux.
5. La formation et le renforcement du tissu économique.
6. Le rayonnement.

Aujourd'hui, nous pouvons tirer un bilan positif de cette législature, qui a été marquée par de nombreuses réalisations. Je ne citerai ici que quelques exemples, dans les grandes lignes:

- Tout d'abord, plusieurs politiques publiques répondant aux besoins de la population ont été adoptées et mises en œuvre:
 - Adoption du plan climat avec des objectifs ambitieux mais réalistes, adoption d'une stratégie de la durabilité ainsi que des stratégies habitat et logement, enfance et jeunesse, du programme d'intégration, de la stratégie de marketing urbain, du plan directeur des sports, et du plan directeur des infrastructures scolaires. Zu diesen Massnahmen gehört auch die Zweisprachigkeit, mit einer verstärkten Berücksichtigung der deutschen Sprache in den amtlichen Publikationen und in der öffentlichen Wahrnehmung, wobei das neue Logo – auch dies war ein Legislaturziel – diese neue Haltung zur Zweisprachigkeit symbolisiert. Die Weiterführung der zweisprachigen Klassen im Schulhaus Vignettaz, das erweiterte Angebot von MEMO sowie die Schaffung der Kommission für Zweisprachigkeit sind ebenfalls in diesem Zusammenhang zu erwähnen.
- En ce qui concerne le développement urbanistique de notre ville, cette législature a été marquée par de nombreuses réalisations contribuant à l'amélioration de la qualité de vie, au bénéfice des habitants et des visiteurs:
 - L'adoption du PAL tout d'abord, qui est en attente d'approbation par le Canton et qui constitue un projet majeur pour le développement futur de notre ville.
 - La requalification du Bourg est un des grands projets qui a connu une évolution significative avec la réalisation de la première étape, dans le secteur de la Cathédrale. Cet aménagement emblématique permet désormais à ce quartier de reprendre vie et d'accueillir les touristes et visiteurs dans un environnement à la hauteur de sa valeur patrimoniale.
 - Outre le Bourg, de nombreux autres espaces publics ont été requalifiés avec beaucoup de soin, notamment la rue Pierre-Aeby, mais aussi diverses places telles que la place Liselotte-Spreng et la place Barbe-Schinner (avec une nomenclature permettant de mettre en valeur des personnalités féminines).
 - A mentionner tout spécialement le réaménagement complet de l'interface Richemond, qui a contribué à apaiser tout le fonctionnement de la mobilité dans le secteur à l'arrière de la gare, avec le nouveau passage inférieur permettant un deuxième accès aux voies.
 - Dans ce contexte, il s'agit aussi de relever particulièrement l'introduction de la limitation à 30km/h sur des axes principaux du réseau routier, une mesure où la Ville de Fribourg a joué un rôle de pionnière et qui contribue de manière substantielle à la santé publique, à la qualité de vie de manière générale et à la sécurité routière. Avec la poursuite du développement du réseau cyclable, la Ville de Fribourg a ainsi mis en œuvre une politique de mobilité préconisée par l'Union des villes suisses et qui se développe dans toutes les villes européennes, avec succès.
 - Dans les grands projets, le développement du site de Saint-Léonard mérite une mention particulière, avec des réalisations emblématiques telles que la BCF Arena, l'extension de la patinoire communale et la construction du parking puis l'aménagement de la place du Fair-Play. A tout cela est venu s'ajouter l'acquisition de la parcelle du café Saint-Léonard, qui permettra aux autorités communales de jouer un rôle moteur dans le développement

de ce site, qui est appelé à devenir un nouveau pôle urbain, avec les périmètres de la caserne, de la future piscine et du quartier de Torry-Est.

- Au cours de la législature qui prend fin, le Conseil communal a aussi créé plusieurs outils au service de la population et des visiteurs:
 - Ainsi, il a lancé de nombreuses démarches participatives, notamment dans les projets du Bourg et de Torry-Est, mais aussi dans le cadre de L'Atelier, du Conseil des jeunes, du forum jeunesse et du forum intégration.
 - Dans le contexte de la transition énergétique, le Conseil communal a créé la plateforme d'investissement "Particip" en 2023, un projet qui a connu un franc succès.
 - Mentionnons ensuite le Laboratoire climat et durabilité, la prestation Fribourg/Freiburg Ticket pour les clients des hôtels du territoire communal, ou les appels à projets "Ville plurielle" et "Créativité et gastronomie", pour n'en citer que quelques-uns.
- Profiler et faire rayonner la ville: cet objectif a été pleinement rempli, avec de nombreux événements pour la population et les visiteurs, des événements qui ont permis d'activer le tissu local économique, social, culturel, touristique et de formation. Parmi ces événements, nous pouvons citer, sans être exhaustifs:
 - La Schubertiade 2022.
 - Le Tour de Romandie qui fait régulièrement étape dans notre ville.
 - La Ville du goût 2023.
 - NOVA (2024 et 2025) et Le Rendez-vous des chefs (2024 et 2025).
 - La Bénichon en ville (2023 et 2025).
 - Le Championnat du monde de hockey sur glace (2026).
 - Le Swiss Cheese Awards qui aura lieu cet automne.
 - Sur le plan économique, il convient de signaler que plusieurs entreprises se sont installées nouvellement à Fribourg contribuant ainsi à la création de nombreux emplois: Swiss Marketplace Group, Groupe Mutuel, des entreprises qui ont choisi Fribourg notamment en raison de son accessibilité, de sa qualité de vie, et de la présence de l'Université et des autres institutions de formation de haut niveau.
- Finalement, la Ville de Fribourg a été reconnue pour la qualité du travail accompli dans différents domaines par:
 - L'intégration de la Ville de Fribourg au réseau des villes créatives de l'UNESCO, dans le domaine de la gastronomie, comme première ville suisse dans ce réseau avec Montreux dans le domaine de la musique.
 - Le label Cité de l'énergie Gold (2021 et 2025).
 - Le Label "Equal salary".
 - La labellisation des cuisines scolaires "Fourchette Verte Ama terra", "Cuisinons notre région" et label "Fait maison".
 - Le Label Fair Trade Town.

Si la législature 2021-2026 a débuté avec un coup de frein à la collaboration intercommunale – à savoir l'échec du projet de fusion en septembre 2021, nous avons néanmoins poursuivi la collaboration intercommunale, dans le cadre des différentes associations telles que le Réseau Santé de la Sarine, l'Association régionale de la Sarine ARS, le comité d'Agglomération, et d'autres structures parfois moins connues mais indispensables telles que par exemple le CEFREN pour l'approvisionnement en eau des communes du centre cantonal et au-delà. La Ville de Fribourg assure un rôle moteur dans ces structures intercommunales, et elle fait ainsi

preuve d'une grande solidarité envers les autres communes du centre cantonal. Cette collaboration trouve cependant ses limites, dans la mesure où la Ville ne doit pas financer des prestations à double, une fois à l'interne et une deuxième fois au bénéfice des communes périphériques, ce d'autant plus que la Ville supporte déjà les charges de ville-centre. Il convient donc de rappeler que la solidarité intercommunale n'est pas un système à sens unique...

Ungeachtet der unterschiedlichen Auffassungen: Die Überwindung des Stadt-Land-Grabens bildet eine Konstante unserer Handlungen. Die Stadt Freiburg ist eine Brückenstadt, im wahren und im übertragenen Sinne, eine Rolle, die wir auch mit dem neuen Logo symbolisieren wollen. Ce nouveau logo symbolise parfaitement l'esprit dans lequel le Conseil communal a voulu placer la ville de Fribourg sur l'échiquier régional et national, un exercice que nous pouvons considérer comme réussi. En 2021, le Conseil communal s'exprimait en ces termes: "Le but du programme de législature est de faire de la ville de Fribourg un lieu attractif et à la qualité de vie élevée, dont les habitant·e·s pourront se montrer encore plus fier·ère·s". Nous pouvons considérer que ce but est atteint et nous pouvons aujourd'hui être fiers de remettre la conduite de cette belle ville à une nouvelle équipe, qui entrera en fonction le 25 avril 2026. Un bilan de législature constitue une étape. Il pose les jalons de l'action future, sans cesse enrichie, sans cesse renouvelée, du Conseil communal, dont les nouveaux objectifs seront définis dans le programme de la législature suivante.

Il nous reste à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ces travaux durant les cinq dernières années, au sein du personnel communal et parmi les nombreux intervenants externes.

Discussion générale

Le vice-président. Je vous rappelle les temps de parole suivants:

- 5 minutes pour les groupes;
- 2 minutes pour les interventions personnelles;
- et je rappelle les règles de fair-play.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). En préambule, je souhaite remercier le Conseil communal pour ce bilan de législature qui m'offre un véritable bain de jouvence. Il m'a permis de me replonger, en effet, à l'époque insouciant de mon enfance, fin des années 80, début des années 90, où j'aimais beaucoup regarder une émission pour la jeunesse qui passait le dimanche après-midi sur France 2 et qui s'appelait l'Ecole des fans. C'était une émission où des enfants chantaient aux côtés de célébrités. Après leur prestation, les autres enfants leur attribuaient une note, qui était presque toujours la note maximale de 10. Avec ça, pas de frustration, les bambins repartaient avec le sourire, même s'ils avaient chanté adorablement faux.

Pourquoi je vous raconte ça, Mesdames et Messieurs? Eh bien, parce que le bilan de législature qui nous est soumis ce soir est un peu comme l'Ecole des fans: on attribue la note maximale sans prêter attention aux fausses notes qu'il y a eu dans la prestation. Tout était parfait, bravo, sous vos applaudissements.

Vous me permettrez toutefois, cher·ère·s collègues, de nuancer quelque peu le panégyrique que se dresse le Conseil communal, en relevant quelques fausses notes.

Je commence donc par l'objectif 1 "Un service public de qualité", qui comprend une mesure 1.4 "Utiliser les ressources à disposition de manière efficace et efficiente". Il est assez curieux que lorsque l'on parle d'utilisation efficace et efficiente des ressources, pas un seul mot n'aborde la question des finances publiques. Le fait que le plan financier prévoit un demi-milliard de dettes

dans cinq ans ne semble pas être un thème. La difficulté, pour ne pas dire l'incapacité, à maîtriser l'augmentation des charges, notamment les charges de personnel qui ont augmenté de 25% sur la législature, soit CHF 17 millions supplémentaires par année sur les cinq ans, on n'en parle pas non plus. A croire que l'argent du contribuable ne fait pas partie de ces ressources dont l'utilisation doit être efficace et efficiente.

L'objectif n° 2 parle notamment de développer une politique des quartiers et d'accroître le contact avec les partenaires de terrain. Si d'un point de vue strictement quantitatif, les contacts ont bien eu lieu, bon nombre de partenaires de terrain, qu'il s'agisse des entreprises ou des associations de quartier, ont plutôt l'impression que la devise de la commune est "cause toujours ... tu m'intéresses". On veut bien écouter vos doléances, mais à la fin on trace notre chemin sans les prendre en considération.

Toujours dans l'objectif n° 2, la mesure 2.4 porte sur le bilinguisme. Là aussi, le bilan reste mitigé, il a fallu des années pour aboutir à un logo bilingue. Point positif: il y aura enfin une filière entièrement bilingue à la Vignettaz, c'est un premier pas dans la bonne direction, mais cela reste encore bien insuffisant. On relèvera encore la mesure 2.5 qui arrive à combiner tout et son contraire: d'un côté, on développe le langage "facile à lire et à comprendre" et de l'autre on complique la lecture avec l'usage de l'écriture inclusive avec son cortège de points médians et autres périphrases plus ou moins alambiquées.

J'en viens maintenant à l'objectif 4, celui d'un développement urbain harmonieux. Dans la mesure 4.1, il est question de la requalification du Bourg. On passe sous silence le fait qu'il a fallu recommencer les travaux parce que les pavés ne tenaient pas le poids des bus et, surtout, le fait que l'aménagement ne prend pas en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. On s'interrogera sur l'inclusion. Heureusement, dans ce quartier-là, nous avons la chance d'avoir les arbres les plus chers de Suisse, à CHF 263'000.- pour deux arbres. On parlait tout à l'heure d'utilisation efficiente des ressources. Quant à la place de la Gare, pas un mot non plus concernant l'abandon du parking de liaison. On pourrait encore parler du carrefour du Botzet où le rétrécissement de la chaussée fait que les voitures et les bus coupent la bande cyclable l'espace de quelques mètres, ou encore le carrefour Richemond qui, contrairement à ce que prétend la Ville, n'est pas une si belle réussite car personne ne sait où et quand il faut passer, tant les marquages ne sont pas clairs. Toutes les conditions sont remplies pour avoir des accidents.

L'objectif 5: "Le tissu économique". Pour renforcer le tissu économique, on a engagé un fonctionnaire, bravo. A part ça, la grogne des entreprises, en particulier des commerçants, montre bien que cet objectif n'a pas été atteint. Bien au contraire, la situation s'est fortement empirée ces cinq dernières années, entre disparition des places de stationnement et travaux mal coordonnés, à l'exemple de la rue Saint-Michel où on a creusé, puis rebouché, puis à nouveau creusé, en l'espace de quelques mois. Les vitrines vides et les fermetures de commerces en sont une preuve flagrante, les exemples récents de la boulangerie de L'Ecureuil ou du Café Populaire en sont les avatars les plus récents. Pour une boulangerie ou pour un bistrot, l'excuse habituelle du commerce en ligne peut difficilement être entendue.

Je terminerai avec l'objectif 6 qui chapeaute un peu le tout: "La Ville de Fribourg se profile et rayonne". Cet objectif est-il atteint? Clairement non. Bien au contraire, l'image de la Ville vis-à-vis du reste du canton tend à se dégrader encore plus. Le non à la fusion en a été une illustration assez flagrante. Aujourd'hui, hélas, le pôle de dynamisme dans le canton a quitté les rives de la Sarine pour se déplacer dans l'agglomération bulloise.

En conclusion, loin des lauriers que se tresse le Conseil communal dans le rapport de législature, le groupe UDC ne se prêtera pas à la tradition de l'Ecole des fans de notre enfance et n'attribuera pas le traditionnel 10 sur 10, loin s'en faut.

Le vice-président. Je vous remercie. Moi, je ne mettrai pas non plus un 10 sur 10 sur le temps de parole, il y a 14 secondes de trop.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mauron Valentine (Vert·e·s). Je n'ai pas vraiment apprécié la chanson de mon collègue M. P. Wicht et je n'aurais certainement pas donné une bonne note à cette intervention malgré la justesse des mots.

L'exercice du bilan de législature est important. Il permet à notre Conseil communal de rendre compte de son action et à la population de mesurer l'évolution concrète des engagements pris en début de mandat.

Ce bilan témoigne d'une administration active, engagée et structurée. Il met en évidence un travail réel, l'avancement de projets structurants et de nombreuses réalisations. Nous pensons notamment au développement du 30 km/h, à l'extension du réseau cyclable, à l'adoption du plan climat, au développement des places d'accueil extrafamilial, à l'adoption de différentes stratégies en matière de durabilité, de logement ou de participation. Toutefois, nombre d'effets concrets ne se matérialiseront que lors de la prochaine législature, donnant l'image d'un mandat qui a posé des bases importantes, mais dont la concrétisation est attendue pour la prochaine législature.

Par exemple, si des avancées concrètes en matière de mobilité et d'aménagement sont indéniables, le lien entre les projets réalisés et la vision stratégique globale pourrait être davantage explicité. Comment ces réalisations ont-elles durablement transformé la qualité de vie, la cohérence urbaine, l'accessibilité pour tou·te·s? Un lien plus fort doit exister entre mobilité, aménagement du territoire et cohésion sociale.

Sur le plan social également, des mesures importantes ont été prises, notamment dans l'accueil extrafamilial. Là encore, le rapport reste principalement descriptif. Une évaluation qualitative et quantitative des effets sur les publics concernés aurait renforcé la portée du document.

Enfin, sur les finances publiques, nous sommes conscients du contexte contraint dans lequel évolue la Commune. Toutefois, un bilan politique pourrait aussi éclairer plus précisément les choix opérés: quelles priorités ont été assumées? Quels arbitrages ont été nécessaires? Quels impacts à moyen terme devons-nous anticiper?

Pour la législature 2026-2031, le groupe des Vert·e·s de la Ville de Fribourg souhaite que Fribourg passe à l'acte sur plusieurs dossiers restés inaboutis par le Conseil communal:

- accélérer concrètement l'assainissement énergétique des bâtiments communaux et privés avec des objectifs contraignants;
- développer un réseau continu et sécurisé de pistes cyclables;
- instaurer davantage de zones 30 et des rues piétonnes;
- renforcer massivement l'offre de transports publics.

Nous demandons aussi une politique foncière plus ambitieuse pour créer réellement des logements abordables et coopératifs, ainsi qu'un calendrier clair pour la végétalisation des quartiers, la désimperméabilisation des sols et la protection des arbres existants.

Enfin, nous voulons des mécanismes de participation citoyenne plus contraignants et transparents, afin que les habitant·e·s soient pleinement associé·e·s aux grandes décisions qui façonnent la ville.

Cela étant dit, tel que présenté ce soir, le bilan de législature ressemble davantage à un document de valorisation des actions menées qu'à un véritable outil d'évaluation des politiques publiques. Certes, la forme est plus soignée et plus synthétique qu'auparavant, ce qui est positif, mais le rapport se limite surtout à énumérer ce qui a été lancé ou adopté, sans analyser réellement les écarts, les retards, les obstacles rencontrés ni les effets concrets des mesures engagées.

Un bilan efficace ne devrait pas seulement répondre au "qu'avons-nous fait?", mais aussi au "qu'est-ce qui a changé?" et au "sommes-nous sur la trajectoire annoncée?". Pour les prochaines législatures, nous demandons un document mettant clairement en regard objectifs initiaux, réalisations concrètes, indicateurs mesurables et écarts constatés, afin de renforcer la transparence et la qualité du débat démocratique en ville de Fribourg.

Nous prenons donc acte de ce rapport, tout en appelant à une évolution vers un bilan de législature qui ne soit pas un exercice alibi, mais une réelle évaluation des politiques publiques menées en ville de Fribourg.

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Un bilan ne se lit pas comme un catalogue d'actions. Il s'évalue à la lumière du programme annoncé et à l'aune d'effets concrets pour la population.

En 2021, le Conseil communal présentait un programme articulé autour de six objectifs et annonçait des projets phares: le quartier du Bourg, la place de la Gare, la piscine olympique couverte, la revitalisation de la Sarine, ainsi que l'achèvement de la révision du plan d'aménagement local. Ces dossiers devaient donner un cap et structurer la législature.

Le menu était pantagruélique. Toutefois, au moment de l'addition, notre appétit reste peu assouvi. Le Bourg a franchi une première étape importante, au prix de pavés qui crispent la mobilité et d'une grande minéralité de l'espace requalifié. À la gare, on annonce un déplacement de la fontaine Jo Siffert de Jean Tinguely pour finalement la maintenir aux Grand-Places, lieu voulu par l'artiste. Une décision qui aura fait un seul tour, celui de la question. La piscine couverte H2léO sort péniblement de l'eau. La revitalisation de la Sarine, quant à elle, stagne. Par ailleurs, la révision du plan d'aménagement local n'a pas encore été approuvée par le Canton. Ce constat ne se veut pas polémique. Il est factuel. Dans le même temps, et il faut l'admettre, la ville a connu une activité soutenue, avec l'engagement de chantiers, l'introduction de mesures et la création de dispositifs.

Que ce soit pour une entreprise ou une administration, un bilan ne se mesure pas au nombre d'initiatives, mais à leur impact. À la lecture du document présenté, une question demeure: qu'est-ce qui a réellement changé, de manière mesurable, dans le quotidien des habitant·e·s?

Le programme de législature annonçait une méthodologie fondée sur des principes de réalisation éprouvés et sur la définition d'indicateurs permettant de quantifier l'avancement des projets. Dans le bilan, ces indicateurs sont peu perceptibles, se limitant à deux petites jauges et quelques pictogrammes marquant l'arrivée. Les effets concrets sur le pouvoir d'achat, la mobilité quotidienne, la qualité de vie ou la maîtrise des charges communales ne sont pas objectivés. Dans ces conditions, le document s'apparente davantage à un outil de communication qu'à un outil de pilotage. Nous avons une description d'actions, mais nous avons peu d'évaluation de résultats.

Prenons l'exemple de la rénovation et de l'assainissement du parc immobilier. Il manque les éléments essentiels pour apprécier l'efficacité: le périmètre concerné, le volume

d'investissements réalisés sur la législature, et surtout les économies attendues ou déjà constatées. Or, dans ce domaine, des gains énergétiques se traduisent directement en économies récurrentes. Par exemple, selon l'Office fédéral de l'énergie, une meilleure isolation thermique et des fenêtres plus étanches peuvent réduire jusqu'à 60% les coûts de chauffage. Mesurer ces effets permettrait non seulement de piloter et de dégager des marges pour d'autres priorités, mais aussi de mieux valoriser le travail accompli par le Conseil communal.

Autre point: le bilan laisse quelques zones d'ombre en matière de décisions prises en cours de législature qui n'y figurent pas, comme l'ouverture du parking de la patinoire ou l'extension des heures de stationnement payant. La transparence implique d'assumer l'ensemble des décisions, y compris celles qui suscitent débat.

Enfin, un élément central traverse cette législature: la soutenabilité financière.

Le bilan met en évidence un grand nombre de mesures, dont la plupart mérite toute notre considération. Par contre, il est plus discret sur l'évolution des charges, les arbitrages budgétaires opérés et la capacité d'investissement future de la Ville. Or chaque projet engagé représente un engagement financier durable, en termes d'investissement, de coûts d'exploitation, d'entretien et de ressources humaines.

Le groupe libéral-radical reconnaît le travail accompli et l'énergie déployée, mais il estime que la prochaine étape devra être celle de l'évaluation, de la priorisation et de la consolidation.

L'avant-propos du bilan met en évidence l'intégration de la durabilité dans nos habitudes. Pour la prochaine législature, l'un des enjeux sera l'héritage que nous laisserons aux générations futures, y compris sur le plan financier. Un héritage que la Ville pourra assumer, sans transformer la facture en fracture.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Marine (PS). Je précise que cette prise de parole a été rédigée par ma collègue Sophie Delaloye, qui est malheureusement malade ce soir.

L'exercice du bilan est toujours imparfait. Résumer cinq années d'action publique en quelques minutes, c'est accepter de simplifier, ce qui, par nature, est complexe. Si je devais pourtant qualifier cette législature en une expression, je parlerais d'une transition consolidée.

La législature 2016-2021 avait impulsé un mouvement. Celle qui s'achève l'a structuré, approfondi et ancré dans la durée. Ce qui était une intention est devenu une politique. Ce qui était un projet est devenu une réalisation. Ce qui était une vision est devenu un cap.

Les priorités ont été claires: transition écologique, qualité de vie, participation citoyenne, mobilité apaisée, cohésion sociale, politique du logement, rayonnement culturel. Et ces priorités ne doivent rien au hasard: elles répondent aux défis de notre temps.

Une transition écologique devenue concrète

La neutralité carbone n'est plus un slogan. Elle est inscrite dans un plan climat ambitieux: réduction des émissions, décarbonation du parc automobile communal, assainissement énergétique des bâtiments, développement du chauffage à distance, installations photovoltaïques.

La confirmation du label Cité de l'énergie Gold, avec un score en hausse, n'est pas symbolique. C'est la reconnaissance d'une politique cohérente et suivie.

La biodiversité est désormais intégrée aux politiques publiques: programme Nature et paysage, végétalisation, plan lumière, gestion des déchets repensée, alimentation scolaire durable.

Oui, certaines mesures ont suscité des résistances: extinction des enseignes lumineuses, généralisation du 30 km/h. Toutefois, gouverner, ce n'est pas préserver des habitudes, c'est préparer l'avenir.

Une ville plus apaisée, plus vivable

C'est ce que l'on constate, je crois, tou-te-s aujourd'hui.

La généralisation du 30 km/h sur une grande partie du territoire communal marque un tournant important. Le développement du réseau cyclable, les nouvelles vélo-stations, les espaces piétonniers élargis, les aménagements favorisant les îlots de fraîcheur: tout cela participe d'une même vision.

Construire une ville, ce n'est pas additionner des infrastructures, c'est organiser un cadre de vie.

Les grands projets – Bourg, Gare, politique du logement, révision du PAL – ont parfois suscité des débats, voire des oppositions. Nous l'assumons car le temps du dialogue et de la participation n'est pas du temps perdu, c'est le prix de la légitimité démocratique.

Une administration modernisée et accessible

Cette législature a aussi été celle d'une modernisation concrète du service public: digitalisation des prestations, guichets virtuels, portail de l'emploi, harmonisation des horaires, Conseil des jeunes institutionnalisé.

Une administration n'est pas moderne parce qu'elle est numérique. Elle l'est lorsqu'elle est accessible, compréhensible et proche.

La participation citoyenne s'est renforcée, dans les quartiers comme dans les grands projets. Oui, cela complexifie parfois l'action, mais cela l'ancre dans la réalité.

Une ville solidaire et inclusive

Le programme d'intégration, la politique des quartiers, la stratégie petite enfance, les 160 places supplémentaires en accueil extrascolaire, le bilinguisme assumé, le travail avec le langage simple et inclusif: ces choix dessinent une ville attentive.

Ouvrir des accueils extrascolaires, renforcer les structures d'accueil, ce ne sont pas seulement des prestations supplémentaires. Ce sont des emplois qualifiés, des métiers essentiels, des professionnel·le·s engagé·e·s.

Une ville inclusive n'est pas une ville qui affiche des principes, c'est une ville qui adapte concrètement ses politiques.

Une ville attractive et rayonnante

Fribourg a également renforcé son positionnement, même si d'autres le pensent différemment: capitale suisse du goût, intégration au Réseau des villes créatives de l'UNESCO,

développement d'événements culturels et sportifs d'envergure, soutien structuré aux organisateurs, art dans l'espace public.

Le rayonnement, non, n'est pas cosmétique. Il est le reflet d'une vitalité. Il repose aussi sur une économie locale soutenue, une politique foncière active, des partenariats avec l'Université et les hautes écoles. Une ville forte est une ville qui investit dans ses talents.

Chères collègues, vous l'aurez compris, le groupe socialiste est très satisfait de ce bilan.

Satisfait, non pas parce que tout serait parfait, mais parce que la direction est claire.

La transition écologique est engagée.

La mobilité est apaisée.

La participation est renforcée.

La cohésion sociale est structurée.

Le développement urbain est pensé à long terme.

La prochaine législature devra approfondir ces choix.

Le défi climatique reste immense.

La pression sur le logement s'intensifie.

Les inégalités sociales persistent et augmentent.

La transformation énergétique exigera des investissements constants.

Si la précédente législature avait été celle de l'impulsion, celle qui s'achève est celle de la consolidation. La suivante devra être celle de l'accélération maîtrisée.

Le groupe socialiste s'y engagera avec la même cohérence, la même exigence et la même conviction que ces dernières cinq années.

Rapport du groupe Centre Gauche

Page Maurice (CG). Qu'est-ce qu'un bilan? Un bilan, c'est l'état de la situation à un moment donné avec, si on parle au plan comptable, des actifs et des passifs, et si on parle au plan général, du positif et du négatif. D'autres ont passé la brosse à reluire, je préfère la brosse à récurer.

On peut être satisfaits évidemment de ce bilan. Il liste beaucoup de réalisations que le Conseil communal, à majorité de gauche, a fait durant ces cinq dernières années. Bravo et merci. Il présente une présentation soignée, une lecture facile, bien structurée, des explications assez complètes et précises. C'est un bon outil de marketing mais est-ce un bilan? Pas vraiment, ce n'est pas suffisant. L'autosatisfaction est sans doute une bonne chose mais elle ne permet pas vraiment de progresser.

L'absence d'indicateurs autres que des pictogrammes se fait malgré tout assez cruellement sentir. Je suis donc assez frustré de voir les manquements, les lacunes, les erreurs, même les échecs parfois, simplement évacués ou occultés ou traités de manière très globale en disant généralement qu'il reste du travail à faire. Certes, mais tout cela est insuffisant. Voir ce qui n'a pas fonctionné, et aussi pourquoi ça n'a pas fonctionné, est tout aussi important que de dire ce qui a bien fonctionné. Il manque clairement une analyse des défis qui se présentent à notre ville avec au minimum un tableau des risques et des opportunités, par exemple.

Il aurait fallu également un chapitre un peu plus sérieux sur les finances communales. Toutes les réalisations et toutes les mesures prises ont un coût que la Ville doit être capable d'assumer. A la veille d'élections, personne ne veut assumer, par exemple, une augmentation

d'impôts qui pourtant est absolument inéluctable, que l'on soit de droite ou de gauche, indépendamment de notre orientation politique.

A défaut de fusion, la collaboration intercommunale aurait aussi mérité un chapitre plus étoffé. C'est ce qu'a fait tout à l'heure M. le syndic dans son discours oral, mais c'est toujours une question qui est importante pour nos finances puisque c'est bientôt dans ces domaines-là que l'on dépense le plus d'argent. Une ville ne se gère pas à coups de y a cas ou de faut qu'on, mais avec un réalisme et avec un pragmatisme assumés. J'ajouterai en sachant ou en devant renoncer parfois au superflu pour se concentrer sur le nécessaire. J'espère bien que le prochain Conseil communal s'y attèlera avec fermeté.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL remercie le Conseil communal et l'administration pour la réalisation de ce document.

Notre groupe profite par ailleurs de cette occasion pour remercier de manière générale, l'entier du personnel de la Commune qui s'est investi avec cœur et compétences au cours de ces cinq dernières années et souvent depuis bien plus longtemps.

Quant à l'objet qui nous concerne, notre groupe est bien plus mitigé. Si le visuel est agréable, l'écriture, on ne peut plus lisible, nous nous sommes retrouvés face à une liste à la Prévert, comme si le Conseil communal avait besoin d'afficher, de justifier ses réalisations. Le document tient en effet davantage d'un bilan que l'on présente en campagne avant le nouveau programme que d'un véritable document critique et constructif.

Quand dans la conclusion, le Conseil communal écrit: "le bilan du programme de législature 2021-2026 vous aura donné, nous l'espérons, une image plus précise des avancées réalisées au cours de ces cinq dernières années par la Ville de Fribourg, mais aussi de certains écueils inhérents à l'action politique", on se demande presque de quels écueils peut bien parler le Conseil communal. On ne retrouve aucune remise en question et quand on en dévoile les prémises d'une esquisse, très rapidement, le Conseil communal se dédouane sur d'autres instances: Confédération, Canton et autres...

On nous présente, par exemple, la mesure 3.6 Améliorer la gestion et la valorisation des déchets comme étant un projet en cours de réalisation. Cela fait depuis au moins le début de la législature que l'on nous annonce la venue de ce règlement. Cet objectif n'est tout simplement pas atteint.

Dans la mesure 4.1 Réaliser les projets phares, on nous parle de la requalification du Bourg sans nous proposer aucune perspective que de nouveaux chantiers et une monoculture gastronomique. On nous annonce le retour à la surface de la fameuse piscine, alors pour celle-ci, on espère vivement qu'elle ne coulera pas une nouvelle fois. Avec la revitalisation de la Sarine, cependant, on reste dans l'étude des fonds marins, on nous annonce un deuxième examen, mais toujours rien de concret. Pour la requalification de la place de la Gare, le parking de liaison n'est même plus mentionné en page 30, preuve de son enterrement définitif.

Si l'on se penche sur l'objectif 5 "La Ville de Fribourg favorise la formation et renforce son tissu économique", dans le cadre de la mesure 5.4 "Mettre à disposition des structures d'accueil attractives", le bilan se targue d'une révision de la gouvernance, ce qui est probablement très bien. Enfin, une consultation pour un règlement sur la gouvernance des crèches est ouverte. En revanche, nous n'avons aucune donnée chiffrée sur le nombre de places créées au cours de la législature. Nous n'avons aucune réponse sur l'adéquation du nombre de places au besoin des parents. Alors on peut bien vouloir renforcer le tissu économique, mais si on ne se dote pas de

structures d'accueil suffisantes et à des prix raisonnables, il ne faut pas demander à maman ou à papa d'être à la fois des parents et des travailleurs modèles. J'espère vivement que le projet avancera davantage dans le courant de la prochaine législature, ce d'autant que tous les partis s'impatientent de voir de véritables avancées.

Notre groupe profite également de ce rapport pour vous faire part de ses vives attentes quant à la mesure 2.2 Développer une politique des quartiers. Ceux-ci ont certes été délimités, les lieux communautaires et les besoins recensés, mais on en attend plus. Quelle est la vision du Conseil communal pour nos quartiers?

Va-t-on recenser les besoins pour les enfermer temporairement dans un placard à balais, comme le règlement des déchets? Fermé temporairement comme L'Atelier dans la mesure 1.1, deux ans tout de même, ce n'est pas rien comme "temporaire". Alors que l'on nous vendait ce bâtiment comme en bon état, on nous annonce que son succès grandit, mais que l'on va néanmoins le fermer pour deux ans. C'est à n'y rien comprendre.

Il va de soi que nous ne nous sommes attardés ici que sur certains éléments du bilan de législature. Nous pouvons également nous étonner que ce bilan ne présente aucune piste pour les années à venir. Dans le présent bilan, il n'est fait aucune mention de la situation financière de la Commune qui est pour le moins alarmante, avec des budgets toujours plus déficitaires et des comptes qui seront déficitaires pour la deuxième fois d'affilée, sans parler du taux d'endettement net qui s'envole. Certes, il y a des plans financiers, mais il n'empêche que dresser un bilan de législature sans mentionner à aucun moment la question financière est plutôt étonnant. On peut se demander si le prochain bilan pourra être aussi "positif" sans hausse d'impôts ou sans mesures drastiques.

Mme et MM. les membres du Conseil communal, nous vous sommes reconnaissants pour l'énorme travail fourni au cours de ces cinq dernières années, même si comme conseillers généraux, nous ne sommes pas toujours d'accord avec vous, que nous aimerions que vous alliez plus loin ou plus vite sur certains dossiers, autrement sur d'autres. Lors d'un prochain bilan de législature, nous vous prions de présenter vos résultats de façon plus critique.

Le vice-président. Merci pour ces prises de position. Les groupes s'étant exprimés, la discussion se poursuit avec, pour rappel, 2 minutes par personne pour les interventions.

Rugo Claudio (PA). J'ai préparé mon intervention pour 5 minutes, M. le vice-président.

Le vice-président. Non, c'est 2 minutes.

Rugo Claudio (PA). D'accord, je serai rapide.

La dernière fois que je faisais une critique d'un bilan de législature, j'ai été éjecté de la salle, mais j'ai gardé toute ma créativité, vu que j'avais composé la chanson "Oh Adeline". Je vous l'épargne pour gagner du temps et je remercie M. P. Wicht de m'avoir aiguillé sur le thème des chansons, un peu le Jacques Martin de notre Conseil général.

Je ne monterai donc pas sur l'escabeau. Je vais être court. Il y a la Chocolaterie aussi qui a fermé en Basse-Ville, il y a aussi le kiosque. Voilà le bilan de la législature.

Le point 2: les rentes à vie. Il y a deux personnes qui vont en bénéficier, c'est sûr, peut-être trois, et les partis n'ont toujours pas dit combien ils avaient reçu d'augmentation, de la part d'augmentation des salaires qui sont passés de CHF 200'000.- à CHF 240'000.-. Tout le monde crie que l'on dépense trop. Par contre, vous avez validé ces augmentations de salaires,

espérons que vous fassiez la même chose avec les employés, des mêmes augmentations dans le même ordre d'idée.

Le point 3, c'est le quartier de Schiffenen. On a fait un tour de passe avec blueFACTORY parce que sinon la Ville devait payer CHF 20 millions et des poursuites judiciaires pendant des années, on n'en parle pas, c'est parti à blueFACTORY. On devait faire des bâtiments, et à qui on donne? À la société qui devait s'occuper de Schiffenen. Puis, au même moment, pour camoufler le tout, on invente un nouveau quartier Torry-Est alors que la Ville n'a pas les moyens d'investir, elle est à la peine.

J'espère que vous n'allez pas me faire expulser. Vous devez m'avertir d'abord, M. le vice-président.

Le point 4, c'est le respect démocratique. C'est vrai, aucune note dans le bilan de législature, il y a eu une initiative, il n'y a rien qui s'est passé, elle est passée, ou alors peut-être j'ai mal lu, sous silence simplement, ça c'est vrai.

Le vice-président. Je vous accorderai encore 30 secondes.

Rugo Claudio (PA). Je continue, ne me coupez pas s'il vous plaît, M. le vice-président.

Ça c'est le point 4, le respect démocratique, l'heure qui a été sucrée à midi.

J'arrive au point 5 relatif à la durabilité. Alors sur la durabilité, j'avais écrit ici, ce sont les 17 objectifs de développement durable de l'ONU et donc il y en a 4. Le 4^{ème}, éducation de qualité assurée, une éducation inclusive et équitable. Le 8^{ème}, je crois que là je me suis trompé un peu, travail décent, croissance économique ...

Le vice-président. M. C. Rugo ...

Rugo Claudio (PA). Je termine. Le 10^{ème}, c'est inégalité réduite; le 11^{ème}, c'est ville et communauté durable; et le 16^{ème}, c'est paix, justice et institutions efficaces.

Toutes mes médiations ont été refusées par le Conseil communal, je sais qu'il y a une frontière que vous préférez que je taise, je m'arrêterai donc là M. le vice-président.

Casazza Raphaël (PLR). Parfois, ce qui n'est pas écrit en dit plus que ce qui l'est!

Sans vouloir répéter tout ce qui a déjà été évoqué, j'aimerais souligner les ambitions de notre Conseil communal en 2021:

Réaliser notamment quatre projets phares. RE-A-LI-SER, oui, désolé c'est un peu mon côté ingénieur: quartier du Bourg, place de la Gare, piscine olympique couverte, revitalisation de la Sarine.

Résultat des courses: de ces quatre projets devisés à environ CHF 130 millions cumulés, seul un "demi" a été réalisé, c'est-à-dire le quartier du Bourg 1^{ère} étape. Les autres projets sont reportés quasiment aux calendes grecques.

Je ne sais pas vous, mais aux entretiens de fin d'année, lorsqu'un collaborateur n'atteint qu'un huitième de ses objectifs (si possible "SMART"), ce n'est pas très glorieux. Bien sûr, certains vont trouver des excuses, mais je constate que Bulle a construit sa nouvelle place de la gare et Marly sa piscine couverte.

Je m'adresse maintenant plutôt au futur Conseil communal de ces cinq prochaines années, dont certain·e·s sont présent·e·s sur nos bancs: ayez des objectifs ambitieux, certes, mais donnez-vous les moyens de vos ambitions et faites preuve de leadership pour les réaliser, sous peine de paraître un peu ridicule dans cinq ans.

Et pour terminer, il y a l'éléphant rose dans la pièce: l'échec de la fusion 2021. "Une claqué magistrale" comme l'a si bien écrit M. Patrick Chuard, dans La Liberté, dans son article intitulé "Fribourg est resté en ligue B". Le mot "fusion" n'apparaît pas dans le bilan de législature, même s'il a été cité tout à l'heure par M. le syndic, alors qu'il s'agit, pourrait-on dire, du projet du siècle.

En effet, contrairement à notre Préfète, ce vote ne m'avait hélas pas surpris, étant donné que si on devait résumer la position de la Ville en une phrase, cela aurait pu être: "Venez fusionner avec nous, on augmentera les impôts, puis on vous montrera comment on va dépenser cet argent".

Le vice-président. On arrive gentiment à la fin du temps de parole.

Casazza Raphaël (PLR). ... Aucun projet phare.

Merci malgré tout au Conseil communal sortant pour son travail et plein succès au nouveau.

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Je ne voulais pas intervenir, mais je voulais rappeler une chose.

Au sein du groupe de réflexion du Conseil général sur l'amélioration de la loi sur les communes, brillamment animé et dirigé par notre confrère M. Laurent Woeffray, nous avons proposé que les rapports de gestion ainsi que les bilans de législature des conseiller·ère·s communales ne soient plus simplement des listes à la Prévert de réussites de leur dicastère respectif, comme celui qui nous est présenté ce soir, mais de vrais bilans comprenant également, comme cela a été dit par mes prédécesseurs, ce qui n'a pas été mené à terme et les résultats effectifs par rapport aux promesses de campagne.

Cette dynamique responsable est un signe d'humilité, de transparence et d'engagement politique.

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Les trois représentantes du PVL soutiennent pleinement la position exprimée précédemment par notre chef de groupe Le Centre/PVL. Cependant, le PVL souhaiterait aborder deux angles qui, curieusement, manquent cruellement d'objectivité dans ces pages.

Premièrement, le déni financier absolu. Ce bilan s'extasie sur de multiples projets, mais il cache la facture sous le tapis. Pas un mot sur la dégradation structurelle vertigineuse de nos finances. Au PVL, nous considérons que l'on ne peut pas dresser un bilan positif quand on s'apprête à léguer une commune au bord de la cessation de paiement et un déficit structurel aux générations futures.

Deuxièmement: le dogmatisme contre l'économie. Vous vous félicitez de votre politique de mobilité en vous targuant systématiquement de la "pacification" de nos rues. J'aimerais ouvrir une parenthèse: vu la gravité du contexte international actuel, utiliser le mot "pacification" pour justifier la généralisation du 30 km/h ou la suppression de places de parc est à la fois indécent et totalement déplacé. On pacifie des zones de guerre, on ne pacifie pas un centre-ville.

Vous dressez donc un bilan très positif de vos mesures en termes de mobilité et le PVL soutient bien sûr la nécessité de développer une mobilité multimodale. Toutefois, la réalité du terrain est plus contrastée. Si l'on écoute nos commerçants et nos artisans, on constate qu'ils souffrent d'une succession de chantiers très longs et d'une réduction d'accessibilité trop abrupte. La transition de notre mobilité est indispensable, mais elle doit se faire de manière concertée, pragmatique, mieux coordonnée, et en véritable partenariat avec l'économie locale et les communes voisines.

Le PVL prend acte de ce document, mais nous appelons les Fribourgeois-es à ne pas s'y tromper: pour la prochaine législature, notre ville aura urgemment besoin de retrouver le sens des priorités, de l'efficacité, de la durabilité autant écologique que financière.

Le vice-président. M. C. Rugo, vous n'avez pas été attaqué et vous avez eu votre droit de parole. On ne prend pas plusieurs fois la parole sur un sujet.

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est de remercier les représentants des groupes et les intervenants qui ont fait part de leurs ressentis. Comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, lors de l'assemblée générale de GastroFribourg, j'ai pu prendre la parole et j'ai entendu aussi quelques critiques assez acerbes sur le résultat de nos travaux des cinq dernières années. J'ai précisé que les discussions et les débats qui tournent autour de ce genre de documents, tel que nous vous le présentons aujourd'hui, sont toujours emprunts d'exagération, que ce soit d'une partie ou de l'autre. La vérité se trouve peut-être au juste milieu et nous allons donc poursuivre dans cet esprit.

Le Conseil général prend ainsi acte du bilan de législature 2021-2026 du Conseil communal.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.02 à 21.17 heures.

- 5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 170 (2021-2026) de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Hervé Bourrier (PS), Sophie Delaloye (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Véronique Grady (PLR), Immaculée Mosoba (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Charles de Reyff (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération**

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.

cf. annexe.

Je me contenterai de lire la conclusion puisque tout un chacun a pu lire la réponse du Conseil communal in extenso.

Le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 170 d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération, trouve des réponses dans la planification actuelle (PA5 et "vision TP 2040") ainsi que dans le cadre de divers projets en cours de développement.

Dans l'absolu, il serait toujours intéressant de renforcer encore l'offre des transports publics, mais les contraintes actuelles vont plutôt dans le sens d'une optimisation/rationalisation de l'offre. Les résultats de l'étude du futur tracé de la ligne n° 6 seront toutefois déterminants pour la desserte future du quartier.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Bourrier Hervé (PS). Etes-vous satisfait de la réponse? Pour être satisfait, il faudrait déjà que le Conseil Communal ait répondu aux questions, à savoir, comment la desserte du Schoenberg peut être améliorée et quelle position la Ville entend défendre auprès de l'Agglomération.

On ne peut pas d'un côté demander à la population de laisser la voiture pour emprunter les transports publics sans vouloir en étoffer l'offre. Après l'épisode de Beaumont, nous nous étonnons du peu de soutien du Conseil communal.

La réponse parle de "vision TP 2040", de mise aux normes des arrêts, d'une ligne n° 6 décarbonée, de THNS -je vous laisserai regarder de quoi il s'agit- et de capillarité...pour couper les cheveux en quatre sans doute. Quand on parle de coûts élevés disproportionnés par rapport aux gains attendus sans argumentation chiffrée, ce n'est que du blabla.

Le Schoenberg mérite mieux que cela, et ce avant 2040. Prenez soin de ce quartier grand comme la 4^{ème} ville du canton. Prenez soin de son environnement, de sa mobilité, de sa durabilité, de ses logements, de ses commerces et, par-dessus, tout de ses habitant-e-s.

Le postulat n° 170 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 173 (2021-2026) de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de développer des infrastructures cyclotouristiques afin de valoriser la ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.

cf. annexe.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 173 d'étudier la possibilité de développer des infrastructures cyclotouristiques afin de valoriser la ville de Fribourg cible un objectif intéressant, mais avec des mesures qui ne sont pour le moment pas adaptées aux besoins constatés sur le terrain. On est actuellement encore très loin d'une concentration de cyclotouristes qui nécessiteraient des besoins spécifiques en infrastructures dédiées et l'offre actuelle semble relativement bien adaptée à la situation.

Un effort au niveau promotionnel et touristique serait plus logique si on veut développer la ville et l'agglomération de Fribourg comme étape pour le cyclotourisme. Le développement de la pratique du vélo est aussi un des axes identifiés dans le plan directeur des sports de la Ville de Fribourg. Il conviendra donc de prendre ce sujet en considération dans le cadre des évolutions futures, afin de rester attentif aux besoins des usager·ère·s. Le Conseil communal est déjà attentif à ces aspects, comme en témoignent les actions entreprises jusqu'ici.

Il est aussi souhaitable que l'on puisse étudier notamment comment mieux valoriser l'offre des vélo-stations (stationnement sécurisé, outillage, pompe à vélo, casiers) pour les cyclotouristes, par exemple sous la forme de carte d'accès journalière. Toutefois la gestion des accès aux vélo-stations dépend du système Velocity de la Fondation des parkings et des capacités et possibilités de ce système.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions soulevées par les auteurs du postulat.

Krienbühl David (PLR). Je dois dire ma déception face aux conclusions qui nous sont présentées. Vous reconnaissez que l'objectif du postulat est intéressant, comme vous l'avez dit, mais vous estimez que les mesures ne sont pas adaptées car la demande actuelle serait insuffisante. C'est précisément cette logique que je conteste. Attendre une forte concentration de cyclotouristes pour développer des infrastructures, c'est inverser le raisonnement. On ne crée pas l'attractivité en la suivant, mais en l'anticipant. Les régions qui réussissent dans le cyclotourisme sont celles qui investissent avant d'avoir la masse critique, pas après.

Fribourg a tout pour devenir une étape forte du cyclotourisme cantonal et national: une situation géographique stratégique, un patrimoine remarquable, une topographie variée. Toutefois, sans infrastructures claires, visibles et adaptées, nous resterons une ville de passage plutôt qu'une destination. Vous évoquez la promotion comme priorité. Très bien, mais promouvoir quoi, si l'offre n'est pas structurée et ambitieuse? La promotion ne remplace pas l'infrastructure; elle la valorise. Sans base solide, elle reste cosmétique.

Je regrette aussi ce manque de vision entrepreneuriale. Nous avons l'occasion d'être un leader cantonal, de nous positionner clairement. Au lieu de cela, nous adoptons une posture d'attente prudente, presque défensive.

Enfin, renvoyer certaines pistes aux contraintes techniques d'un système existant comme Velocity ne devrait pas être une limite, mais un point de départ pour adapter les outils à une stratégie plus ambitieuse.

En résumé, je regrette simplement l'absence d'anticipation et d'ambition. Il y a d'ailleurs, cette semaine, une séance organisée par le Service de la mobilité du canton de Fribourg, ce mercredi soir 25 février 2026 à Marly, pour présenter l'avancement de la démarche cantonale lié au développement du réseau VTT, à l'attention des communes et des organisations touristiques régionales. J'espère que la Commune de Fribourg y participera sous une forme ou une autre, même si nous avons d'ailleurs notre débat pour les élections communales ce mercredi soir. Si nous voulons développer Fribourg de manière proactive, il faut oser préparer l'avenir plutôt que le subir.

Le postulat n° 173 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 177 (2021-2026) de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé "Bilan et perspective de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement"

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Le Conseil communal répond au postulat n° 177 de la façon suivante, en résumé, tout en indiquant qu'il a étroitement collaboré avec le Conseil de fondation de la Fondation de la ville de Fribourg en faveur du logement pour sa rédaction.

La Fondation a été créée en 1990 avec le but d'acquérir, de gérer et d'administrer des logements sociaux. Elle est à 100% propriété de la Ville de Fribourg, si on peut s'exprimer ainsi pour une Fondation, et les membres du Conseil de fondation sont désignés par le Conseil communal en fonction des règles prévues dans les statuts.

Aujourd'hui, la fondation gère deux complexes immobiliers, celui du Torry, construit en 1994, et celui de Sémiramis, les parts de copropriété ont été achetées en 2004. En tout, cela représente 170 logements à loyers abordables: 12 studios, 6 x 1.5 pièces, 50 x 2.5 pièces, 48 x 3.5 pièces, 10 x 4 pièces, 29 x 4.5 pièces et 15 x 5.5 pièces ainsi que quatre surfaces commerciales dont deux accueillent des institutions de petite enfance et deux des commerces. Les loyers oscillent entre CHF 500.- et CHF 1'320.- mais il faut noter que les logements de Sémiramis bénéficient encore de l'aide de la Confédération, aide qui s'éteint en 2029.

Les deux parcs sont en bon état et ont été sujets à des rénovations régulières au fil des ans. Plusieurs investissements sont d'ailleurs prévus dans les dix prochaines années, comme par exemple les fenêtres, les cuisines, les salles de bains, l'installation du CAD, la pose de panneaux solaires, les accès de PMR, l'adaptation des installations pour seniors ou encore les communs. Le complexe du Torry jouit d'une diversité populaire caractérisée par une multiplicité culturelle reflétant la typologie du quartier et celui de Sémiramis est reconnu pour son atmosphère calme et verdoyante à proximité d'espaces de détente. Financièrement, la Fondation n'a pas de difficulté particulière et peut assumer les investissements à venir avec ses partenaires financiers tout en garantissant sa mission sociale.

Le Conseil de fondation a accepté en fin d'année passée de participer activement à la politique du logement de la Ville dans le cadre de ses statuts. Elle est par ailleurs considérée par la Ville de Fribourg comme un partenaire essentiel de la mise en œuvre de la politique du logement. Sa mission principale sera de répondre à l'offre de logements adaptés et à loyers abordables destinés aux seniors en plus de ses missions statutaires. Depuis, elle étudie les possibilités qui s'offre à elle pour établir un plan d'action tant sur son parc existant que par un nouveau projet.

Müller Florian (PS). Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour leur réponse au postulat. Si la forme est satisfaisante, le contenu, en revanche, ne l'est pas. Il faut constater que la mission que le Conseil communal souhaite confier à la Fondation reste trop limitée. Nous ne partageons donc pas l'avis du directeur des Finances selon lequel le bilan de la Fondation est satisfaisant.

Nous saluons évidemment la volonté de développer des logements adaptés aux seniors car le besoin est réel. Toutefois, dans un contexte où l'on reconnaît partout la valeur et l'efficacité des projets intergénérationnels, il serait pertinent d'adopter une approche plus ouverte. Les logements de la Fondation pourraient également bénéficier aux familles et aux personnes à revenus modestes, favorisant ainsi la mixité, répondant plus largement aux besoins de la

population et renforçant le vivre ensemble. La Fondation peut et doit faire plus. Restée pratiquement inactive pendant 20 ans, elle doit enfin assumer son rôle. Elle doit à nouveau acheter, construire et agir. C'est ainsi qu'elle contribuera enfin à répondre à la pénurie de logements, mission qui lui avait été confiée il y a 35 ans.

Le postulat n° 177 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission des postulats:

Le vice-président. Lors de la séance du 21 janvier 2026, le Bureau a qualifié les postulats à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je demanderai si la qualification, respectivement la recevabilité de l'un ou l'autre des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Je donne d'abord la parole à M. le Syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère tous les postulats traités aujourd'hui comme recevables et se rallie ainsi à l'avis du Bureau.

Le vice-président. À qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de recevabilité?

La parole n'est pas demandée, nous pouvons directement passer aux votes quant à la transmission de ces objets parlementaires. Je rappelle que le temps de parole est de 2 minutes par intervention.

- n° 227 de Mmes Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Elisa Nobs (CG) intitulé: "Pour la gratuité de l'emprunt des livres et des jeux à MEMO"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission pour étude de tous les postulats qui sont présentés à l'ordre du jour, hormis le n° 233 dans la mesure où celui-ci fera l'objet d'une réponse directe par la directrice de l'Enfance, des écoles et des affaires sociales.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). MEMO, bibliothèque-ludothèque de la Ville de Fribourg, est bien plus qu'un lieu de prêt, c'est un pilier du service public communal, un espace de rencontre, d'apprentissage, de partage. Dans un contexte qui est marqué à la fois par la nécessité de s'adapter au dérèglement climatique, par l'augmentation des inégalités sociales et la surconsommation numérique, il nous paraît essentiel de renforcer des politiques publiques qui favorisent le partage des ressources, l'accès universel à la culture et au savoir et qui renforcent la cohésion sociale. Les bibliothèques et ludothèques incarnent très concrètement une alternative durable à la logique de consommation individuelle. Mutualiser des livres et des jeux, c'est réduire l'empreinte écologique, encourager les échanges et promouvoir une culture du partage.

Faire le choix d'offrir ce service aux habitant·e·s, c'est affirmer que l'accès au savoir, à la lecture et aux jeux n'est pas un privilège mais un droit. À l'heure où le temps d'écran ne cesse

d'augmenter, et pas seulement pour les jeunes, où l'accès à une information de qualité devient un enjeu démocratique majeur, le livre et le jeu jouent un rôle fondamental. Ils favorisent la concentration, l'esprit critique, l'imaginaire et la socialisation, en particulier chez les enfants et les jeunes mais également auprès de l'ensemble de la population.

En 2019 déjà, le postulat n° 128 de M. Claude Schenker avait demandé d'étudier la gratuité des prêts à la bibliothèque de la ville et la Deutsche Bibliothek. Le Conseil communal avait exprimé son soutien de principe à cette orientation. Depuis lors, le contexte a évolué, MEMO est née, elle s'appuie sur un plan directeur qui concrétise les axes de son développement jusqu'en 2030: attirer, fidéliser les publics est un des axes, la gratuité est un exemple des mesures.

MEMO va fêter ses cinq ans ce printemps. La réouverture de la BCU est prévue en 2026, les prêts y sont gratuits. Ceci offre une occasion idéale de considérer de manière cohérente l'accès aux bibliothèques sur le territoire de la ville. Dans cette perspective, il nous semble légitime que les habitant-e-s de la ville puissent accéder à MEMO sans barrière financière et dans une logique complémentaire à l'offre cantonale.

Ce postulat demande dès lors au Conseil communal:

1. d'étudier la possibilité de prendre en charge l'emprunt des livres et des jeux à MEMO pour les habitant-e-s de la Ville de Fribourg;
2. d'analyser les implications financières, organisationnelles et réglementaires;
3. de présenter au Conseil général un calendrier de mise en œuvre, idéalement en lien avec la réouverture de la BCU.

Merci pour votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 66 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 227 de Mmes Josée Cattin Kuster et Elisa Nobs.

Ont voté en faveur de la transmission: 66 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 228 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS) intitulé: "Etudier la création d'une commission du Conseil communal de la mobilité ou de compléter la commission de la mobilité douce déjà existante avec des membres du Conseil général"

Miche François (PS). En l'absence de M. P.-A. Perritaz, je vous lis son texte.

La mobilité n'est pas un dossier technique parmi d'autres. Elle touche directement le quotidien de chacun·e d'entre nous. Elle conditionne l'accès au travail, à la formation, aux commerces, aux loisirs, aux soins, aux services publics. Elle influence notre qualité de vie, notre santé, notre sécurité, mais aussi l'attractivité et la cohésion de notre commune.

Or, force est de constater que les défis sont nombreux.

Nous faisons face à une augmentation constante du trafic, à la saturation de certains axes, à des situations d'insécurité routière, à des conflits d'usage entre piétons, cyclistes, automobilistes et transports publics. Nous devons aussi répondre aux besoins croissants d'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. À cela s'ajoutent des impératifs climatiques et la nécessité de réduire les nuisances sonores et les émissions polluantes.

Ces enjeux sont complexes. Ils exigent une vision d'ensemble, cohérente, inscrite dans la durée, et portée politiquement.

C'est précisément l'objectif du postulat qui vous est soumis aujourd'hui.

Nous demandons à l'Exécutif d'étudier la création d'une Commission du Conseil communal de la mobilité avec comme membres des conseillers généraux, ou, à défaut, de compléter cette Commission de la mobilité douce déjà existante par des représentants du Conseil général.

Pourquoi?

Parce que, aujourd'hui, le Conseil général est essentiellement appelé à se prononcer sur des lignes budgétaires: budgets du service de la mobilité, crédits liés à l'achat ou au renouvellement de véhicules communaux. Nous votons des montants, parfois importants, sans disposer d'un espace structuré pour débattre en profondeur des orientations stratégiques.

Une commission dédiée permettrait justement de combler cette lacune.

Elle pourrait:

- analyser les politiques actuelles et anticiper les besoins futurs;
- formuler les orientations pour renforcer la sécurité et améliorer la fluidité du trafic;
- promouvoir une approche multimodale équilibrée, intégrant transports publics, mobilité douce, trafic individuel motorisé et nouvelles formes de mobilité, sans opposer les usagers entre eux;
- préavisier les achats et renouvellements de véhicules communaux en cohérence avec nos objectifs climatiques et budgétaires;
- examiner les projets d'aménagement routier afin de garantir des infrastructures sûres, lisibles et adaptées aux réalités locales.

Il ne s'agit pas de créer une structure lourde ou redondante. Il ne s'agit pas non plus d'empiéter sur les compétences de l'Exécutif. Au contraire, il s'agit de renforcer les collaborations institutionnelles, d'apporter un regard politique et d'offrir un espace de dialogue constructif.

Une telle commission améliorerait la transparence des décisions, permettrait d'associer plus étroitement le Conseil général aux orientations stratégiques, et offrirait un cadre pour intégrer les préoccupations des quartiers, les attentes de la population et les exigences environnementales.

En définitive, ce postulat ne cherche pas à complexifier la gouvernance. Il vise à la clarifier et à la renforcer.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce postulat et à permettre à notre Commune de se doter des outils nécessaires pour relever les défis de la mobilité avec ambition et responsabilité.

Mendez Monica (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s partage de nombreux constats formulés dans ce postulat. Le premier d'entre eux concerne l'importance de la mobilité comme levier pour une politique climatique communale socialement juste.

Nous partageons également la nécessité d'une vision claire et cohérente, c'est-à-dire d'une véritable stratégie en matière de mobilité.

Par ailleurs, notre groupe constate un déficit important de communication concernant les mesures de mobilité. Le Conseil général est parfois mis devant le fait accompli et les habitant·e·s peinent à accéder à des informations claires, consolidées et chiffrées qu'une FAQ sur le site internet ne permet pas de combler.

Cela étant, la création d'une commission ou l'élargissement de la Commission de la mobilité douce existante ne fait pas l'unanimité auprès des Vert·e·s.

En effet, d'après une partie de notre groupe, l'ajout d'une structure ne constitue pas une réponse pertinente aux enjeux identifiés, contrairement à la mise en place d'une stratégie et d'une approche systématique d'évaluation des politiques publiques en matière de mobilité. Ce qui fait aujourd'hui défaut, ce n'est pas tant un espace de discussion en plus, mais une stratégie formalisée, un suivi des résultats et une communication claire.

Les mesures prises, comme la réduction de places de stationnement ou l'élargissement du réseau de pistes cyclables, sont autant de facteurs d'amélioration de la qualité de vie que nous saluons. Toutefois, sans une stratégie claire et une culture de l'évaluation, une nouvelle commission risque de reproduire les mêmes limites que les dispositifs existants.

Du reste, comme le mentionnent les postulants, les commissions n'ont pas de rôle légal dans le cadre législatif actuel. Il semble plus judicieux de mettre une priorité sur d'autres enjeux.

Bien que la pertinence de ce postulat ne soit pas partagée par l'ensemble du groupe, nous en comprenons les motivations. Ce qui ressort de notre discussion est, comme le formulent les postulants, l'importance d'une politique de mobilité plus transparente et résolument tournée vers l'avenir.

C'est pourquoi, compte tenu de la diversité des opinions au sein de notre groupe sur l'outil proposé, nous avons décidé de laisser la liberté de vote sur cet objet.

Vote

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 8 et 21 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 228 de MM. Pierre-Alain Perritaz et François Miche.

Ont voté en faveur de la transmission: 39 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 8 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Fernandes Sofia (CG), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 21 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 229 de Mmes Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Sécurité dans les parkings: places proches des sorties et renforcement des dispositifs de prévention"

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je vais quand même répéter l'anecdote. Je ne suis pas souvent dans un véhicule, mais lors des fêtes de Noël, sur recommandation d'ailleurs d'une collègue du Conseil général, en ville de Berne avec d'autres collègues nous nous sommes parkées sur une "Frauenparkplatz" au parking de la gare de Berne. Je ne connaissais pas l'existence de ce type de places de parking et cette découverte a lancé une discussion simple mais importante. Pourquoi cette mesure n'existerait pas chez nous?

Avec Océane Gex, nous constatons qu'à Fribourg beaucoup d'habitantes nous relayent la même chose. Certains parkings, surtout le soir, sont des lieux qu'elles évitent ou qu'elles traversent avec appréhension. Ce sentiment d'insécurité n'est pas un détail, il touche directement quelque chose de fondamental: la liberté de se déplacer en ville en toute heure en sécurité.

Notre postulat ne demande pas d'imposer une solution unique, il demande au Conseil communal d'examiner de manière pragmatique plusieurs pistes concrètes. Une première possibilité serait la possibilité d'attribuer dans certains parkings, éventuellement aussi dans les vélo-stations souterraines, des places ou zones situées plus près des sorties et des accès piétons, prioritairement destinées aux femmes ou plus largement à des personnes vulnérables. J'insiste sur le point, il ne s'agit pas de créer un privilège mais de réduire un risque ou parfois la peur du risque dans des espaces où l'isolement, les angles morts ou les longs cheminements peuvent être très anxiogènes.

La deuxième idée tout aussi importante, ce n'est pas de s'arrêter à la question des places, nous demandons aussi une étude sur d'autres mesures de sécurité comme l'éclairage, les cheminements plus lisibles, la réduction des angles morts, des dispositifs d'appel et d'autres procédures de signalement simples.

Ce postulat parle de prévention, de sécurité du quotidien et d'égalité d'accès à l'espace public. Il est aussi important parce qu'il inclut une dimension souvent oubliée, les parkings privés ouverts au public. Une grande partie des déplacements se fait aussi dans ces infrastructures et il est utile que la Ville examine ce qu'elle peut encourager, coordonner ou promouvoir, y

compris sous forme de bonnes pratiques. Nous proposons une approche mesurée, un état des lieux, une analyse de faisabilité, puis, idéalement, un projet-pilote avec évaluation. Je pense que ce texte peut rassembler, en tout cas nous l'espérons, celles et ceux qui défendent une ville plus sûre, plus inclusive et attentive aux réalités vécues par tou-te-s.

Chauderna Margot (Vert-e-s). Cette prise de parole a été écrite en collaboration avec M. Oliver Collaud, mon camarade.

Après débat, le groupe des Vert-e-s et des jeunes Vert-e-s ne soutiendra pas la transmission de ce postulat, même si la voiture n'est pas le mode de transport que nous privilégions. Nous reconnaissons que la question de la sécurité dans les parkings est sérieuse. Évidemment que je ne me sens pas en sécurité dans un parking la nuit, mon imaginaire est plein de scènes de films glauques, d'expériences personnelles effrayantes et de témoignages de proches qui se sont faits agresser par des hommes dans l'espace public.

Nous devons donc examiner avec attention la logique politique de la réponse proposée dans ce postulat. Attribuer des places proches des sorties prioritairement aux femmes repose sur l'idée implicite que certaines seraient structurellement vulnérables et devraient être spatialement protégées. Or, cette logique correspond à un mécanisme bien identifié dans l'analyse des rapports sociaux de sexe. Le patriarcat ne fonctionne pas uniquement par domination explicite mais aussi par la gestion et l'organisation de la vulnérabilité des corps sexisés dans l'espace public.

Au lieu de transformer les conditions matérielles et sociales qui produisent l'insécurité, on préférerait ici adapter les trajectoires de celles qui en subissent les effets. Cette réponse reconduit une logique paternaliste et patriarcale: ranger les corps dominés plutôt que s'attaquer aux structures et aux comportements qui produisent les dominations. A ce compte-là, on pourra non seulement demander aux personnes qui se font agresser comment elles étaient habillées mais aussi où elles étaient parquées et leur reprocher leur comportement imprudent. C'est tout sauf une avancée féministe. À nouveau, on remet la responsabilité sur les victimes.

Mais le plus grave dans ce postulat, c'est qu'il participe à perpétuer des croyances au sujet des violences qui sont fausses. L'écrasante majorité des agressions et violences sexistes et sexuelles (VSS) ont lieu dans la sphère domestique par des hommes connus et proches des victimes. Alors oui, nous devons transformer l'espace public pour lutter contre les rapports de pouvoir qui s'y reproduisent et pas que les rapports de genre d'ailleurs, mais c'est un projet systémique et cela demande un plan communal ambitieux et complet de lutte contre les VSS comme demandé avec plusieurs collègues récemment dans le postulat n° 214.

Jolissaint Robin (PS). Cette courte prise de parole a été co-rédigée avec Sophie Delaloye.

Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat n° 229 et le soutiendra à l'unanimité.

Il estime tout de même que les demandes qu'il contient sont comprises dans le postulat n° 220 que notre groupe a déposé en septembre dernier. Ce postulat vise à étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public.

Évidemment, à l'intérieur de ce concept global et transversal, tous les points d'attention et toutes les idées pertinentes doivent être accueillies favorablement.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 14 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 229 de Mmes Isabelle Sob et Océane Gex.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert·e·s), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert·e·s),

Ont voté contre la transmission: 14 Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Fernandes Sofia (CG), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Wicky Collaud Chantal (CG)

Se sont abstenus: 10 Bourrier Hervé (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Jungo Adeline (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert·e·s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s)

- n° 230 de Mmes et MM. Chloé Zainal (Vert·e·s), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Nadège Piller (PS) et Nicolas Feyer (Le Centre/PVL) intitulé: "Demande la possibilité de mettre en place une stratégie communale du numérique responsable, sobre et souverain"

Zainal Chloé (Vert·e·s). Aujourd'hui, le numérique n'est plus un simple outil administratif, il fait fonctionner la Ville. Si nos serveurs sont en panne, nos services à la population s'arrêtent. Si nos données fuient, c'est la protection des données des citoyen·ne·s qui sont directement affectées. Si un fournisseur nous impose une hausse massive de ses prix du jour au lendemain, la Ville devra s'exécuter car elle est captive de ces prestataires. Ce ne sont pas des scénarios de science-fiction, ce sont des questions concrètes de gestion du risque public.

Premier enjeu: le climat

Le numérique dépasse désormais les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation mondiale. Sachant que le plan climat vise le zéro net en 2047, des mesures doivent être prises pour atténuer l'empreinte numérique de la Ville.

Deuxième enjeu: la souveraineté

Les préposé·e·s suisses à la protection des données alertent sur l'hébergement de données publiques dans des clouds soumis à des législations étrangères. Ces préoccupations concernent d'ailleurs directement les communes, responsables du traitement de données personnelles et sensibles de la population.

Troisième enjeu: l'indépendance

Quand toute une administration repose sur quelques multinationales, changer devient difficile et coûteux. Mettre tous nos œufs dans le même panier n'est jamais une stratégie durable. Surtout lorsque ce panier se trouve hors d'Europe.

Il y a une question de fond: le numérique doit rester un moyen, pas une fin.

Plus d'outils et plus de performances IT ne signifie pas automatiquement plus de services publics.

Nous remercions le Service informatique de la Ville qui est conscient de ces défis et travaille avec sérieux. Ce postulat invite dès lors le Conseil communal à structurer une vision numérique plus responsable, sobre et souveraine, et à reprendre la main sur des choix qui nous engagent collectivement sur le long terme. Nous vous remercions de soutenir ce postulat.

Page Maurice (CG). Juste une toute petite précision: je ne m'oppose évidemment pas du tout à cette idée et à cette nécessité, mais nous avons eu, au début du mois de février, la présentation avec le nouveau responsable du Service informatique de la Ville sur la stratégie informatique de la Ville et c'est un des points de cette stratégie. M. L. Dietrich pourrait évidemment aussi le confirmer.

Woeffray Laurent (PS). Aus aktuellen Gegebenheiten ist die Frage der digitalen Souveränität wichtiger denn je, könnte man fast sagen.

Dans ce contexte, je me pose la question à titre personnel, j'aimerais peut-être demander au Conseil communal s'il a un ou deux chiffres à disposition. Quelle est la dépendance de la Ville à des logiciels informatiques d'entreprises non européennes et non suisses? Et éventuellement, - je pense que cela figurera dans le rapport final par après -, est-ce que la Ville pourrait se passer de ces logiciels informatiques d'entreprises qui sont non européens et non suisses?

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 2 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 230 de Mmes et MM. Chloé Zainal, François Yerly-Brault, Nadège Piller et Nicolas Feyer.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétray Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 2 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC)

Se sont abstenus: 5 Aebischer David (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 231 de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Bettina Noll (Vert·e·s)
intitulé: "Testons le "superblock", super-îlot de chaleur humaine pour
dynamiser la vie de quartier"

Noll Bettina (Vert·e·s). Pour relever les défis liés au changement climatique et à l'urbanisation dans les villes, de nouvelles approches sont nécessaires pour réaménager l'espace urbain. L'une des possibilités consiste à créer des "superblocks". C'est quoi? Pour les linguistes parmi nous, ce sont des "super-îlots de chaleur humaine", pour les médecins peut-être des "poumons urbains". Mais ils sont avant tout un concept d'urbanisme, visant à améliorer la qualité de vie dans les villes.

Pour créer un superblock, des pâtés de maisons sont regroupés en une seule unité. Selon une étude du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), les petites villes et celles dont le tracé routier est moins quadrillé qu'à Barcelone – l'exemple type des superblocks –, sont également adaptées à cette approche. C'est ainsi, qu'un superblock a vu le jour dans un quartier de Bâle. L'intérieur d'un superblock est principalement réservé aux piéton·ne·s, aux cyclistes et à la vie publique.

Les effets positifs sont une amélioration du climat urbain et la réduction de la chaleur grâce à la diminution du trafic, à la végétalisation supplémentaire et à la possibilité de perméabiliser les sols, une préoccupation déjà exprimée plusieurs fois au Conseil général. Puis, un renforcement des interactions sociales: les superblocks permettent de créer des lieux de rencontre, idéalement avec la participation des habitant·e·s. L'intégration d'une aire de jeux mobile serait une bonne idée. À ne pas oublier l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de l'air, et enfin une augmentation de l'activité physique grâce à des espaces sûrs et attrayants.

Des études sur les effets économiques indiquent que le commerce de détail local peut bénéficier d'une augmentation de la clientèle de passage. Des études empiriques a posteriori montrent souvent des effets positifs, parfois neutres, mais pas négatifs pour les commerces concernés.

Les superblocks peuvent être considérés comme un exemple "d'urbanisme tactique", qui comprend des mesures à court terme, peu coûteuses et souvent temporaires, visant à revaloriser rapidement les espaces publics, et à tester de nouvelles utilisations.

Les mesures prises peuvent toutefois être maintenues et servent souvent de prélude à des processus de transformation à long terme.

Nous espérons donc que nos collègues soutiendront cette approche de la transition écologique et du bien-vivre.

Rugo Claudio (PA). Je fais remarquer que depuis dix ans que je suis au Conseil général, il n'y a jamais eu un bloc qui a été construit par la Ville de Fribourg. Il y a eu un projet aux Kybourg qui a été abandonné. C'est donc bien joli, mais il n'y a aucun ..., c'est exactement comme Mme I. Sob juste avant, ce sont des projets privés en général et la Ville n'a pas les moyens d'influencer ces immeubles.

On ne s'opposera tout de même pas à ce projet.

Vote

Le Conseil général décide, par 41 voix contre 9 et 18 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 231 de Mme et M. Thierry Pochon et Bettina Noll.

Ont voté en faveur de la transmission: 41 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 9 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 18 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 232 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) intitulé: "Etudier la possibilité de renforcer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg en la complétant d'indicateurs quantifiables issus de la théorie du Doughnut"

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Le 9 février 2025, la population votante de la ville de Fribourg, à rebours de la majorité nationale, acceptait à 53.5% l'initiative des jeunes Vert·e·s pour la responsabilité environnementale. Les initiat·e·s faisaient explicitement référence à la théorie du donut et à ses méthodologies d'application scientifiquement reconnues pour expliquer leur vision pour la société suisse.

Ce postulat repose entre autres sur le soutien populaire de la population fribourgeoise à cette initiative. Développée par l'économiste Kate Raworth, la théorie dite du "Doughnut" propose un cadre de référence pour penser le déploiement de la durabilité basé sur une métaphore graphique, un donut.

Imaginez un donut, à l'intérieur se tient le socle social, les besoins humains fondamentaux, la santé, l'éducation, l'alimentation, le logement ou la justice sociale que chaque habitant·e doit pouvoir satisfaire. A l'extérieur du donut, se situe le plafond écologique, les limites planétaires qu'il ne faut pas dépasser. Elles concernent, par exemple, la biodiversité, l'eau ou les sols. L'objectif est de délimiter l'espace de sécurité et d'équilibre durable pour le déploiement des activités humaines entre ces deux états sociaux et environnementaux.

C'est précisément cette idée qui est exprimée dans la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg. Le schéma du donut y figure du reste avec les 12 dimensions du socle social et les 9 limites planétaires. Il a également servi à guider les réflexions au cours des étapes de conception de la stratégie. Pour le moment, cette stratégie de durabilité ne formule que des directions visées pour chacun des indicateurs: augmentation ou diminution.

Or, il se trouve qu'une méthodologie d'application pour les collectivités locales a été élaborée sur la base du donut, notamment par l'Université de Lausanne. Celle-ci donne la possibilité de quantifier ce qui est aujourd'hui décrit en objectifs généraux, et de les placer dans un cadre reconnu scientifiquement et adopté à l'échelle internationale. Il permet en outre de mesurer l'écart entre où nous en sommes et où nous devrions être socialement et écologiquement.

Le donut ne remplace pas notre stratégie de durabilité, il la rend plus lisible, plus mesurable, plus exigeante. C'est un outil concret pour aligner nos politiques avec les réalités sociales et écologiques. Ainsi, avec mes collègues Valentine Mauron et François Yerly-Brault, nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat.

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutiendra ce postulat, car sur le fond, on ne gère bien que ce que l'on mesure.

Pendant, la démarche derrière ce postulat souffre de deux maux: le micro-management et la contradiction flagrante.

Le micro-management d'abord. Venir imposer dans un postulat l'utilisation stricte d'une théorie académique, c'est s'immiscer dans le travail opérationnel de l'administration. Laissons nos professionnels choisir les outils de terrain les plus pertinents, au lieu de les forcer dans un carcan universitaire.

Mais le plus étonnant ce soir, c'est le "deux poids, deux mesures" de cet objet. Aujourd'hui, vous exigez des indicateurs ultra-précis pour le climat; mais souvenez-vous, en décembre dernier, lorsque notre groupe réclamait de simples indicateurs pour éviter le mur financier qui nous attend (postulat n° 226), vous avez refusé net. Vous avez hurlé au catastrophisme en refusant la dictature des "tableaux Excel".

Mesdames et Messieurs, la rigueur n'est pas un menu à la carte. Les tableaux de bord ne peuvent pas être de géniaux outils pour l'écologie, et des carcans diaboliques pour nos finances.

Au sein du groupe Le Centre/PVL, notre ligne est claire et constante: nous exigeons des résultats mesurables partout. Nous comptons nos francs avec la même rigueur que nos tonnes de CO₂.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 7 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 232 de Mmes et M. François Yerly-Brault, Valentine Mauron et Josée Cattin Kuster.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 13 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 233 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Océane Gex (PLR) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Etudier le phénomène de "non-recours" aux prestations sociales et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'accès à ces prestations"

Murith Simon (Le Centre/PVL). Pour remercier Mme la directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale d'être venue discuter avec moi après la précédente séance, je retire ce postulat pour en faire une question au moment des "Divers".

Le vice-président. Nous en prenons note, merci.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 234 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Samuel Jordan (PS) et José Uldry (UDC) intitulé: "Pour un accès direct du quartier d'Alt et du Jura à la gare de Fribourg"

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le postulat n° 234 fait écho à une demande d'habitants du quartier d'Alt qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un chemin plus direct à la gare principale.

À moindre coûts, la proposition faite dans le postulat permettrait aux habitants d'accéder directement à la gare sans devoir descendre jusqu'à la rue du Criblet, parking de la gare ou devoir faire tout le détour par l'Université de Miséricorde, avenue de l'Europe, puis par l'intérieur de la gare.

La présente proposition ne correspond pas à l'investissement n° 620.5010.157 Aménagement liaison-MD Tour-Henri – Poste du Criblet Subv. Conf. E- présent dans le budget 2026 et ne figure pas dans le PAL. L'investissement précité permettrait en effet une liaison entre l'Université, l'avenue de l'Europe et les rues piétonnes commerçantes du centre, alors que le présent postulat souhaite relier directement le parking des Bourgeois à la gare par le quai n° 1. Le premier projet n'interviendrait par ailleurs pas avant 2030 en raison des dernières évolutions de planning.

La transmission de ce postulat pourrait économiser bien des mètres à des habitant·e-s à mobilité réduite ou simplement à des travailleur·euse-s pour lesquel·le-s quelques minutes quotidiennes comptent.

Dans le cadre de ce postulat, si les CFF, partenaires vraisemblables dans un tel projet, devaient émettre des réticences pour des raisons de sécurité, nous souhaiterions savoir quelles conditions pourraient permettre la mise en œuvre d'un tel passage.

L'objectif de notre proposition est donc simple: faciliter la mobilité des habitant·e-s des quartiers d'Alt et du Jura qui, pour les premiers, ne disposent pas d'une ligne directe de bus.

Merci de votre soutien au postulat n° 234.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Plusieurs projets, réflexions et budgets sont actés ou en cours dans le périmètre mentionné.

Effectivement, dans le PA5, il existe une mesure de priorité A qui prévoit l'aménagement pour la mobilité douce d'un passage inférieur sous les voies CFF, entre la Tour-Henri et la rue du

Criblet. C'est une mesure qui est directement liée au PAD Poste Bourgeois et à la future Faculté de droit.

Il y a également une démarche participative qui est mise sur pied pour le réaménagement de la rue de l'Hôpital. Elle n'est pas terminée. Il y a eu une première séance, il y a déjà des réalisations qui ont eu lieu. La deuxième séance aura lieu ce printemps. La TransAgglo au secteur Tour-Henry doit encore être réalisée, sans parler du réaménagement de la gare.

Bref, pour notre groupe, ce secteur est déjà sous la loupe du Conseil communal, raison pour laquelle la majorité du groupe des Vert·e·s ne soutiendra pas la transmission de ce postulat.

Jordan Samuel (PS). Je me permets d'appuyer encore l'argumentation de mon collègue Jean-Thomas Vacher. Il s'agit d'une demande qui émane de nombreux habitants du quartier d'Alt, nous ne faisons que la relayer. Merci pour les habitants du quartier d'Alt d'accepter ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 9 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 234 de MM. Jean-Thomas Vacher, Raphaël Fessler, Samuel Jordan et José Uldry.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Viola Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 9 Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 9 Andrea Diana (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Kust Harald (Vert·e·s), Noll Bettina (Vert·e·s), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s)

- n° 235 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Océane Gex (PLR) et David Papaux (UDC) intitulé: "Mise en place d'un projet pilote pour optimiser les places de livraison au bénéfice des commerçants, artisans et restaurateurs de la ville de Fribourg"

Krienbühl David (PLR). Notre ville compte aujourd'hui 53 places de livraison. Elles sont essentielles au fonctionnement quotidien de nos commerces, de nos restaurants, de nos hôtels et de nos artisans. Pourtant, sur le terrain, le constat est clair: ces places sont souvent insuffisantes, mal situées ou inadaptées aux besoins réels.

Concrètement, cela signifie quoi? Cela signifie des livreurs qui tournent inutilement, des artisans qui perdent du temps, des restaurateurs qui doivent décharger à distance, et des hôtels qui ne peuvent pas accueillir leurs clients dans de bonnes conditions. Ce sont des contraintes très concrètes, qui pénalisent directement l'activité économique locale.

La Ville de Bienne a récemment lancé un projet pilote pour optimiser ses places de livraison et mieux répondre aux besoins des professionnels. Fribourg aurait tout intérêt à étudier une démarche similaire, adaptée à nos spécificités.

Ce postulat ne demande pas de réaliser immédiatement des aménagements coûteux. Il demande simplement d'étudier des solutions pragmatiques et concrètes. Par exemple: mieux utiliser les places existantes, adapter les horaires, améliorer la signalisation, ou encore envisager la création de zones de dépose-minute, sur le modèle des "kiss and fly".

Ces espaces permettraient, par exemple, à un artisan d'intervenir rapidement, à un restaurateur de recevoir une livraison, ou à un client d'hôtel de déposer ses bagages en toute sécurité. Cela améliorerait à la fois l'efficacité économique et la fluidité du trafic, en évitant les arrêts sauvages ou les détours inutiles.

Nous pourrions également étudier la création d'une carte de stationnement spécifique pour les artisans, afin de faciliter leur travail tout en garantissant un usage encadré et ordonné de l'espace public.

Mesdames et Messieurs, ce postulat est un postulat de bon sens. Il ne coûte rien à ce stade. Il ne contraint pas le Conseil communal. Il lui demande simplement d'analyser la situation, en concertation avec les acteurs de terrain, les acteurs concernés, et de proposer des solutions adaptées.

Soutenir nos artisans, nos commerçants et nos restaurateurs, c'est soutenir la vitalité et l'attractivité de Fribourg.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à transmettre le postulat n° 235.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste ne voit pas de raison majeure de s'opposer à la transmission pour étude de ce postulat. Trois remarques cependant:

1. Si des places de stationnement devaient être réservées aux livraisons, cela devra se faire sans compensation des places supprimées à cette fin.
2. Si une analyse des besoins des commerçants devait être réalisée, des solutions de livraison plus légères et écologiques devront, par la même occasion, être présentées et promues.
3. En bonne place parmi les causes avancées par les auteurs du postulat, pour présenter ce postulat figure la concurrence entre les besoins du stationnement des clients et des livraisons.

Evidemment, en augmentant la pression sur le stationnement public, la première heure de stationnement gratuite n'a pas contribué à solutionner le problème que les postulants adressent eux-mêmes ce soir. Nous espérons ne pas y voir la première mesure de correction des effets négatifs attendus sur les commerçants de cette initiative.

Rugo Claudio (PA). À titre informatif, je suis un peu étonné de ce postulat. La Ville de Lausanne a prolongé et a unifié toutes les places de parc. C'est un peu pour répondre à M. Marc Vonlanthen, étant donné qu'un Conseil général, en principe, c'est fait pour débattre. J'ai donc entendu votre propos et j'y réponds.

La Ville de Lausanne a unifié son stationnement à trois heures. Ici, on ne sait pas si c'est 1 heure, 2 heures, 3 heures. Même ce matin, ça fait la deuxième fois que je me fais piéger. Je monte par blueFACTORY pour aller sur l'avenue du Midi, et hop je vois les travaux et ça me fait dix minutes de perdues, etc. La communication, c'est très important.

On pourrait faire une place de stationnement pour les livraisons entre la police et ces places-là, parce que les places de la police ne sont jamais occupées. C'est seulement une proposition pour supprimer des places dont celle qui est juste là, à la place de Nova-Friburgo, que je vois rarement occupée par une voiture de police.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 7 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 235 de Mmes et MM. David Krienbühl, Simon Murith, Isabelle Sob, Océane Gex et David Papaux.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Chauderna Margot (Vert-e-s), Fernandes Sofia (CG), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS)

Se sont abstenus: 5 Chopard Caroline (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Zahnd Laura (Vert-e-s)

- n° 236 de MM. Léo Tinguely (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Prévenir les expulsions de logement: pour une détection précoce et une intervention ciblée"

Tinguely Léo (PS). Partout en Suisse romande, les expulsions de logements sont en augmentation et il n'y a pas de raison de croire que Fribourg ferait exception. En effet, tous les ingrédients y sont réunis.

Vous avez, d'une part, des loyers qui se sont envolés en augmentation de 24% ces 20 dernières années, tandis que les salaires dans la même période ont plus ou moins stagné. Vous avez donc, d'un côté, un nombre toujours plus grand de locataires qui peinent à payer leur loyer et, de l'autre côté, vous avez une pénurie de logements qui s'accroît et qui fait que, finalement, les propriétaires n'ont plus vraiment de bonnes raisons de faire un geste, de dialoguer avec les locataires, de chercher des solutions à l'amiable. Lorsque vous avez dix personnes qui attendent derrière la porte pour qu'un appartement se libère, vous avez certains propriétaires qui donnent beaucoup plus rapidement congé, tout simplement parce qu'ils savent qu'ils vont relouer derrière très rapidement.

Et derrière ces congés, on a des conséquences sociales qui sont désastreuses, on a de véritables drames humains. Une expulsion, ce n'est jamais un déménagement, il faut le dire.

Derrière chaque situation de grande précarité, on a toujours à un moment donné une expulsion de logement. C'est pour ça qu'avec mon collègue Marc Vonlanthen on propose d'agir. Déjà, on n'a aucune information sur ces expulsions imminentes, donc on aimerait créer un registre en collaboration avec les régies immobilières et les justices de paix.

Ensuite, on demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'agir, concrètement cette fois-ci, de créer un dispositif d'aide pour venir en soutien aux personnes qui temporairement n'arriveraient pas à joindre les deux bouts. Je sais que j'ai probablement le soutien pré-acquis de ce côté-là de la salle, donc je m'adresse plus spécifiquement aux bancs d'en face. Cette solution nous paraît gagnante-gagnante. D'une part, les locataires peuvent rester dans leur logement et, d'autre part, les propriétaires continuent d'encaisser des loyers dans les délais légaux. Ce n'est pas pour rien que là où ça a été mis en œuvre, là où ça a été appliqué, ça s'est fait avec la partie propriétaire, en l'occurrence à Genève avec l'USPI qui a été associée au projet.

Ensuite, je sais que votre préoccupation première, ce sont les finances. Il faut le dire, ça ne coûterait pas forcément très cher. À Genève, on parle de CHF 800'000.- sur trois ans. Avec une ville quand même de taille bien moindre, avec un marché du logement un peu moins tendu, on peut partir du principe que la facture serait moindre.

En réalité, ce qui coûte cher aujourd'hui, c'est de ne rien faire, ce sont les frais de suivi social, les frais parfois de suivi psychologique, le coût des hébergements d'urgence, les frais de justice dans des justices de paix qui sont déjà sous pression. Tout ça, ce sont des ressources que l'on aurait pu épargner en amont si on avait saisi la situation au préalable.

Vous l'aurez compris, je serai ravi de pouvoir compter sur votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 10 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 236 de MM. Léo Tinguely et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Gex Jean-Noël (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 10 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 13 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 237 de MM. Florian Müller (PS), Samuel Jordan (PS) et Harald Kust (Vert-e-s) intitulé: "Mesures pour une véritable ville cyclable et piétonne"

Müller Florian (PS). Nous le disons avec satisfaction, la situation des cyclistes et des piéton-ne-s s'est considérablement améliorée à Fribourg ces 15 dernières années. L'extension

des pistes cyclables, la mise en place de zones 30 et plusieurs projets concrets ont renforcé la sécurité et le confort des déplacements à pied et à vélo, mais le potentiel n'est pas encore pleinement exploité. Comparée aux villes les plus avancées de Suisse, Fribourg a encore du chemin à faire. Des villes européennes comme Utrecht ou Copenhague, championnes du vélo, montrent ce qui est possible.

Saisissons donc l'occasion de faire de Fribourg une véritable ville cyclable et piétonne.

Eine bessere Infrastruktur für Fussgänger-innen und Velofahrer-innen ist für alle von Nutzen und erhöht die Lebensqualität. Sie sorgt für sichere Schulwege und schnelle Verbindungen über kurze Distanzen. Sanfte Mobilität ist gesund, flexibel, effizient, leise, platzsparend und günstig. Wenn mehr Menschen zu Fuss oder mit dem Velo unterwegs sind, profitieren ausserdem auch die Verkehrsteilnehmenden in Bussen und Autos, weil das ganze Verkehrsnetz entlastet wird.

Avec le présent postulat, nous demandons au Conseil communal de:

- présenter dans un rapport et un calendrier ce qu'il prévoit pour promouvoir la mobilité à vélo et à pied;
- créer un réseau cyclable continu reliant les quartiers et le centre;
- réaliser les tronçons de la TransAgglo;
- améliorer le balisage;
- aménager des pistes cyclables séparées et des chemins piétonniers attractifs;
- renforcer la sécurité;
- et fluidifier la cohabitation entre la mobilité douce, le trafic motorisé et les transports publics.

Nous vous remercions pour votre soutien au postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 11 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 237 de MM. Florian Müller, Samuel Jordan et Harald Kust.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kust Harald (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Sapia Léo (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 11 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 12 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

9. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 238 de Mme Fanny Delarze (PS) intitulé: "Une liste publique de la situation d'occupation des locaux mis à disposition par la Ville de Fribourg"

Delarze Fanny (PS).

Développement du postulat

Lors de la table ronde du 6 juin 2025 intitulée "Place aux ateliers" et organisée par Visarte Fribourg/Freiburg et la Kunsthalle Friart, des discussions ont été menées entre artistes visuel·le·s professionnel·le·s et émergent·e·s de Fribourg. Ces discussions ont mis en évidence, entre autres, un manque de transparence et d'accessibilité concernant l'occupation des locaux/ateliers mis à disposition par la Ville à l'intention des associations, artistes et clubs.

Ce postulat demande d'étudier la possibilité de rendre publiques les différentes occupations des locaux mis à disposition par la Ville pour les associations, artistes et clubs, sous la forme d'une liste ou d'une cartographie, par exemple. Les informations rendues publiques pourraient informer sur la personne ou l'entité qui l'occupe, depuis quelle date, quelles sont les caractéristiques du lieu, quelle occupation est prévue par exemple. Cette "liste" pourrait notamment inclure les ateliers et locaux existants et occupés, mais aussi les espaces vacants ou temporairement inoccupés pouvant accueillir des usages artistiques. Ce document pourrait être disponible sur le site web de la Ville de Fribourg, afin d'être accessible et facile à actualiser.

Ceci permettrait aux artistes visuel·le·s de visualiser les possibilités actuelles en matière d'atelier et éventuellement d'inspirer les propriétaires à en faire autant. En outre, cela permettrait aussi de sensibiliser à l'équité de traitement entre les personnes et entités intéressées.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 239 de Mme Fanny Delarze (PS) intitulé: "Un tournus d'occupation des ateliers mis à disposition par la Ville de Fribourg pour les artistes visuel·le·s"

Delarze Fanny (PS).

Développement du postulat

Depuis la table ronde du 6 juin 2025 "Place aux ateliers" organisée par Visarte Fribourg/Freiburg et la Kunsthalle Friart, des discussions ont été lancées entre artistes professionnel·le·s et émergent·e·s de Fribourg. Ces discussions ont mis en évidence, entre autres, un manque d'équité concernant l'occupation des ateliers et locaux mis à disposition par la Ville à l'intention des artistes. Dans le but de ne pas privilégier un·e artiste ou une association, la rétribution des locaux devrait se faire de manière équitable.

Un seul lieu devrait être octroyé à un·e artiste ou à une association. Une grande surface (une limite de superficie à définir) devrait être partagée entre plusieurs artistes (en discussion avec les artistes intéressé·e·s). Cette répartition et cette possibilité d'obtenir un espace à Fribourg encouragerait les artistes visuel·le·s à rester et travailler à Fribourg, engendrant un enrichissement culturel fort pour la Ville.

Parce qu'il serait difficile de changer radicalement les conditions d'octroi et d'occupation des locaux de la Ville, ce postulat demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de proposer aux artistes visuel·le·s l'occupation d'un ou plusieurs ateliers, sur concours et pour une durée déterminée non renouvelable.

Le tournus sur une durée déterminée et sous conditions a déjà fait ses preuves, comme à Genève où 29 ateliers pour artistes visuel·le·s sont mis à disposition par la Ville: "Ces ateliers sont destinés à des artistes plasticien·ne·s afin de permettre la réalisation d'un projet particulier ou la poursuite d'un travail de recherche. Ils sont mis à disposition à titre gracieux (exceptés les flux qui sont à la charge des occupant·e·s pour la durée de la mise à disposition), pour une période de trois ans, non renouvelable" (conditions générales actuelles pour l'octroi des ateliers à la Ville de Genève). Surtout, le tournus d'occupation permet une plus grande richesse de propositions artistiques pour les habitant·e·s de la ville de Fribourg, donne sa chance aux artistes émergent·e·s, permet aux artistes professionnel·le·s de se concentrer sur une recherche artistique pour une durée et évidemment, ne favorise pas les artistes qui ont déjà stabilisé leur situation.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 240 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Marine Jordan (PS), Guy-Noël Jelk (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Alicia Schaller (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier de possibles projets de prévention et de lutte contre l'âgisme à Fribourg"

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).

Développement du postulat

Chacun·e de nous a fait au moins une expérience de l'âgisme¹... En Suisse, (cf. enquête sur le vivre ensemble, OFS en 2024), 15% de la population entre 15 et 88 ans indique avoir été victime de discriminations liées à l'âge².

L'âgisme est une discrimination méconnue, qui passe souvent inaperçue, car l'âgisme est accepté socialement et toléré dans nos sociétés.

"L'âgisme³ apparaît lorsque l'âge est utilisé pour catégoriser et diviser les gens d'une façon qui entraîne une discrimination, des conséquences négatives, des désavantages et des injustices". Dans le monde⁴, cette discrimination est plus fréquente que le racisme et le sexisme⁵; elle s'adresse autant aux jeunes⁶ qu'aux aîné·e·s.

L'âgisme est partout: il peut être structurel (inscrit dans les lois et règlements, dans nos institutions); interpersonnel et auto-intégré (nos propres préjugés). Il se manifeste dans les domaines de la santé, des médias et de l'emploi.

Quelques exemples:

- L'âgisme se cache dans les politiques qui tendent à rationner les soins de santé en fonction de l'âge. Des suppléments financiers ou d'exclusion des prestations pour les personnes à partir d'un certain âge (opérations, traitements ou médicaments plus prescrits ni remboursés; tarification médicale spécifique; assurances de manière générale; location de voiture ou prêts hypothécaires).
- L'âgisme se révèle dans les pratiques des entreprises qui limitent les possibilités des jeunes de contribuer à la prise de décision sur le lieu de travail. Ou quand les personnes âgées ne retrouvent pas de travail (à compétences égales avec une personne plus jeune).
- L'âgisme est vécu dans certains comportements dénigrants adoptés dans le cadre de relations entre générations; les plaintes des personnes âgées sont banalisées en disant "c'est normal à votre âge d'avoir mal".

¹ <https://www.seismoverlag.ch/fr/daten-woerterbuch/ageism-altersdiskriminierung/>

² <https://www.vd.ch/population/seniors/politique-cantonale-de-la-vieillesse/titre-par-default>

³ <https://www.cisssca.com/soins-et-services/prevention-et-conseils-sante/agisme#:~:text=L'%C3%A2gisme%20appara%C3%AEt%20lorsque%20,exclusion%20sociale%20des%20personnes%20a%C3%AEen%C3%A9es> L'âgisme regroupe les stéréotypes (la façon d'envisager l'âge), les préjugés (ce qu'inspire l'âge) et la discrimination (la façon de se comporter), dont on est soi-même victime ou dont autrui est victime en raison de l'âge.

⁴ Selon l'Organisation mondiale de la santé, [une personne sur deux dans le monde](https://www.vd.ch/population/seniors/politique-cantonale-de-la-vieillesse/titre-par-default) aurait des attitudes et des comportements âgistes. <https://www.vd.ch/population/seniors/politique-cantonale-de-la-vieillesse/titre-par-default>

⁵ <https://www.tdg.ch/l-agisme-est-plus-frequent-que-le-racisme-et-le-sexisme-289463398857>

⁶ <https://www.vd.ch/population/seniors/politique-cantonale-de-la-vieillesse/titre-par-default>

- L'âgisme est même intégré par les personnes elles-mêmes, quand elles s'imposent des limites, à cause de stéréotypes intériorisés sur ce qu'une personne d'un certain âge peut être ou peut faire.
- o Les conséquences sanitaires, sociales et économiques⁷ sur nos sociétés sont grandes: l'âgisme favorise l'exclusion et la non-participation sociales⁸, l'insécurité financière, les comportements à risque (alimentation malsaine, abus d'alcool, tabagisme) et nuit à la qualité de vie⁹.
- o Des stratégies permettent de prévenir et combattre l'âgisme:
 - les politiques et le droit¹⁰, vont lutter contre les inégalités fondées sur l'âge et de protéger les droits fondamentaux de chacun·e;
 - les activités éducatives peuvent accroître l'empathie, dissiper les idées fausses sur les différents groupes d'âge, modifier les préjugés (informations exactes et exemples contraires aux stéréotypes);
 - les interventions intergénérationnelles peuvent contribuer à combattre préjugés et stéréotypes intergroupes¹¹ par des projets partagés dans le cadre d'associations de quartier, de sociétés locales, de bénévolat (aide aux devoirs, senior-e-s en classe), par un équilibre des âges dans les équipes de travail.
 - Des modes de communication et des contenus véhiculés : données fiables sur les réalités des personnes de différents âges, choix d'images non discriminantes utilisées dans les médias et la publicité, mais aussi dans la recherche et dans les administrations publiques.
- o Indéniablement, cette problématique touche notre ville qui compte 24% de senior·e-s et 21.7% de jeunes de moins de 20 ans.

Par chance, les concepts de l'enfance et de la jeunesse, celui des senior·e-s, récemment mis en place pourraient développer des mesures¹² précises, rapides, et participatives qui contribueraient à prévenir l'âgisme de toutes les générations!

Le présent postulat demande au Conseil communal de proposer un ensemble de mesures de prévention de l'âgisme, à concevoir en collaboration avec des acteurs aux savoirs d'expériences et aux savoirs professionnels¹³, sous des formes multiples, par exemple:

⁷ <https://www.who.int/fr/news/item/18-03-2021-ageism-is-a-global-challenge-un>

⁸ <https://rompreaveclagisme.ca/les-consequences-de-lagisme/#:~:text=L'%C3%A2gisme%20peut%20aller%20jusqu,plus%20participatif%20et%20plus%20solidaire!>

⁹ "L'âgisme peut modifier la perception que nous avons de nous-mêmes, éroder la solidarité entre les générations, limiter notre capacité à tirer profit de la contribution des jeunes et des personnes âgées, ou en diminuer l'importance, et il peut entraîner des répercussions sur notre santé, notre longévité et notre bien-être ainsi que des conséquences économiques non négligeables. Par exemple, l'âgisme est associé à la survenue anticipée du décès (de 7,5 ans), à une mauvaise santé physique et mentale et à un rétablissement plus lent après une invalidité chez les personnes âgées". Cf. Roulet-Schwab op.cit.

¹⁰ La Constitution suisse (art.8.2.) interdit explicitement la discrimination fondée sur l'âge (art. 8.2 Cst.).

¹¹ <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/ageing-ageism#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20l,en%20raison%20de%20l'%C3%A2ge.>

¹² Quelques mesures de lutte contre l'âgisme existent déjà.

¹³ Exemples inspirants : <https://www.ciassca.com/soins-et-services/prevention-et-conseils-sante/agisme#:~:text=L'%C3%A2gisme%20appara%C3%AEt%20lorsque%20l,exclusion%20sociale%20des%20peronnes%20a%C3%AEn%C3%A9es>

- dans le 1700 et le site internet de la Ville, en veillant à une communication neutre et objective;
- dans un appel à projets spécifiquement orientés vers la solidarité intergénérationnelle¹⁴, l'utilité, l'accomplissement et l'appartenance à la communauté;
- dans une campagne de sensibilisation en communication dans l'espace public;
- dans un ensemble d'activités dans le cadre scolaire (dès le plus jeune âges);
- une thématique commune à débattre dans le Conseil des jeunes et le Conseil des senior·e·s;
- etc.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 241 de MM. Léo Tinguely (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé: "Equiper la STEP de Fribourg d'une installation de captage de CO₂"

Tinguely Léo (PS).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg s'est fixé un objectif à la fois nécessaire et impérieux: réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, et atteindre la neutralité carbone en 2047. Malgré cette réduction massive des émissions de CO₂, certaines d'entre elles resteront inévitables. C'est notamment le cas des stations d'épuration (STEP), qui continueront de générer des émissions résiduelles lors du traitement des eaux usées et des déchets. Celles-ci sont aujourd'hui responsable d'1% du CO₂ libéré en Suisse.

C'est pourquoi le Groupe d'experts intergouvernemental sur révolution du climat (GIEC) recommande en principe le recours aux technologies de captage du CO₂, en plein essor ces dernières années. Le recours à ces technologies est désormais intégré à l'ensemble des scénarios climatiques du GIEC visant une réduction significative des émissions.

A Genève, les Services industriels ont équipé l'une de leurs STEP d'une technologie de captage du CO₂: environ 1'500 tonnes de carbone sont ainsi capturées et liquéfiées chaque année sur site, puis acheminées vers des recycleurs de matériaux de construction, où elles sont fixées dans le ciment pour plusieurs centaines de milliers d'années. A Zurich, la population s'est prononcée à 75% en faveur de l'installation d'un tel système au sein de l'usine d'incinération des boues d'épuration, permettant le stockage permanent de jusqu'à 25'000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de 6'250 allers-retours en avion entre Zurich et Los Angeles.

Au vu de ces exemples, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'équiper à leur tour la STEP de Fribourg d'une installation de captage du CO₂, afin de contribuer concrètement à ta lutte contre le changement climatique et à la valorisation durable des déchets minéraux. Les éventuels risques et les opportunités de tels procédés feront également l'objet d'une analyse transversale afin d'examiner la pertinence de leur introduction sur la STEP communale. En évitant ces émissions, celles-ci seront comptabilisées comme une compensation de CO₂, et la ville généra alors des émissions négatives.

¹⁴ comme Ville plurielle

Toutefois, les postulants mettent le Conseil communal en garde: la possibilité de générer des émissions négatives supplémentaires ne doit pas conduire à affaiblir les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 242 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé: "Pour une organisation socialement équitable et inclusive des semaines sportives et des "semaines thématiques" au Cycle d'orientation en ville de Fribourg"

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).

Développement du postulat

Les semaines sportives du Cycle d'orientation germanophone ainsi que les "semaines thématiques" du Cycle d'orientation francophone de la ville de Fribourg constituent un élément central de la vie scolaire. Elles favorisent l'activité physique, la participation culturelle, l'autonomie et renforcent la cohésion sociale entre les jeunes. Les expériences vécues en dehors de l'enseignement ordinaire contribuent de manière significative au développement personnel et à l'intégration.

Selon la réponse du Conseil communal à la question n° 302 au Conseil général, certaines offres peuvent engendrer des contributions parentales importantes. A titre d'exemple, un camp de ski - facteur d'intégration symbolique dans notre pays - peut coûter environ CHF 390.-. Le Conseil communal indique que des paiements échelonnés sont possibles et que des offres gratuites existent également.

Cette argumentation ne répond toutefois pas pleinement à la question de l'égalité des chances.

Le paiement échelonné ne constitue pas une solution viable. Les familles disposant de ressources financières très limitées ne bénéficient souvent d'aucune marge de manœuvre budgétaire, même pour des montants fractionnés. Plusieurs versements restent tout aussi difficiles à assumer qu'un paiement unique. Pour les ménages aux ressources modestes, la participation à des offres coûteuses demeure dans la réalité compliquée, voire inaccessible.

Par ailleurs, la coexistence d'offres payantes et gratuites au cours d'une même semaine peut engendrer une différenciation sociale au sein de l'école. Les élèves ne choisissent alors pas principalement en fonction de leurs intérêts, mais selon les possibilités financières de leur famille.

L'école publique ne remplit pas seulement une mission d'instruction, mais également une mission de cohésion sociale. Elle doit promouvoir l'égalité des chances, favoriser la mixité sociale et renforcer l'intégration, indépendamment de la situation économique des parents.

Le Conseil communal est prié d'examiner et de faire rapport sur les points suivants:

1. S'il est possible, et par quelles mesures concrètes, de garantir que la participation aux offres des semaines sportives et des « semaines thématiques » ne dépende pas du revenu des parents.
2. S'il est envisageable de prévoir ou d'introduire une prise en charge totale ou partielle des coûts des offres onéreuses pour les enfants issus de familles à revenus modestes (par exemple, en se basant sur les bénéficiaires de la carte culture).

3. Si des modèles de financement alternatifs ou solidaires peuvent être examinés afin de garantir une participation équitable aux offres des semaines sportives et des "semaines thématiques".

Die Sportwochen der deutschsprachigen Orientierungsschule sowie die "semaines thématiques" der französischsprachigen Orientierungsschule der Stadt Freiburg sind ein zentraler Bestandteil des schulischen Lebens. Sie fördern Bewegung, kulturelle Teilhabe, Selbstständigkeit und stärken den sozialen Zusammenhalt unter Jugendlichen.

Gemäss der Antwort des Gemeinderats auf die Frage Nr. 302 im Generalrat können für bestimmte Angebote erhebliche Elternbeiträge anfallen. So kostet beispielsweise ein Skilager rund CHF 390.-. Der Gemeinderat verweist darauf, dass Ratenzahlungen möglich seien und zudem auch kostenlose Angebote bestehen.

Ratenzahlungen stellen jedoch keine strukturelle Lösung dar. Familien mit sehr knappen finanziellen Mitteln verfügen oftmals über keinen finanziellen Spielraum - auch nicht für gestaffelte Beträge. Für Haushalte mit sehr begrenzten finanziellen Ressourcen bleibt die Teilnahme an kostenintensiven Angeboten faktisch erschwert oder ausgeschlossen.

Wenn innerhalb derselben Schulwoche kostenpflichtige und kostenlose Angebote nebeneinanderstehen, entsteht eine soziale Differenzierung innerhalb der Schule. Schülerinnen und Schüler wählen dann nicht primär nach Interesse, sondern nach den finanziellen Möglichkeiten ihrer Familie.

Die öffentliche Schule erfüllt neben ihrem Bildungsauftrag auch einen gesellschaftlichen Auftrag. Sie soll Chancengleichheit fördern und Integration stärken - unabhängig von der wirtschaftlichen Situation der Eltern.

Der Gemeinderat wird gebeten zu prüfen und Bericht zu erstatten:

1. Ob und mit welchen konkreten Massnahmen sichergestellt werden kann, dass die Teilnahme an den Angeboten der Sportwochen und "semaines thématiques" nicht vom Einkommen der Eltern abhängig ist.
2. Ob für Kinder aus finanziell benachteiligten Familien eine vollständige oder weitgehende Kostenübernahme für kostenintensive Angebote vorgesehen oder eingeführt werden kann.
3. Ob alternative oder solidarische Finanzierungsmodelle geprüft werden können, um eine gleichberechtigte Teilnahme an den Angeboten der Sportwochen und "semaines thématiques" zu gewährleisten.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 243 de Mme et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) et Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) intitulé: "Projet-pilote de relogement adapté des aînés pour libérer des grands logements"

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Le diagnostic communal en matière de logement met en évidence un déséquilibre structurel: une part importante du parc est sous-occupée, en particulier parmi les ménages seniors, tandis que des familles vivent en suroccupation, dans un contexte de pénurie de grands logements. Dans ce cadre, la Ville dispose d'un levier immédiat là où elle a une prise directe: son parc communal.

L'objectif du présent postulat est d'expérimenter une approche pragmatique et volontaire: faciliter le relogement d'aînés à Fribourg vers des logements plus petits et adaptés, à des conditions financièrement supportables, afin de remettre en circulation des logements de grande taille devenus inadaptés. Ce dispositif contribuerait à améliorer l'accessibilité et le confort du logement des personnes concernées, tout en favorisant une meilleure proximité avec les services et la vie urbaine.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un projet-pilote visant à encourager, sur base volontaire, le relogement d'aînés occupant un logement devenu trop grand vers un logement plus adapté, en contrepartie de la libération de leur logement actuel, dans le parc communal — notamment au sein des logements relevant de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement.

L'étude demandée précisera notamment:

- le périmètre du projet-pilote (parc concerné, durée, volume) et la gouvernance (gestion directe ou avec un partenaire);
- les incitations testées, seules ou combinées: loyer plafonné/loyer de transition défini de manière transparente, aide au déménagement, sécurisation du bail;
- les critères d'accès (objectifs et vérifiables) et les modalités d'attribution, afin d'assurer l'égalité de traitement et d'éviter les effets d'aubaine;
- les indicateurs d'évaluation (nombre de relogements, grands logements libérés, coût net, délais de relocation, satisfaction) et les conditions de poursuite ou d'arrêt;
- les contraintes et besoins identifiés (disponibilité de logements adaptés, attachement au quartier, éventuels travaux, ressources nécessaires) et les pistes pour les lever ou les respecter;
- les modalités d'une extension éventuelle du dispositif en collaboration avec la Bourgeoisie et d'autres partenaires d'utilité publique, dans la mesure où une collaboration est possible.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 244 de Mmes et M. Isabelle Sob (Le Centre/PVL), Nicolas Feyer (Le Centre/PVL) et Margaret Collaud (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier et quantifier l'impact des chantiers sur les commerces de proximité et la vie de quartier"

Sob Isabelle (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg conduit et conduira encore ces prochaines années d'importants chantiers sur le domaine public. Ces travaux sont nécessaires. Ils répondent à des objectifs d'intérêt public (entretien des infrastructures, mobilité, réseaux, requalification urbaine).

Mais une question demeure insuffisamment documentée localement: quel est l'impact concret de ces chantiers sur les commerces de proximité?

L'appel à l'aide, largement relayé et entendu, du "Popu" est le dernier exemple en date. Aujourd'hui, le débat politique oppose souvent deux lectures:

- d'un côté, des commerçantes et restaurateur·rice·s qui signalent des baisses de fréquentation, des difficultés d'accès, une perte de visibilité et une baisse significative du chiffre d'affaires (entre 20 et 40% d'après ce qui nous a été rapporté en ville de Fribourg);
- de l'autre, l'idée que les difficultés du commerce relèveraient principalement d'évolutions structurelles (concurrence du commerce en ligne, changement des habitudes de consommation, conjoncture, etc.).

Or, sans données locales objectivées, il est difficile de déterminer la part réelle de chaque facteur et de débattre sereinement de solutions adaptées. La jurisprudence reconnaît le droit à une indemnisation lorsqu'il existe des nuisances excessives qui dépassent les risques commerciaux normaux d'un secteur d'activité spécifique (cf. ATF 145 II 282, TF, 23.04.19,1C_485/2017 pour les aires d'autoroute). S'agissant du lien de causalité, le Tribunal fédéral se base sur l'évolution du chiffre d'affaires pour déterminer le droit à l'indemnité : dans le cas d'espèce, le chiffre d'affaires était stable avant les travaux, il a chuté durant les restrictions d'accès et est ensuite remonté à la fin des travaux.

Au-delà des chiffres d'affaires, ce sujet touche à des enjeux plus larges:

- l'emploi de proximité, souvent non délocalisable, qui disparaît lorsque des commerces ferment;
- le tissu entrepreneurial local, composé de petites structures parfois fragiles;
- la vie de quartier, qui se dégrade lorsque les vitrines s'éteignent et que les services de proximité disparaissent;
- l'égalité entre quartiers, car tous ne disposent pas des mêmes ressources ni de la même capacité à s'organiser collectivement pour soutenir leur commerce local.
- Tous les quartiers ne peuvent pas se constituer en association active pour "faire vivre" ou relancer un commerce. Lorsque des fermetures s'enchaînent, les conséquences ne sont pas seulement économiques, elles sont aussi sociales, urbaines et humaines.

Des pratiques existent déjà ailleurs.

La question n'est pas théorique. D'autres villes romandes ont déjà commencé à mettre en place des dispositifs pour objectiver ou compenser les effets des grands chantiers sur les commerces:

- Lausanne a mis en place une subvention pour les entreprises directement impactées par des chantiers publics dont la Ville est maître d'ouvrage, avec une logique de compensation partielle des nuisances (perte de clientèle, difficultés d'accès, baisse de visibilité). La Ville a formalisé une procédure dédiée.
- Genève a mis en place un mécanisme d'indemnisation forfaitaire pour les commerces touchés par le chantier de la rue de Carouge, tout en travaillant à un cadre plus large et à une meilleure coordination des chantiers. Le Canton de Genève a également communiqué sur un renforcement de la gouvernance et de l'accompagnement des entreprises.

Ces exemples ne signifient pas que Fribourg devrait "copier" tel quel un modèle d'indemnisation. En revanche, ils montrent une chose essentielle: dans d'autres collectivités, la réalité de l'impact économique des chantiers n'est plus niée; elle est mesurée, encadrée et traitée.

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier, de manière rigoureuse et documentée, l'impact des chantiers sur les commerces en ville de Fribourg, en particulier:

- 1. La mise en place d'une méthode de mesure de l'impact, selon notamment:**
 - la durée du chantier,
 - le type de travaux,
 - l'intensité des restrictions (accès piéton, accès véhicules, livraisons, stationnement, visibilité),
 - la localisation (centre-ville / quartiers / axes commerçants).
- 2. La définition d'indicateurs de suivi, permettant une comparaison avant / pendant / après chantier, par exemple:**
 - fréquentation (lorsque mesurable),
 - évolution du chiffre d'affaires (sur base volontaire, agrégée et anonymisée),
 - vacance commerciale,
 - fermetures temporaires ou définitives,
 - perception des commerçants et restaurateurs via une enquête structurée.
- 3. L'identification des facteurs explicatifs, afin de distinguer:**
 - ce qui relève de l'impact propre au chantier,
 - ce qui relève de facteurs externes (commerce en ligne, conjoncture, saisonnalité, etc.),
 - ce qui peut être amélioré par la planification, la communication et le phasage des travaux.
- 4. Des recommandations pour la Ville de Fribourg, fondées sur les résultats de l'étude, afin de:**
 - réduire les impacts négatifs des futurs chantiers,
 - préserver l'attractivité économique et la vie de quartier,
 - protéger autant que possible l'emploi local de proximité.

Si l'on veut défendre à la fois une ville qui se transforme et une ville qui reste vivante, il est nécessaire de mieux comprendre ce que les chantiers coûtent — temporairement ou durablement — à nos commerces, à l'emploi de proximité et à la vie des quartiers.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 412 de M. Nicolas Violi (PS) relative aux contrôles de sécurité effectués par la Commune dans les établissements publics et particulièrement les bars en sous-sol de la ville

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 janvier 2026, M. N. Violi a posé les questions suivantes relatives aux contrôles de sécurité effectués dans les établissements publics:

1. Quelles sont les normes des contrôles en vigueur pour la Commune?
2. A quelle fréquence, de quelle manière et avec quel niveau d'expertise les établissements fribourgeois ont-ils été et sont-ils effectivement tous contrôlés?
3. Quels sont les éléments qui sont pris en compte dans les contrôles de sécurité (matériaux, configuration des lieux, issues de secours, sprinkler, extincteurs, plan d'évacuation, formation des équipes)?
4. Une attention particulière est-elle portée aux établissements en sous-sol et aux bars, éphémères ou non, se situant dans des caves?
5. Les personnes responsables ont-elles le temps et les moyens suffisants pour effectuer correctement tous ces contrôles?

Réponse du Conseil communal

1. Quelles sont les normes des contrôles en vigueur pour la Commune?

Les normes applicables sont celles de l'AEAI à savoir celles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.

Les prescriptions de protection incendie visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions.

Les prescriptions de protection incendie s'appliquent aux bâtiments et aux autres ouvrages à construire ainsi que, par analogie, aux constructions mobilières.

Les prescriptions de protection incendie se composent de la norme de protection incendie et des directives de protection incendie.

L'AEAI publie aussi des "notes explicatives" où sont explicitées certaines questions de protection incendie, ainsi que des "aides de travail" visant à faciliter l'application des directives de protection incendie.

La norme de protection incendie fixe le cadre de la protection incendie sur le plan des devoirs généraux, de la construction, des équipements de protection incendie et de l'organisation, ainsi que les mesures de défense incendie qui s'y rapportent. Elle définit les standards de sécurité applicables.

La norme de protection incendie est complétée par les directives de protection incendie, qui fixent les exigences et les mesures détaillées de sa mise en œuvre.

2. A quelle fréquence, de quelle manière et avec quel niveau d'expertise les établissements fribourgeois ont-ils été et sont-ils effectivement tous contrôlés?

L'ECAB classe les bâtiments et installations selon les principes admis en la matière, soit en tenant compte des risques qu'ils représentent pour les personnes, les animaux et les biens. Ils sont classés en tenant compte des critères suivants: l'affectation, l'occupation, la hauteur, l'identification du danger lié au bâtiment (dimension, construction, charge thermique, assurance qualité), la localisation et le risque lié aux éléments naturels. La fréquence des contrôles dépend du type de bâtiments. La fréquence du contrôle périodique des bâtiments est la suivante:

- pour les bâtiments avec un classement typologique à risque élevé: tous les 5 ans;
- pour les bâtiments avec un classement typologique à risque faible: tous les 10 ans.

La Commune est l'autorité compétente en matière de sécurité des bâtiments. Toutefois, l'ECAB assiste les communes, sous l'angle de la technique, en procédant au contrôle des bâtiments présentant un risque élevé pour les personnes.

Pour les autres bâtiments, la Commune est assistée d'un ou d'une spécialiste communal·e en protection incendie. L'ECAB est compétent pour accréditer les personnes reconnues comme spécialistes communaux en protection incendie. La Ville de Fribourg dispose de deux spécialistes reconnus.

3. Quels sont les éléments qui sont pris en compte dans les contrôles de sécurité (matériaux, configuration des lieux, issues de secours, sprinkler, extincteurs, plan d'évacuation, formation des équipes?)

La norme de protection incendie fixe le cadre de la protection incendie sur le plan des devoirs généraux, de la construction, des équipements de protection incendie et de l'organisation, ainsi que les mesures de défense incendie qui s'y rapportent. Elle définit les standards de sécurité applicables.

La norme de protection incendie est complétée par les directives de protection incendie, qui fixent les exigences et les mesures détaillées de sa mise en œuvre. Ces exigences et mesures portent sur de nombreux domaines. Nous pouvons citer en particulier:

- les matériaux et éléments de construction;
- les distances de sécurité incendie, les systèmes porteurs, les comportements coupe-feu;
- les voies d'évacuation et de sauvetage;
- la signalisation des voies d'évacuation, l'éclairage de sécurité, l'alimentation de sécurité;
- les dispositifs d'extinction;
- les installations de détection incendie;
- les installations sprinklers,
- les installations de détection incendie;
- les installations d'extraction de fumée et de chaleur;
- les systèmes de protection contre la foudre;
- les installations de transport;
- les installations thermiques;
- les installations aérauliques;
- les matières dangereuses;
- etc.

4. Une attention particulière est-elle portée aux établissements en sous-sol et aux bars, éphémères ou non, se situant dans des caves?

Comme indiqué à la réponse 2, c'est L'ECAB qui classe les bâtiments et installations selon les principes admis en la matière, soit en tenant compte des risques qu'ils représentent pour les personnes, les animaux et les biens. Ils sont classés en tenant compte des critères suivants: l'affectation, l'occupation, la hauteur, l'identification du danger lié au bâtiment (dimension, construction, charge thermique, assurance qualité), la localisation et le risque lié aux éléments naturels.

Le fait qu'un établissement public soit installé en sous-sol ne constitue en soi pas forcément un facteur déterminant sous l'angle de la protection incendie. Le nombre et la largeur des voies d'évacuation joue très souvent un rôle plus important que le fait de se trouver en sous-sol.

Néanmoins, l'ECAB, la Préfecture ou encore la Commune peuvent fixer des fréquences différentes de contrôle. Dans le cas d'espèce, suite au drame de Crans-Montana, la priorité a été donnée aux établissements publics, en particulier ceux situés en souterrain ou en lien avec Carnaval par exemple.

5. Les personnes responsables ont-elles le temps et les moyens suffisants pour effectuer correctement tous ces contrôles?

Le secteur de la protection de la population de la Ville de Fribourg, dans sa mission d'inspection du feu, doit procéder au contrôle d'environ 2'800 bâtiments "risque faible" et de 340 bâtiments "risque élevé" sur le territoire des communes de Fribourg, Givisiez et Corminboeuf.

La répartition des bâtiments par commune est la suivante:

	Risque faible	Risque élevé
Fribourg	2459	310
Givisiez	225	23
Corminboeuf	127	4
Total	2811	337

Ce classement des bâtiments effectué par l'ECAB induit 349 contrôles périodiques par année.

Dans la pratique, le Secteur de la protection de la population effectue pour les contrôles périodiques, tous bâtiments et typologies confondus (risque élevé et risque faible):

- 2023: 272 contrôles périodiques;
- 2024: 255 contrôles périodiques;
- 2025: 248 contrôles périodiques.

Toutefois, à ces contrôles périodiques découlant de la mise en œuvre de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels s'ajoutent ceux organisés dans le cadre de la loi sur les établissements publics et ceux liés à la loi sur l'aménagement du territoire. De plus, des contrôles sont encore effectués en lien avec les manifestations.

Violi Nicolas (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse, plus précisément à trois quarts satisfait.

En effet, dans la réponse reçue, il est expliqué que les contrôles de sécurité sont prévus tous les dix ans pour les bâtiments à risque faible et tous les cinq ans pour les bâtiments à risque élevé.

On peut considérer que dix ou cinq ans, c'est long, même si cela correspond à ce qui se fait dans d'autres cantons. Quand on pense au contrôle annuel prévu à Crans-Montana et à la situation dans laquelle se trouve à présent son Conseil communal, on pourrait être tenté de se dire qu'il vaut mieux une périodicité peu ambitieuse que l'on respecte, plutôt que de s'engager à en faire plus et ne pas tenir ses engagements.

Toutefois, le classement des bâtiments effectués par l'ECAB induit 349 contrôles périodiques par année.

Or, en 2023, il y en a eu 272, en 2024, 255 et en 2025, 248.

J'en conclus:

- Les contrôles périodiques effectués correspondent à environ 75% des contrôles exigés. Il y a donc en moyenne un bâtiment sur quatre qui n'est pas contrôlé périodiquement comme il le devrait.
- Le nombre de contrôles périodiques est sur une pente descendante (78%, 73% et 71%). Sur trois ans, ce n'est peut-être pas représentatif, ces chiffres sont tout de même peu satisfaisants à mes yeux.

Pour finir, j'ai reçu une réponse à toutes mes questions, sauf à une, c'était celle-ci: avons-nous les effectifs nécessaires pour faire tous les contrôles? Je conclus que la réponse qui manquait était tout simplement non.

- n° 413 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg
- n° 414 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique

En l'absence de M. F. Yerly-Brault, la réponse aux questions n° 413 et 414 est reportée à une prochaine séance.

- n° 415 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la situation financière de Groupe E Celsius SA

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 janvier 2026, M. D. Krienbühl a posé la question suivante:

"Selon les comptes 2024 récemment publiés par la société Groupe E Celsius SA – avec un retard de six mois –, il ressort que l'endettement total de cette société fille de Groupe E a fortement augmenté, passant de CHF 149 millions en 2023 à CHF 218 millions au 31 décembre

2024, soit une hausse de 46%. Pour rappel, la Ville de Fribourg détient 27,29% du capital-actions de Groupe E Celsius SA.

Dans ce contexte, le Conseil communal peut-il indiquer:

1. Si le Service des finances de la Ville de Fribourg dispose d'informations spécifiques concernant la situation financière actuelle de Groupe E Celsius SA et l'évolution récente de son endettement?
2. Si des analyses de risques financiers ont été menées en lien avec la participation de la Ville de Fribourg dans cette société, notamment au regard de l'augmentation marquée de la dette et des prêts accordés par Groupe E?
3. Le cas échéant, quels sont les risques potentiels identifiés pour la Ville de Fribourg et quelles mesures de suivi ou de surveillance sont envisagées afin de protéger les intérêts financiers et les intérêts de la Commune?"

Réponse du Conseil communal

Le Service des finances a pris connaissance des comptes annuels 2024 de Groupe E Celsius SA, lesquels confirment une augmentation significative de l'endettement total, passé de CHF 149 millions à CHF 218 millions en une année. Cette évolution s'explique principalement par la phase d'investissement intensive liée au développement et à l'extension des réseaux de chauffage à distance (CAD), notamment à Fribourg et dans d'autres régions. Ce développement est parfaitement en phase avec la politique énergétique communale et doit contribuer de manière importante à la décarbonation des systèmes de chauffage du territoire communal. On peut citer par exemple les raccordements progressifs au CAD Fribourg de la rue de l'Hôpital ainsi que de la rue Saint-Michel ainsi que des chantiers en cours ou planifiés sur les rues du Criblet, du Temple ainsi que la rue de Romont.

L'augmentation de l'endettement permet donc de réaliser ces infrastructures lourdes, à forte intensité capitalistique et inscrites dans une logique de long terme visant une production d'énergie majoritairement renouvelable et locale et qui permettront à l'entreprise de prospérer durant les prochaines décennies. Les actifs CAD remplacent ainsi progressivement les actifs gaz dans le bilan de la société.

À ce stade, le Service des finances ne procède pas à un suivi financier spécifique et régulier de Groupe E Celsius SA, en dehors de l'analyse des informations publiques mises à disposition des actionnaires, notamment les comptes annuels et le rapport de gestion. Cette pratique s'explique par le statut de la Ville de Fribourg en tant qu'actionnaire minoritaire ainsi que par le fait que la gestion opérationnelle et financière de la société relève exclusivement de ses organes de gouvernance dont deux sièges sont assurés aux représentants de la Ville de Fribourg. Cela étant, au regard de l'augmentation marquée de l'endettement constatée dans les comptes 2024 et de l'importance stratégique des activités de Groupe E Celsius SA pour la Ville, le Conseil communal considère qu'un renforcement du suivi financier est opportun. A cet effet, le Service des finances examinera la mise en place d'un suivi périodique ciblé et fondé sur l'évolution des principaux indicateurs financiers et sur les informations transmises dans le cadre du dialogue avec les organes de la société.

Krienbühl David (PLR). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et pour les explications apportées concernant la situation financière de Groupe E Celsius SA, ainsi que les investissements importants liés au développement du chauffage à distance, qui s'inscrivent dans les objectifs énergétiques de notre Ville.

Toutefois, je dois dire que cette réponse ne me satisfait pas entièrement. En effet, apprendre que le Service des finances ne procède pas à un suivi financier spécifique et régulier d'une société stratégique, dont l'endettement a augmenté de manière très significative en une seule année, suscite une réelle inquiétude.

Même si la Ville est actionnaire minoritaire, elle n'en demeure pas moins directement concernée par les risques financiers liés à cette participation, d'autant plus que des représentants de la Ville siègent dans ses organes. Dans ce contexte, un suivi proactif, structuré et régulier ne devrait pas être envisagé seulement aujourd'hui, mais aurait dû faire partie intégrante des bonnes pratiques de gestion des risques.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la situation financière de la Ville de Fribourg se dégrade de manière sérieuse et inquiétante année après année. Cela renforce la nécessité d'avoir une vision claire, rigoureuse et anticipative de l'ensemble des engagements et des risques financiers, y compris ceux liés à toutes nos participations.

Je prends néanmoins acte de votre volonté de renforcer ce suivi, et je souhaite que celui-ci soit mis en œuvre rapidement, de manière concrète et transparente, afin de garantir une gestion pleinement responsable et maîtrisée des intérêts financiers de notre commune.

- n° 416 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Florian Müller (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative à la rénovation des immeubles de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg (Cité-Bellevue) et à ses conséquences pour les locataires

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

1. Selon la statistique des bâtiments et des logements de l'OFS, la part de 4 pièces et plus est en diminution depuis les années 1990 dans le canton, ceci alors que les loyers ne cessent d'augmenter. Le Conseil communal peut-il confirmer cette tendance en ville de Fribourg et nous donner son appréciation de la situation?

Dans la mesure où la Ville de Fribourg ne dispose que depuis 2010 de statistiques fiables à ce sujet, nous ne sommes pas en mesure de confirmer ou d'infirmar cette tendance depuis les années 1990 en Ville de Fribourg. Cela étant, pour la période 2010 à 2024, en ce qui concerne la ville de Fribourg, selon l'Office Fédéral de la statistique, la part des logements de 4 pièces et plus sur le parc total des logements en ville a diminué de 1%, soit 34% en 2010 à 33% en 2024.

Cela étant, le diagnostic qui a été effectué dans le cadre de la politique de l'habitat et du logement a mis en évidence que la part des grands logements ne répond pas aux besoins de la population future. Quant à la question du loyer ou des loyers et sur la base des éléments tirés de l'observatoire du logement qui, pour rappel, se base sur un échantillon à la fin 2024 qui représente 40% du parc des 4 pièces et plus en ville de Fribourg. Ainsi, sur la part de cet échantillon-là, les loyers des 4 pièces construites après 2016 sont passés de CHF 1'616.- à CHF 1'935.- mensuels, soit une hausse de 16% en cinq ans pour cet échantillon bien précis.

2. Concernant les immeubles de la route de la Cité-Bellevue et de l'avenue Jean-Marie-Musy, le Conseil communal partage-t-il nos inquiétudes au sujet des locataires?

Comme le relève l'introduction à la question, la rénovation peut effectivement modifier la typologie des appartements en modifiant le nombre de pièces avec potentiellement un

impact négatif sur les locataires actuels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans sa politique de l'habitat et du logement, le Conseil communal s'est fixé notamment l'objectif d'encourager l'assainissement et la rénovation de qualité dans le parc existant dans le respect des bonnes pratiques architecturales, environnementales et sociales. A cet égard, le Conseil communal entend notamment valoriser les requalifications qualitatives respectant les bonnes pratiques architecturales, environnementales et sociales, donc notamment en minimisant les hausses des loyers ou encore prioriser l'attribution des logements aux locataires actuels au ménage de la Ville de Fribourg.

Toutefois, et comme vous le savez, la Ville de Fribourg ne dispose d'aucun levier contraignant envers les propriétaires actuellement. Malgré le fait que le Grand Conseil a récemment rejeté une motion visant à créer une loi cantonale sur le logement, à travers sa politique de l'habitat et du logement, le Conseil communal analyse actuellement la marge de manœuvre de la commune pour, à l'avenir, donner une réponse adéquate et plus directe aux inquiétudes exprimées dans la question.

3. Comment le Conseil communal entend-il agir pour freiner la pénurie de grands logements abordables en ville de Fribourg?

Deux thèmes sous-tendent cette question. D'une part, le pourcentage des grands logements et, d'autre part, la question du logement abordable. Comme déjà évoqué, actuellement, la commune n'a pas de loi, règlement, norme ou autre base légale qui permet d'agir de manière directe et au besoin. De manière contraignante sur les deux thèmes. Nous y travaillons dans le cadre de la marge de manœuvre qui reste à ce sujet à une commune et, le temps venu, les propositions du Conseil communal seront soumises au Conseil général à travers un règlement communal. En attendant et à travers sa politique de l'habitat du logement, le Conseil communal entend sensibiliser les différents acteurs des milieux immobiliers à la problématique et leur offrir aux besoins un conseil et soutien. En outre, la Ville entend également agir de manière plus active, par exemple de manière indirecte à travers la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement, je me réfère ici notamment à la réponse au postulat n° 177 que nous avons traité ce soir ou encore toujours à titre d'exemple à travers la politique foncière active ou le fait de construire, financer et subventionner des projets via un fonds financier et ou une nouvelle entité juridique.

Müller Florian (PS). Vielen Dank für die ausführliche Antwort. Sie ist einerseits gut dargestellt und gibt einen guten Überblick. Andererseits bestätigt sie ein bisschen, was wir befürchtet haben, nämlich dass es an grossen Wohnungen fehlt und dies ein Problem ist. Ich glaube, dass wir in der laufenden Legislatur die Instrumente aufgezeigt und sehr viele Vorschläge gemacht haben, wie man die Situation in Freiburg verbessern könnte. Es gibt Lösungen, es wurden viele Lösungen vorgeschlagen. Jetzt ist es wirklich an der Zeit, diese umzusetzen. Der Wohnungsbau braucht Zeit. Alles braucht Zeit. Wir müssen jedoch möglichst schnell damit beginnen um eine Lösung zu finden. Die Instrumente sind eigentlich vorhanden, schreiten wir zur Umsetzung.

E. Nouvelles questions

- n° 420 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative aux pertes subies par les commerçants du quartier d'Alt à cause des travaux d'installation du chauffage à distance

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Depuis le 9 février dernier, mon quartier d'Alt subit un chantier de chauffage à distance de longue durée. On parle de plus d'une année, voire fin 2027, pour autant que l'on ne trouve pas encore les restes des fondations des remparts de Fribourg. Pour les habitants et les commerçants, l'impact est d'autant plus important que ces travaux se déroulent dans un quartier qui est un des plus petits de la ville.

Deux établissements publics seront amputés de leur terrasse. L'exonération de la taxe d'empiètement est une mesure insuffisante. Le manque à gagner n'est pas pris en compte. L'impact sera d'autant plus important pour l'un des deux commerçants, qui avait le projet d'animer sa terrasse avec écran géant pour le championnat du monde de hockey durant deux semaines. Pourtant, on lit en page 35 du bilan de législature que la Ville a lancé des démarches proactives pour encourager les commerçant·e·s à animer l'espace public lors de manifestations. Ça tombe bien mal.

Concrètement, que propose le Conseil communal pour prendre en compte les pertes des commerçants qui, je le rappelle, assurent le lien social et l'attractivité de la ville? Les commerçants ne sont pas tous riches, certains sont en danger.

Dans votre réponse, je ne souhaite pas que vous citiez le cas exceptionnel du Café populaire, qui a lancé une collecte de fonds. Ce soir, aux dernières nouvelles, les promesses de dons dépassent les CHF 120'000.-. Ce n'est pas un modèle transposable à tous les commerces.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 421 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) relative à la formation à la prise en charge d'enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme dans les lieux d'accueil de la petite enfance

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Ma première question concerne des formations à la prise en charge d'enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

Lors de notre récente campagne dans l'espace public, une demande m'a été faite concernant la prise en charge des jeunes enfants souffrant des troubles du spectre de l'autisme. Le personnel des lieux d'accueil de la petite enfance (AES, crèches, garderies et écoles enfantines) ne sont pas tous nécessairement prêts à identifier, comprendre et prendre en charge ces enfants aux besoins particuliers.

Ma question est donc la suivante. En vue de garantir une égalité de traitement des enfants, la Ville pourrait-elle contribuer à proposer des formations à la prise en charge de ces enfants? Et aux professionnels des AES, des crèches, des garderies de la Ville de Fribourg, de telles formations pourraient-elles être conçues avec des partenaires de la santé, des parents et des associations concernées? Quelles seraient les conditions d'une telle démarche?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 422 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) relative à la possibilité de développer un parcours de santé pour les personnes souffrant d'ostéoporose

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Il existe un nouveau parcours santé par le mouvement, tel les classiques parcours Vita, mais qui concerne l'ostéoporose¹. Il s'appelle le parcours OKENAWA².

Il s'agit d'une série d'étapes, situées dans l'espace public, proposant des exercices physiques, grâce à des panneaux explicatifs et de petites infrastructures.

Pour rappel, en Suisse, concernant l'ostéoporose:

- environ 520'000 personnes³, majoritairement des femmes, souffrent de cette maladie. C'est 15,6% de la population⁴;
- un homme sur quatre, une femme sur deux après 50 ans sont concernés par cette maladie⁵;
- il y a 75'000 fractures par an dues à l'ostéoporose;
- les coûts hospitaliers directs dépassent CHF 700 millions, une somme qui augmente avec le vieillissement de la population.

Dans notre ville, qui comptait en 2023, 22% d'habitants de plus de 60 ans, un tel parcours serait totalement adapté et bienvenu. Il pourrait prendre place dans un des quartiers de notre ville.

Une telle infrastructure de prévention peut-elle être développée par la Ville? Quel quartier de Fribourg serait susceptible d'accueillir un tel parcours en fonction, par exemple, du nombre de personnes de plus de 50 ans?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Vous êtes au courant qu'il y a un concept Senior+ qui existe avec tout un catalogue de mesures qui est en train d'être réalisé au fur et à mesure avec les ressources disponibles.

Personnellement, je n'ai pas connaissance de ce parcours que vous mentionnez. Je passe la parole à M. Pierre-Olivier Nobs.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Le Conseil communal peut donner des éléments qui existent déjà, notamment en lien avec la politique sportive. En ville de Fribourg, il n'y a pas de parcours physique qui soit comparable à votre exposé. Cependant, la Ville de Fribourg, en collaboration avec l'Etat, a développé une application smartphone dans laquelle il y a différents parcours. Cette application s'appelle "FriActiv". Dans cette application, il y a deux parcours: relax et agility. Ces parcours peuvent répondre à des personnes qui souffrent d'ostéoporose et sont adaptés à des personnes en situation de handicap. Ils se déroulent à Pérolles.

Certes, il n'y a pas une offre physique avec des panneaux, mais il y a déjà une offre digitale qui pourrait, selon l'appréciation du Service des sports, offrir des éléments comparables à ce que vous avez proposé.

¹ <https://www.svggo.ch/fr/?l%26%23039%3BASC0>

² <https://www.villars-sur-glane.ch/evenement/okenava-parcours-sante/>

³ <https://www.ligues-rhumatisme.ch/rhumatismes-de-a-a-z/osteoporose>

⁴ <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/arthrose-arthrite-et-osteoporose-age-15>

⁵ <https://pulsations.hug.ch/article/osteoporose#qsc.tab=0>

Le vice-président. Si je comprends bien, la réponse sera consolidée. Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, êtes-vous satisfaite de cette première réponse?

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). C'est une première réponse intéressante. C'est vrai que la digitalisation d'exercices physiques, c'est moins incitatif qu'un parcours dans la forêt ou le long d'un chemin. J'aimerais quand même avoir l'autre partie de la réponse par Mme M. Ballmer.

[Ndr.: Le Conseil communal estime que cette question est ainsi liquidée.]

- n° 423 de Mme Fanny Delarze (PS) relative à la protection contre les incendies dans les foyers de requérants d'asile de Sainte-Elisabeth, de Beauregard, de la Poya et de la rue de Morat

Delarze Fanny (PS). Après l'horrible drame qui a eu lieu à Crans-Montana et qui a touché toute la Suisse et ses pays voisins, j'aimerais m'assurer que le Conseil communal fait le nécessaire pour que ce drame n'arrive jamais sur notre territoire, et plus particulièrement dans les bâtiments qui abritent des jeunes réfugié·e·s et des mineur·e·s aussi, qui sont non accompagnés, à savoir les foyers de Saint-Elisabeth, de Beauregard, de La Poya et aussi celui de la rue de Morat.

Est-ce que ces bâtiments sont bien aux normes actuelles en matière de protection incendie? Est-ce que ces normes sont différentes des autres bâtiments accueillant des enfants? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal peut concrètement et rapidement exiger ou suivre une mise en conformité de ces foyers?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Une partie des réponses à cette question a déjà été donnée dans le cadre de la réponse à la question n° 412. Je n'y reviendrai donc pas. Pour le reste, je peux apporter les réponses suivantes.

- Est-ce que ces bâtiments sont bien aux normes actuelles en matière de protection incendie?

Chaque bâtiment doit répondre aux normes applicables au moment de leur construction ou des permis de construire délivrés ultérieurement. Les normes actuelles en matière de protection incendie datent de 2015 et celles-ci ne s'appliquent qu'aux constructions ou au permis de construire réalisés après 2015. Les bâtiments que vous mentionnez répondent aux normes applicables au moment de leur construction.

- Est-ce que ces normes sont différentes des autres bâtiments accueillant des enfants?

Oui, les bâtiments que vous mentionnez sont considérés comme des logements temporaires de requérants d'asile auxquels s'appliquent des normes spécifiques. Ces normes ont fait l'objet d'une décision de l'autorité instituée par l'Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce (AIET) du 18 septembre 2025. Elles portent spécifiquement sur la prolongation des dérogations aux prescriptions de protection incendie 2015 pour garantir le logement temporaire de requérants d'asile.

- Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil Communal peut strictement et rapidement exiger/suivre une mise en conformité de ces foyers?

Dans le canton de Fribourg, le rythme de contrôle des bâtiments dépend de la classification des bâtiments effectués par l'ECAB:

- pour les bâtiments avec un classement typologique à risque élevé: tous les cinq ans;
- pour les bâtiments avec un classement typologique à risque faible: tous les dix ans.

Le Secteur de la protection de la population procède aux contrôles des bâtiments en fonction de cette typologie définie par l'ECAB.

Dans le présent cas, la typologie des bâtiments que vous listez est la suivante:

Foyer Sainte-Elisabeth (rue du Botzet 4) - risque élevé (cycle à cinq ans). Les contrôles doivent être réalisés conjointement avec l'ECAB. Le dernier contrôle périodique a été réalisé le 10 février 2022. Le prochain contrôle aura donc lieu en 2027.

Foyer Beauregard (avenue de Beauregard 5) - risque faible (cycle à dix ans). Le dernier contrôle périodique a été réalisé le 26 novembre 2020. Le prochain contrôle aura lieu en 2030.

Foyer de la Poya (ancienne caserne de la Poya) - risque faible (cycle à dix ans). Le dernier contrôle périodique a été réalisé le 6 mars 2023. Le prochain contrôle aura lieu en 2033.

Foyer de la Poya (bâtiments en bois sis à l'avenue du Général-Guisan 22, 22d et 22c). Bâtiment classé à risque faible sans contrôle périodique. Aucun contrôle exigé selon l'ECAB.

Foyer de la rue de Morat (rue de Morat 17) - risque élevé (cycle à cinq ans). Le dernier contrôle périodique a été réalisé conjointement avec l'ECAB le 3 juillet 2024. Le prochain contrôle aura lieu en 2029.

Lors de chaque contrôle périodique, le Secteur de la protection de la population rédige un rapport de contrôle, qui relève les éventuels défauts constatés. Le cas échéant, un délai de correction est accordé aux propriétaires et aux exploitants.

La loi sur la protection des données ne nous permet cependant pas de vous communiquer le contenu de ces rapports ou de vous informer sur leur suivi.

Malgré des moyens limités, nos deux collaborateurs de la Ville de Fribourg chargés, entre autres, de ces contrôles, assurent un suivi des éventuels rapports de défauts.

Delarze Fanny (PS). Merci pour la réponse. J'ai bien entendu que c'était la situation pressante qui a motivé cette discussion en 2015 et toutes ces décisions et que cela est du ressort du Canton.

Evidemment, je ne suis pas satisfaite de la réponse. Nous devons apprendre de la tragédie de Crans-Montana et agir. J'aimerais que le Service qui est chargé de la sécurité trouve un moyen pour que ces bâtiments soient mis aux normes, comme tous les autres bâtiments de la ville. Tous les mineurs qui habitent sur le territoire de la commune, peu importe leur origine, doivent être en sécurité et leur sécurité est de notre responsabilité.

- n° 424 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative au phénomène de non-recours aux prestations sociales et aux mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'accès à ces prestations

Ma question fait suite au postulat n° 233, qui a été retiré, concernant le phénomène de "non-recours" aux prestations sociales, surtout hors LASoc. C'est un phénomène qui demeure largement répandu en Suisse.

Selon une étude de 2023 mandatée par Pro Senectute, réalisée par la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaft (ZHAW), à peu près 15,7% des personnes de plus de 65 ans, qui vivent à domicile en Suisse, seraient en situation de non-recours. C'est environ 230'000 personnes en Suisse. Dans le canton de Fribourg, le ratio serait de 16,1%.

En matière de droit aux subsides LAMal, le non-recours est également reconnu, mais il n'existe pas en l'état de statistiques consolidées.

Les principales causes identifiées du non-recours sont le manque d'information, la complexité administrative et la crainte de la stigmatisation.

Cela ne doit évidemment pas être une fatalité. Certaines collectivités ont pris des mesures et la Ville de Fribourg a commencé à le faire en mandatant une étude de la Haute école de travail social en 2024. C'est une première étape qui s'est concentrée sur les dispositifs en place, mais qui laisse encore peu de place aux expériences vécues par le public concerné. Il n'y a pas d'estimation sur le non-recours, il n'y a pas de comparaison avec d'autres villes, il n'y a pas non plus de suivi dans le temps.

Ce sont donc les questions suivantes que je pose au Conseil communal:

- Quel suivi entend donner le Conseil communal à cette étude?
- En particulier, entend-il mesurer l'ampleur réelle du non-recours en ville de Fribourg?
- Parmi les pistes évoquées, entend-il prendre des mesures?
- Si oui, laquelle et avec quel calendrier?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale. Je remercie M. S. Murith pour l'échange constructif que l'on a eu et la transformation de ce postulat en question. Cela lui permet aussi de disposer rapidement des éléments.

La responsabilité d'informer les ayants droits potentiels d'une prestation sociale relève prioritairement de la collectivité, du service chargé de l'octroyer. En ce qui concerne les PC Familles et les subsides LAMal, ils sont versés exclusivement par la Caisse de compensation du canton de Fribourg (CCC). Les PC AVS sont aussi versées par la CCC dans la plupart des situations. Il appartient alors en principe à ces instances, d'informer le public concerné.

Le Canton, par sa Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), joue un rôle essentiel pour informer la population en difficultés sociales ou financières et l'orienter vers les dispositifs prévus pour les aider (art. 8 LASoc). A cet effet, le Canton a aussi mis sur pied le guichet social "Fribourg pour tous".

La DSAS informe également le public concerné par les PC AVS, dans le cadre d'un mandat à la Fondation Pro Senectute de Fribourg.

La Ville joue néanmoins évidemment un rôle dans la formation de sa population en trois volets. D'abord, en lien avec l'aide sociale. Le Service de l'aide sociale de la Ville (SASV) a renforcé les prestations d'aide personnelle. Cela permet aux personnes de savoir à quelles prestations elles peuvent prétendre et de les aider à les activer, aussi afin de prévenir ou limiter le recours à l'aide sociale financière, mais surtout évidemment de prévenir un non-recours à ces prestations. Cela porte sur toutes les prestations financières possibles, de nature sociale ou autre.

Pour lutter contre le non-recours, le SASoc, avec le soutien de la Ville de Fribourg, a aussi mis en œuvre un projet-pilote de permanence sociale de liaison dans les chefs-lieux des districts,

confiant à Caritas Fribourg la mission de recevoir un bas-seuil des personnes en difficulté, afin de leur apporter une aide financière ponctuelle et/ou de les informer et orienter vers les dispositifs adéquats, notamment le service social régional. La Ville a participé activement à ce projet, dans le cadre des tâches assumées par le SASV et en versant un soutien financier à Caritas afin de renforcer les possibilités d'accorder des aides financières ponctuelles, sans ouvrir des dossiers d'aide sociale.

Afin d'aider les personnes à mieux connaître et faire valoir leurs droits et réaliser les démarches administratives nécessaires, le Service social met sur pied dès 2026 des ateliers administratifs auprès d'une institution sociale de la place. Comme exemple, citons l'apprentissage du remplissage de la déclaration d'impôt. C'est vraiment de l'aide à l'autonomisation des personnes.

Le deuxième volet est en lien avec l'agence AVS et la cohésion sociale. Comme vous le savez, la Ville dispose d'une agence AVS, instituée par la loi cantonale d'application de la LAV, ainsi que d'un poste de déléguée seniors. Ces deux instances de la Ville collaborent étroitement lors d'une soirée d'information destinée aux futur·e·s retraité·e·s, organisée depuis deux ans par la Cohésion sociale. A cette occasion, les personnes sont informées notamment de leurs droits quant aux rentes et prestations complémentaires AVS, ainsi que du contenu détaillé de ces prestations.

Le troisième volet est en lien avec le "guichet famille", qui existe depuis le début de cette année. Il fournit deux types de prestations. D'une part, les prestations d'accompagnement social prévues par la loi sur les PC Famille, qui sont réalisées par le Service social, pour les personnes bénéficiaires de ces prestations complémentaires. Le SASV fournit l'appui nécessaire aux bénéficiaires d'aide sociale pour les aider à faire valoir aussi leurs droits aux PC. Ceci, pour ceux qui sont aujourd'hui à l'aide sociale. Les autres devraient soit s'adresser à notre service, soit s'adresser directement à la Caisse de compensation pour faire valoir leurs droits.

D'autre part, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS) proposera ses prestations destinées aux familles dans le cadre de ce nouveau guichet famille.

J'en viens aux données et aux investigations sur le non-recours aux prestations en ville de Fribourg. La DSAS établit une fois par législature un rapport sur la situation sociale et la pauvreté. Le dernier date de novembre 2023. Ce rapport met en évidence la question du non-recours aux prestations sociales (chapitre 4.2). La Ville n'a pas accès aux données, qui servent de base à ce rapport. Elle n'est non plus consultée lors de sa préparation pour définir cas échéant des thèmes à approfondir ou relayer les problématiques rencontrées en ville de Fribourg. La Ville a proposé au SASoc d'affiner le rapport par région, voire par grandes communes, afin de pouvoir disposer d'informations plus proches de la réalité de la ville, pour aussi après pouvoir réagir à ces éventuels constats. Cependant, cette demande n'a pas été prise en compte dans le cadre de la révision de la LASoc.

La Ville de Fribourg ne dispose donc pas de données chiffrées sur ce phénomène et n'est pas en mesure de la réaliser sans les données cantonales. Une telle étude représenterait en outre un travail assez conséquent et coûteux. Certaines villes, surtout des grandes villes, ont déjà fait des études similaires et l'on pourrait émettre l'hypothèse que les réalités de villes-centres se ressemblent. Le sujet du non-recours est régulièrement discuté entre les villes par des institutions et plateformes sociales, par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), ainsi que par la Plateforme nationale contre la pauvreté. Cette dernière plateforme a lancé un appel d'offres pour élaborer un guide pratique sur les causes, les mesures et les impacts potentiels du non-recours. Ces informations seront utiles pour nous afin de mieux comprendre le phénomène, orienter le système et de répondre à ces défis.

Vous avez, je crois, aussi mentionné l'étude que la Ville a confiée à la HETS sur les prestations sociales hors LASoc. On voulait surtout connaître les lacunes dans les prestations, mais aussi les éventuels obstacles d'accessibilité aux prestations, afin de réduire le non-recours. L'étude a démontré que la Ville a activé déjà la grande majorité de ces leviers dans le cadre de ses compétences, mais les améliorations possibles, comme par exemple un catalogue des prestations sur une plateforme numérique, seront réalisées au fur et à mesure.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de la réponse. C'est un phénomène qui nécessite un plan d'action et c'est pris au sérieux par la Ville de Fribourg. Elle fait beaucoup pour que personne ne soit laissé de côté.

- n° 425 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la vente de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg en septembre 2024

Murith Simon (Le Centre/PVL). J'enchaîne avec un autre sujet dont on a déjà parlé, parce qu'il revient comme la marée – généralement tous les cinq ans –, c'est celui du logement.

Cette année, on en parle beaucoup en lien avec le Schoenberg. Ce qui m'interpelle à ce sujet, c'est moins le fait que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg veuille assainir ses bâtiments, qui est à priori un objectif de décarbonation que l'on partage toutes et tous ici. Ce qui m'interpelle plus, et je ne suis pas le seul parce qu'on en a aussi déjà discuté, c'est la vente par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, en septembre 2024, de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg 25 à 33, cinq immeubles avec 67 appartements. 67 appartements vendus sur lesquels la Ville de Fribourg a perdu d'un seul coup toute maîtrise en faveur de la fondation d'investissements IST.

Par un souci visiblement de rendement, par peur de perdre plus qu'elle ne gagnerait, la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, donc indirectement la Ville de Fribourg, a renoncé à procéder elle-même à des rénovations et a préféré vendre 67 appartements. Mes questions sont donc les suivantes:

- En quoi cette vente poursuit-elle les objectifs du plan climat de la Ville de Fribourg?
- En quoi cette vente de 67 appartements poursuit-elle les objectifs de la politique de logement de la Ville de Fribourg, qui ont été rappelés avant (encourager l'assainissement et la rénovation de qualité dans le respect des bonnes pratiques architecturales, environnementales et sociales)?
- Suite à cette vente, la Ville de Fribourg dispose-t-elle encore, sur ces 67 appartements d'un pouvoir décisionnel, d'une influence sur leur rénovation et pour éviter d'éventuelles hausses de loyers à l'avenir?
- Enfin, comment la Ville de Fribourg prévoit-elle de concilier les objectifs d'assainissement avec l'intérêt des locataires et l'accessibilité des logements au travers de la CPPVF, si celle-ci vend ses biens à des organismes privés?

Steiert Thierry, syndic. Je précise que la CPPVF est un organe indépendant et que ce n'est pas au Conseil communal de répondre à son nom. Il est juste représenté au sein du comité de la CPPVF, de manière paritaire avec les employés. Il n'a pas à se justifier des décisions prises par le comité de la CPPVF. Néanmoins, nous répondrons de manière succincte lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 426 de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative à l'application détaillée de la loi sur les subventions (LSub; RSF 616.1) par la Ville de Fribourg

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). La Ville de Fribourg accorde des subventions suivies par diverses instances. Le Canton de Fribourg a adopté une loi sur les subventions (LSub) en 1999 permettant notamment d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés pour toutes les politiques publiques en question.

Mes questions au Conseil communal sont les suivantes:

- Est-ce que de telles bases légales, règlements ou applications plus détaillées de la LSub sont appliquées ou prévues pour la Ville?
- Si oui:
 - a) l'efficacité métier et financière est-elle évaluée de manière à identifier les domaines à prioriser ou à corriger?
 - b) un suivi global et périodique des subventions sous l'angle de leur nécessité, utilité, efficacité et économicité est-il mené par un service central tel que celui des finances, permettant une analyse globale?
- Si non, serait-il envisageable de prévoir une telle base légale, un règlement ou une application plus détaillée de la LSub?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal est entièrement d'accord avec vous et travaille depuis un certain temps à la mise en place d'un règlement sur les subventions, qui devrait être d'ailleurs de portée générale. Il sera donc présenté au Conseil général, mais je n'ai malheureusement pas de délai. Il sera fait au mieux. C'est un sujet relativement complexe à traiter, plus que ce qu'il n'y paraît.

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse, en attendant de voir la composition du projet. Je me réjouis de pouvoir le lire et analyser les éléments.

- n° 427 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative à l'éventuelle reprise par la Ville de Fribourg du NeighborHub sur le site de blueFACTORY

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Le Smart Living Lab a récemment annoncé que le NeighborHub, maison de quartier écologique implantée sur le site de blueFACTORY depuis 2018, était à donner.

Ma question est de savoir si la Ville prévoit de manifester son intérêt par la dépose d'un dossier pour le reprendre. Pourquoi? Si oui, quelles sont les utilisations envisagées ou prévues pour le bâtiment?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je peux confirmer que la Ville a été abordée au sujet de la reprise ou non du NeighborHub. Le Conseil communal va très prochainement prendre une décision à ce sujet. En attendant la décision du Conseil communal, je vous annonce que la réponse pourra être donnée lors de la prochaine séance du Conseil général. A priori, la décision devrait intervenir entre cette séance et la prochaine.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- Nr. 428 von Frau Bettina Noll (Grüne) bezüglich der Weiterverfolgung des Postulats Nr. 187, in dem der Gemeinderat aufgefordert wird, alternative Verkehrsmittel für den Zugang zum Auquartier und zur Unterstadt während der Bauarbeiten am Klein-Sankt-Johann-Platz zu prüfen

Noll Bettina (Vert-e-s). Genau ein Jahr nach der Übermittlung des Postulats Nr. 187, welches die Prüfung alternativer Transportmittel für den Zugang zum Auquartier und zur Unterstadt während der Bauarbeiten am Kleinen-Sankt-Johann-Platz forderte, soll nun die Mittlere Brücke für den motorisierten Verkehr, zwecks der angekündigten Sanierungsarbeiten, ab dem 7. April für rund sechs Monate gesperrt werden. In diesem Zusammenhang möchte ich wissen, ob schon Vorbereitungen oder Massnahmen zu unserem Postulat getroffen wurden und wann wir mit einer Antwort vom Gemeinderat rechnen dürfen. Da die Anliegen dieses Postulats zeitlich eng mit der Schliessung der Mittleren Brücke verknüpft sind, sehen wir einer Antwort mit Ungeduld entgegen.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 429 de Mme Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative aux capacités d'accueil de juniors des clubs sportifs de la ville

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Ces dernières semaines, les médias régionaux ont fait état de listes d'attente à l'école de hockey du mouvement junior de Fribourg-Gottéron; certains enfants n'ont pas pu être admis faute de places disponibles.

Par ailleurs, des retours de parents indiquent qu'une situation comparable se présenterait également dans d'autres disciplines sportives, par exemple au sein du club Floorball Fribourg, où la forte demande dans les sections juniors aurait également conduit à la mise en place d'une liste d'attente.

Sur la base de ces informations, je souhaite poser les questions suivantes:

1. Le Conseil communal a-t-il connaissance de listes d'attente dans le domaine du sport junior en ville de Fribourg ou de situations dans lesquelles des enfants ont dû être refusés en raison de capacités limitées? Si oui, dans quelles disciplines ces situations se présentent-elles?
2. Comment et par quels moyens la Ville de Fribourg soutient-elle de manière générale les clubs sportifs disposant de sections juniors?
 - Quelles contributions financières directes sont accordées?
 - Quelles formes de soutien indirect existent (notamment mise à disposition gratuite ou à tarif réduit d'infrastructures)?
3. Existe-t-il des critères, directives ou conventions encadrant l'admission des enfants lorsque des clubs utilisent des infrastructures financées ou subventionnées par la Ville et que la demande dépasse l'offre? En particulier, la Ville prévoit-elle ou recommande-t-elle une priorisation des enfants et des jeunes domiciliés en ville de Fribourg dans de telles situations?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je vais répondre sommairement à cette question.

- Le Conseil communal a-t-il connaissance de listes d'attente dans le domaine du sport junior en Ville de Fribourg ou de situations où des enfants ont dû être refusés en raison de capacités limitées?

Oui.

- Si oui, dans quelle discipline sportive ce phénomène se manifeste-t-il?

Hockey sur glace, floorball, comme vous l'avez dit, et football.

- Comment et par quels moyens la Ville de Fribourg soutient-elle de manière générale les clubs sportifs disposant de sections juniors?

La Ville de Fribourg a revu son système d'octroi de subventions sportives annuelles et ponctuelles cette année, par le biais d'une plateforme en ligne nommée Dootix. Tous les clubs de la ville doivent s'y inscrire pour prétendre recevoir une subvention directe. Ces montants sont calculés grâce à des critères établis que vous allez pouvoir trouver en ligne. Dans les critères, il y a le nombre de membres qui ont entre 5 et 20 ans et s'ils sont domiciliés à Fribourg ou pas. Dans les autres critères, il y a le nombre de moniteurs J + S et des bonus, par exemple si le club fait des efforts pour inclure des personnes en situation de handicap ou s'il fait des efforts liés à la durabilité. Je me permets de vous renvoyer respectueusement vers le site de la Ville. Le montant total des soutiens directs au club était de CHF 70'000.- dans le dernier exercice.

- Quelles contributions financières directes sont accordées ? Quelles formes de soutien indirect existent?

On peut dire qu'en Ville de Fribourg, on met les infrastructures sportives gratuitement à disposition des clubs de la ville, que ce soit pour des pratiquants de moins de 20 ans ou de plus de 20 ans. De plus, il y a des tarifs préférentiels pour l'utilisation des patinoires pour le mouvement junior de Fribourg-Gottéron et pour le club de patinage artistique de la ville, via des conventions. Et on peut dire que la Ville de Fribourg est facilitatrice également dans le cadre d'organisations, de manifestations situées sur le territoire communal, qui sont faites par des clubs de la ville.

- Existe-t-il des critères, directives ou conventions encadrant l'admission des enfants lorsque des clubs utilisent des infrastructures financées ou subventionnées par la Ville et que la demande dépasse l'offre?

Oui et non, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, des bonus dans le cadre des subventions dans le barème, puisqu'on a cette clause des moins de 20 ans.

- La Ville prévoit-elle ou recommande-t-elle une priorisation des enfants et des jeunes domiciliés en ville de Fribourg dans de telles situations?

Je vous renvoie à nouveau au barème des subventions, qui donne des bonus si, en effet, on a plusieurs personnes de moins de 20 ans domiciliées en ville. Donc, plutôt oui à cette dernière question.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 430 de MM. François Miche (PS) et Marc Vonlanthen (PS) relative à la prise en compte des besoins en transports publics des quartiers décentralisés, en particulier celui de Beaumont

Miche François (PS). Notre question concerne la desserte de bus de Beaumont.

Entre le traitement des doléances du collectif des habitant·e·s du quartier de Beaumont et la réponse du Conseil communal au postulat n° 170 sur la desserte en transports publics du quartier du Schoenberg, auquel nous pourrions ajouter Bourguillon, la prise en compte des besoins en transports publics des quartiers décentralisés nous interpelle. S'agissant ici du quartier de Beaumont, le Conseil communal peut-il nous préciser son évaluation de la question de la sécurité et de l'état de la chaussée sur la route de la Gruyère intensément utilisée par les bus? Nota bene, elle s'est effondrée il y a deux jours. Pourrait-il nous préciser quelle suite il entend donner, soit au niveau communal, soit via l'Agglomération, aux nombreuses interpellations du collectif de Beaumont?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Bien sûr, je n'arriverai pas à donner toutes les réponses, mais je me permets, malgré leur tardive, un petit rappel des faits.

A partir des années 70, les Transports Fribourgeois, qui ont fusionné avec les GFM, pour faire les TPF, exploitent la ligne 5 de Beaumont-Torry, qui a son terminus dans le quartier de Beaumont. Les bus roulent jusqu'à la route de la Veveyse, puis rebroussement chemin en faisant une boucle par la route de Champriond et la route de la Gruyère, avant de retourner sur le tronçon commun à la route de Beaumont. Chacune de ces branches ayant un demi-arrêt par sens.

En 1991, la ligne 5 est étendue vers Villars Sud. La nécessité de rebroussement chemin (boucle de Beaumont dans le quartier de Beaumont) n'existe plus. Néanmoins, le tracé est maintenu en deux itinéraires en sortie et entrée de ville.

Dans les années 2010, lors de l'élaboration du PA2, les études démontrent qu'il est nécessaire d'assainir la situation de l'itinéraire de la ligne 5 dans le quartier de Beaumont et proposent de supprimer la boucle au profit d'un tracé unique et bidirectionnel sur la route de la Gruyère. En plus de réduire la longueur du tracé, cette mesure permet d'accélérer la vitesse commerciale des bus.

Fin 2018, la Ville de Fribourg met à l'enquête la révision de son PAL. Dans ce document, la boucle de Beaumont est indiquée comme supprimée. Cette modification est inscrite dans le plan directeur communal transports publics, qui est liant pour les autorités. Le PAL est approuvé par le Conseil communal.

Suite au PA2 et à la révision du PAL, le secteur de la mobilité a étudié la faisabilité de la concrétisation de la mesure, soit la suppression de la boucle de Beaumont. Cette suppression permet:

- une réduction de parcours de 317 mètres, soit 42 kilomètres de trajets économisés chaque jour;
- un gain d'environ une à deux minutes sur le temps de parcours en sens sortie de ville, soit entre 132 et 264 minutes économisées chaque jour;
- la suppression de trois demi-arrêts (Beaumont Centre, Veveyse, Champriond), qui n'étaient pas aux normes LHand;
- la création d'un nouvel arrêt bidirectionnel à la route de la Gruyère avec compatibilité pour les personnes en situation de handicap;

- une meilleure lisibilité du parcours par les usagers;
- un tracé cohérent avec la ligne de bus qui circule au milieu du quartier.

En 2019, l'Agglomération a ensuite demandé formellement par courrier à la Ville de Fribourg de modifier l'itinéraire en adaptant les arrêts. En juillet 2020, le Conseil communal approuvait la réalisation de ce projet.

La suppression de la boucle de Beaumont a nécessité la réalisation d'une étude acoustique et d'une procédure loi sur les routes pour la construction des nouveaux arrêts et une procédure LCR pour la suppression de places de stationnement à la route de la Gruyère. Cette dernière a été rendue nécessaire pour le croisement des bus et pour permettre aux bus d'emprunter la route de la Gruyère à la montée. Ces éléments ont fait l'objet de recours de la part de plusieurs habitants du quartier. En octobre 2021, la Préfecture de la Sarine a produit une décision rejetant les recours et donnant raison à la Ville de Fribourg. Les recourants n'ont pas souhaité poursuivre la procédure et la modification de l'itinéraire a été mise en œuvre en 2022. En 2023, l'Agglomération répondait par courrier à l'Association de quartier et au collectif des habitants en confirmant le passage des bus par la route de la Gruyère.

Je me permets respectueusement, concernant les griefs liés à la sécurité, de vous renvoyer à la décision préfectorale du 30 septembre 2021, dans la mesure où il n'appartient pas au Conseil communal d'en faire la publicité.

Pour terminer, je me permets encore de vous rappeler un article qui a paru dans La liberté du 8 janvier 2025, qui disait "Bus électriques. D'ici décembre 2026, 24 nouveaux véhicules circuleront sur les routes fribourgeoises". Je vous cite quelques passages clés: "Les nouveaux bus électriques seront déployés sur le réseau de l'agglomération, donc sur les lignes urbaines structurantes commandées par l'Agglomération, ce qui inclut les lignes 5 et 7 déjà maintenues dans leur tracé par l'Agglomération". Aussi, je peux vous confirmer que l'Agglomération, dont la Ville de Fribourg fait partie, a maintenu le tracé des lignes 5 et 7 tel qu'il est aujourd'hui.

Miche François (PS). Je ne souhaite à personne que l'on frappe à votre porte et que l'on vous dise qu'un accident s'est déroulé dans votre rue. Vous sortez, et vous découvrez que c'est un de vos proches qui est accidenté. C'est arrivé trois fois ces trois dernières années, et je me dis qu'il y a un déni de réalité.

Le deuxième déni de réalité, c'est la question des engagements. De mémoire, les opposants ont retiré leurs oppositions parce qu'on leur a promis une dizaine de choses. Rien n'a été tenu au niveau des promesses. Promesses, promesses. Je pense aussi à tous les jobs qui ont été supprimés du fait de cette mesure qui a été annoncée.

Il y a eu surtout encore un autre déni: nos différents législatifs se sont battus pour que l'ancienne desserte soit maintenue et cela n'a pas été respecté. A chaque fois des dénis.

Dites s'il vous plaît à Monsieur Nobs que je l'apprécie.

- n° 431 de M. Maurice Page (CG) relative à l'avenir du boulo-drome des Neigles

Page Maurice (CG). Des questions circulent sur le boulo-drome des Neigles concernant le parage des véhicules et la pérennité de ces installations. Le Conseil communal peut-il nous donner des explications précises sur la situation actuelle et sur l'avenir du boulo-drome?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Merci d'avoir transmis cette question cet après-midi, ce qui me permet de répondre sur un volet. Il sera complété par mon collègue Pierre-Olivier Nobs au sujet du stationnement.

Je suis en mesure de répondre rapidement car – c'est peut-être le bon côté des élections, de la campagne, – tous les candidat·e·s ont reçu par hasard un formulaire de l'Union des clubs de pétanque de la ville de Fribourg (UCPVF) qui demande la même chose.

Pour rappel, le boulodrome, c'est-à-dire le bâtiment avec piste "Indoor", est soumis à un droit distinct et permanent (DDP). Il concerne la parcelle n° 8'220. Le DDP a été signé entre la Ville de Fribourg et l'UCPVF le 26 juin 1996 et a été constitué pour une durée de 66 ans. Le DDP échouera donc, sauf éventuel accord de prolongation, en 2062. Il existe également un droit d'usage extérieur d'une surface de 3'200 m², qui a également été accordé à l'UCPVF pour y construire ses pistes extérieures. Toutefois, ce droit d'usage court sur une période de 30 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

En été 2024, une rencontre a eu lieu entre les différents services de la Ville et l'UCPVF par rapport aux dégâts survenus après la crue de la Sarine de 2023 et à diverses conséquences. Lors de cette séance, le sujet du droit d'usage a été abordé et l'UCPVF a été informée que le Conseil communal se devait de faire une appréciation globale de la situation, qui n'est plus la même que lors de l'octroi du droit d'usage. L'UCPVF a donc été informée qu'une résiliation du droit d'usage est probable de manière à pouvoir, le cas échéant, en redéfinir les conditions. En début 2025, le Conseil communal a donc résilié le droit d'usage au 30 juin 2026 (droit d'usage pour les pistes extérieures, pas pour le boulodrome, donc le bâtiment) pour permettre l'implantation d'une future base nautique et renégocier les conditions du droit d'usage.

Le Conseil général, quant à lui, a validé dans le cadre du budget 2025 un crédit d'étude à hauteur de CHF 224'000.- justement pour cette base nautique. Pour les clubs de canoë et d'aviron, c'était la rubrique 618.5040.228. L'idée étant de faire plus ou moins la même chose que le centre nautique de Nant, pour celles et ceux qui le connaissent. Le cahier des charges pour cette base nautique est actuellement en rédaction auprès du Service de l'urbanisme et de l'architecture. Le projet de cahier des charges prévoit l'intégration des besoins de l'UCPVF et donc le maintien des activités de l'UCPVF sur site.

En d'autres termes, la Ville n'a aucune volonté d'opposer le boulodrome à la future base nautique, mais prévoit un projet de base nautique qui tient compte des besoins de l'UCPVF également et vice-versa. Ces derniers devront également tenir compte des besoins des clubs d'aviron et du canoë kayak.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. C'est vrai que l'UCPVF a reçu, en avril 1995, un permis de construire, pour construire sur la parcelle, dont elle a reçu de la Ville un droit distinct et permanent de superficie, 10 places de stationnement. Au point 2 du permis, il est écrit que les travaux doivent être entrepris dans les 12 mois qui suivent la délivrance du permis sous peine de déchéance. Au point 3, il est noté que la demande de prolongation de la durée de validité du permis doit être adressée au préfet avant l'expiration du délai de 12 mois.

Or, le club en question n'a jamais construit ces places de stationnement. En réalité, le club ne dispose d'aucune place de stationnement sur sa parcelle puisqu'il n'a pas utilisé son droit de les construire. On a pu constater pendant des décennies un usage massif et en violation de toutes les règles de stationnement de cette parcelle avec, si j'en crois les agents que j'ai interrogés encore aujourd'hui avant cette séance, un constat régulier de 10, voire 30 voitures à cet endroit.

Le Conseil communal, dans le cadre du projet qui a été résumé de manière très complète par le directeur de l'édilité, prévoit, lui, de construire 10 places de stationnement à cet endroit. Ces places de stationnement seront tarifées, à l'instar de toutes les places de stationnement de la ville de Fribourg, une fois que celle-ci aura été construite, donc après l'échéance du contrat de droit usage en juin 2026. On sait tous qu'aujourd'hui, les places de stationnement sont gratuites la première heure. Pour ce qui est de la durée du stationnement qui intéresse beaucoup le conseiller général C. Rugo, dans ce secteur, ça sera 3 heures maximum. La première heure sera gratuite et vous pourrez vous parquer pendant 3 heures. Et oui, la Ville de Fribourg va construire les 10 places de parc que le club n'a jamais construit depuis 1995.

Page Maurice (CG). Je suis satisfait de la réponse.

F. Autres interventions

- Suspensions de collusions au sein des autorités juridiques fribourgeoises

Rugo Claudio (PA). J'ai une observation, qui peut s'entendre aussi comme une question. Je commence par la vraie question. Les prémices sont les suivants. A la Préfecture, nous avons un lieutenant de préfet, M. Patrick Nicolet. Il a demandé à un conseiller général ce que cherchait M. Claudio Rugo quand il demandait à consulter un dossier que vous connaissez tous, que je ne citerai pas, c'était la décision de la Préfecture de 2008. Et le conseiller général, en l'occurrence c'était M. Simon Murith, pourra confirmer ou infirmer.

Quant à l'équité dans la distribution des places dans les commissions, ce recours a été déposé il me semble en novembre ou décembre. Vous n'avez jamais mentionné que vous aviez donné la réponse. Mme Camille Goy n'a pas mentionné dans notre assemblée que la réponse avait été donnée. Cette réponse a été préparée par M. Richard Jordan, le juriste de la Ville. On le reconnaît, car il demande à ce que les frais de cette procédure soient imputés au parti-club des Artistes. Sur ce, j'ai appris la semaine passée que Mme C. Goy était en couple avec M. Maridor-Loup, qui travaille à la Préfecture [rires].

Le vice-président. M. C. Rugo...

Rugo Claudio (PA). Je continue.

Le vice-président. Non, M. Rugo ...

Rugo Claudio (PA). La personne.... J'arrive à la fin....

Le vice-président. S'il vous plaît, du respect et aucune attaque personnelle.

Rugo Claudio (PA). Il n'y a aucune attaque jusqu'à présent.

Le vice-président. Bien sûr.

Rugo Claudio (PA). Dites-moi quelle serait l'attaque?

Le vice-président. Vous citez des noms.

Rugo Claudio (PA). Pour justifier ma question. Je continue.

[Brouhaha dans la salle.]

Le vice-président. Rapidement, la question.

Rugo Claudio (PA). La personne qui s'occupe du dossier des commissions est Inès Jordan, la fille de M. Richard Jordan. Il y a donc une collusion. Ma question est: est-ce que le monde juridique fribourgeoise pourrait s'apparenter au monde juridique valaisan?

Le vice-président. Est-ce qu'un membre du Conseil communal veut répondre?

Steiert Thierry, syndic. Je crains que cette intervention ne soit suffisamment intelligible pour que l'on puisse y répondre, que ce soit aujourd'hui ou lors de la prochaine séance.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je souhaite juste infirmer complètement ce qu'a dit M. Claudio Rugo à mon sujet, pour peu que cela ait été compréhensible. C'était complètement faux. Je l'invite à arrêter de prendre en otage nos séances pour ses problèmes personnels. Cela déshonore notre Conseil, ça le déshonore aussi lui, ainsi que ses électeurs et électrices.

- Temps de parole pour le bilan de législature

Rugo Claudio (PA). Ma question s'adresse au Bureau. Le Bureau souffrirait-il d'une perte de mémoire lacunaire? Je m'explique. En 2021, mon temps de parole au sujet du bilan de législature était de 5 minutes. Pourquoi, en 2026, a-t-il été réduit à 2 minutes et pourquoi l'ai-je appris ce soir? Vous allez certainement me dire que vous m'avez envoyé un e-mail.

D'ailleurs, les titres et considérants du règlement que l'on a accepté ce soir sont faux parce qu'il est écrit en page 13: "La présidente: Camille Goy". Ça, c'est faux. C'est étonnant que ce soit un musicien qui doive aller dans ces détails. C'est pour ça que quand je parle, merci de me laisser parler, sans m'interrompre. Mes interventions seront comprises avec plus de clarté.

Le vice-président. Il s'agit là d'une intervention, car vous n'avez pas posé la question sur le domaine des compétences communales. Nous allons traiter ceci au Bureau.

- Sur le devoir de davantage déclarer ses liens d'intérêts

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je constate qu'au fur et à mesure des séances, la discipline et les règles se ramollissent, on va dire ça comme ça. Il y a plusieurs personnes qui se sont exprimées ce soir qui n'ont pas annoncé leurs liens d'intérêt, soit avec leur casquette de représentants d'associations de quartier, de secrétaire général, de différentes faïtières, par exemple dans le logement, voire avec leurs activités professionnelles. Le but étant, dans notre fonction, que nos liens soient reconnaissables pour les citoyen·ne·s. On ne fait pas cet exercice juste pour nous, on fait cet exercice pour eux·elles.

Si le Bureau pouvait discuter peut-être avec les chefs de groupe d'un petit rappel des bases, ce serait très apprécié.

Le vice-président. Je vous remercie, on traitera de cela au Bureau. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée, il est 23.27 heures.

Fribourg, le 16 mars 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente

Camille GOY



Le vice-président

Jean-Noël GEX

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.